

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

RAPPORT ANNUEL
2 mai 1995-24 avril 1996

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1996

SUPPLÉMENT N° 16



NATIONS UNIES

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

RAPPORT ANNUEL
2 mai 1995-24 avril 1996

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1996

SUPPLÉMENT N° 16



NATIONS UNIES
New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1996/36
E/ESCAP/1044

ISSN: 0252 - 2284

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
Abréviations		(iv)
Introduction	1	1
<i>Chapitre</i>		
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION	2	1
A. Questions appelant des décisions du Conseil économique et social	2	1
B. Résolutions portées à l'attention du Conseil économique et social		1
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION	3-6	3
A. Activités des organes subsidiaires	3	3
B. Autres activités	4-5	3
C. Relations avec les autres programmes de l'ONU	6	3
<i>Annexe.</i> Liste des publications, réunions et services consultatifs		4
III. CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION	7-405	14
A. Participation et organisation des travaux	7-20	14
B. Ordre du jour	21	15
C. Compte rendu des travaux	22-405	16
Allocution d'ouverture du Premier Ministre thaïlandais	23-30	16
Déclaration du Secrétaire exécutif de la CESAP	31-33	17
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	34-35	17
Composition de la Commission	36-38	17
Grandes questions concernant la région de la CESAP	39-99	17
Déclaration de politique générale du Secrétaire exécutif	39-45	17
Incidences de l'évolution économique et sociale récente	46-72	18
Dépaupérisation rurale et développement durable en Asie et dans le Pacifique	73-99	21
Problèmes et faits nouveaux et programme de travail de la Commission	100-295	23
Coopération économique régionale	100-135	23
Rapport du Comité pour la coopération économique régionale sur sa cinquième session	101-114	23
Questions et faits nouveaux intéressant le sous-programme	115-126	25
Rapport relatif au Réseau régional de la machine agricole	127	26
Rapport sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	128-135	27
Environnement et développement durable	136-173	27
Rapport sur la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	136-145	27
Progrès réalisés en matière de développement durable et questions à approfondir	146-164	29
Problèmes et faits nouveaux en matière de gestion intégrée des ressources naturelles en Asie et dans le Pacifique	165-173	31

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social	174-213	32
Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique	207-213	35
Transports et communications	214-248	35
Transports et communications	214-231	35
Tourisme	232-237	37
Conférence ministérielle sur les infrastructures	238-243	38
Programme d'action régional pour le développement infrastructurel	244-248	38
Statistiques	249-268	39
Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	261-268	41
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement	269-295	42
Problèmes et faits nouveaux : pays les moins avancés et pays en développement sans littoral	270-284	42
Problèmes et faits nouveaux : pays insulaires en développement	285-295	43
Planification du programme	296-319	44
Plan à moyen terme pour la période 1998-2001	296-304	44
Exécution du programme de travail pour 1994-1995	305-307	45
Propositions de modification du programme pour 1996-1997	308-315	45
Calendrier des réunions (avril 1996-mars 1997)	316-319	46
Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées	320-365	46
Renforcement de la coopération interorganisations en matière de promotion du développement économique et social dans la région	366-371	52
Rapports des organes intergouvernementaux régionaux	372-397	52
Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique	372-377	52
Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	378-381	53
Commission du Mékong	382-390	53
Comité des typhons	391-397	54
Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	398-401	55
Date, lieu et autres questions concernant la cinquante-troisième session de la Commission	402-404	56
Adoption du rapport de la Commission	405	56
IV. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION		57

TABLE DES MATIÈRES *(fin)*

Pages

Annexes

I.	Programme de travail révisé pour 1996-1997	71
II.	Etat des incidences au regard du budget-programme des mesures et propositions de la Commission	99
III.	Réunions des organes subsidiaires tenues durant la période considérée	100
IV.	Publications et documents de la Commission	102
V.	Mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	105
VI.	Règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	107

ABRÉVIATIONS

AARS	Association asiatique de télédétection
Accord de Bangkok	Premier Accord relatif aux négociations commerciales entre pays en voie de développement membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie le Pacifique (CESAP)
AFEJ	Forum Asie-Pacifique des journalistes environnementaux
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AMPME	Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises
APD	aide publique au développement
APEC	Association de coopération économique Asie-Pacifique
ARSAP	Programme d'intrants agricoles pour l'Asie et le Pacifique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
AVRDC	Centre de recherche-développement sur les légumes en Asie
BA sD	Banque asiatique de développement
BCPP	Bureau de la coordination et du contrôle des programmes
BID	Banque islamique de développement
BO	budget ordinaire
CAOCEP	Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CCI	Chambre de commerce internationale
CCPM	Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCRP	Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
CDAP	Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CEPD	coopération économique entre pays en développement
CERECS	Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRAP	Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique
CIRDAP	Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique
CITYNET	Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
CNUST	Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales
COI	Commission océanographique intergouvernementale
CPC	Comité de la planification et de la coordination
CPS	Commission du Pacifique Sud
CTPD	coopération technique entre pays en développement
DERD	développement écologiquement rationnel et durable
DITTA	Développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (projet)
dollar	dollar des Etats-Unis d'Amérique (sauf indication contraire)
EAEC	Centre économique pour l'Asie orientale
FADINAP	Réseau de consultation, de recherche et d'information sur les engrais pour l'Asie et le Pacifique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASC	Fédération des conseils de chargeurs de l'ASEAN
FASP	Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole

ABRÉVIATIONS (suite)

FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNULAD	Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCFAP	Groupe de la coopération ferroviaire pour l'Asie et le Pacifique
HB	extrabudgétaire
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IAT	Institut asiatique de technologie
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures en zone tropicale et semi-aride
IEC	information, éducation, communication
IED	investissements étrangers directs
IFA	Association internationale de l'industrie des engrais
IIS	Institut international de statistique
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
ISO	Organisation internationale de normalisation
MFS	Mécanisme de financement supplémentaire pour la CTPD
m-t	mois de travail
NEI	nouvelles économies industrielles
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OAP	Organisation asiatique de productivité
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCE	Organisation de coopération économique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUUV	Office des Nations Unies à Vienne
PACE-E	Programme asiatique de coopération pour l'énergie et l'environnement
PAM	Programme alimentaire mondial
PCI	Programme de comparaison internationale
PECC	Conseil de coopération économique du Pacifique
PIB	produit intérieur brut
PMA	pays (parmi) les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PMI	petites et moyennes entreprises industrielles
PNB	produit national brut
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POPIN Asie-Pacifique	Réseau d'information démographique pour l'Asie et le Pacifique
PORTMIS	Système intégré de gestion portuaire
PRODEM	Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
PROMIN	Programme régional de mise en valeur des ressources minérales
PROREGEN	Programme régional de mise en valeur de l'énergie
PRT	Programme régional de télédétection

ABRÉVIATIONS (*fin*)

REDESAP	Réseau régional de centres de recherche et de formation pour la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique
RESBIO	Réseau régional de l'énergie de biomasse, de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne
RESETAP	Réseau des instituts de formation, de recherche et d'information pour les établissements humains en Asie et dans le Pacifique
RIIPS	Service régional Asie-Pacifique d'information et de promotion en matière d'investissements
RRMA	Réseau régional de la machine agricole
RSIE	Réseau de systèmes d'information sur les engrais
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SAR	Société asiatique de réassurance
SCN	système de comptabilité nationale (ONU)
SEAPOL	Projet relatif au droit, aux politiques et à la gestion maritimes en Asie du Sud-Est
SEATRADC	Centre de recherche-développement sur l'étain pour l'Asie du Sud-Est
SERIT	Service régional d'information sur la télédétection
SGP	système généralisé de préférences
Siège	Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York
SIG	système d'information géographique
SIS	système d'information sur les sols
SOPAC	Commission sud-pacifique des géosciences appliquées
STN	société transnationale
TCD	Département de la coopération technique pour le développement
TISNET	Réseau régional d'information commerciale
UAC	Union asiatique de compensation
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UIV	Union internationale des villes et pouvoirs locaux
UNAFEI	Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UPU	Union postale universelle
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
WINAP	Réseau d'information Asie-Pacifique pour les femmes

Introduction

1. Le rapport annuel de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique relatif à la période du 2 mai 1995 au 24 avril 1996 a été adopté à l'unanimité par la Commission à la treizième séance de sa cinquante-deuxième session, le 24 avril 1996.

Chapitre I

QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Questions appelant des décisions du Conseil économique et social

Modification du mandat de la Commission

2. A la première séance de sa cinquante-deuxième session, la Commission a approuvé les projets de résolution ci-après aux fins de présentation au Conseil économique et social pour suite à donner :

Substitution à l'appellation "Hong-kong" de celle de "Hong-kong (Chine)" dans le mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

"Le Conseil économique et social,

Notant que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a recommandé de remplacer l'appellation "Hong-kong" dans les paragraphes 2 et 4 de son mandat par l'appellation "Hong-kong (Chine)" à compter du 1er juillet 1997, cela afin que Hong-kong conserve son statut de membre associé de la Commission,

Décide de modifier en conséquence les paragraphes 2 et 4 dudit mandat."

Admission des Palaos en qualité de membre de la Commission

"Le Conseil économique et social,

Notant que les Palaos sont devenues membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique conformément au paragraphe 3 du mandat de la Commission,

Décide de modifier en conséquence les paragraphes 3 et 4 dudit mandat."

Admission de la Turquie en qualité de membre de la Commission

"Le Conseil économique et social,

Notant que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a recommandé d'admettre la Turquie en qualité de membre se trouvant dans son domaine géographique,

Décide de modifier en conséquence les paragraphes 2 et 3 du mandat de la Commission".

B. Résolutions portées à l'attention du Conseil économique et social

- 52/1. Préparation de l'examen de l'appareil de conférence de la Commission
- 52/2. Colloque commémoratif de Shanghai à l'occasion du cinquantième anniversaire de la CESAP
- 52/3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
- 52/4. Promotion de la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en Asie et dans le Pacifique
- 52/5. Coopération régionale face à la propagation et aux conséquences du virus de l'immuno-déficience humaine et du syndrome d'immuno-déficience acquise en Asie et dans le Pacifique

- 52/6. Promotion de villes écologiques et saines
- 52/7. Transfert d'écotechnologie
- 52/8. Troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique
- 52/9. Ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe
- 52/10. Programme d'action révisé pour la coopération économique régionale dans le domaine du commerce et des investissements
- 52/11. Renforcement de la coopération économique sous-régionale entre les pays membres appartenant au sud-ouest de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, y compris les pays membres de l'Organisation de coopération économique

Chapitre II

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION

A. Activités des organes subsidiaires

3. Au cours de la période considérée, les organes subsidiaires ci-après se sont réunis : Comité pour la coopération économique régionale, Comité pour la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social, Comité pour les transports et les communications. La Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement s'est tenue pendant cette période. Les dates, la composition des bureaux et les cotes des rapports correspondants sont indiqués dans l'annexe III du présent rapport. Les rapports émanant de ces comités et de ladite conférence et destinés à la Commission rendent compte de leurs débats, de leurs conclusions et de leurs décisions.

B. Autres activités

4. On trouvera en annexe au présent chapitre la liste des publications, réunions et services consultatifs réalisés depuis la cinquante-et-unième session au titre du programme de travail de la Commission pour 1994-1995. Dans la mesure du possible, la formule de la

CTPD a été appliquée à ces activités, ainsi qu'il en a été rendu compte dans le document E/ESCAP/1035. Ce rapport étant le premier à présenter les travaux de la Commission sur une base calendaire, les listes en annexe concernent seulement les activités menées au cours des huit derniers mois de 1995. Dans les futurs rapports annuels, la liste des activités couvrira la totalité de l'année calendaire.

5. Le secrétariat est régulièrement resté en étroit contact avec le Siège de l'ONU, et il a coopéré avec les départements concernés et les secrétariats des autres commissions régionales à des projets d'intérêt commun.

C. Relations avec les autres programmes de l'ONU

6. Le document E/ESCAP/1036 décrit les relations de coopération établies entre la Commission et les institutions spécialisées de l'ONU et autres organisations internationales — en particulier par le canal du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique.

Annexe

LISTE DES PUBLICATIONS, RÉUNIONS ET SERVICES CONSULTATIFS

A. Liste des publications

Coopération économique régionale

Asia-Pacific Development Journal, vol. 2, n° 1, juin 1995 (ST/ESCAP/1553)

Capability for Acquisition and Use of Selected Technologies: Patent Laws, Regulations and Organizational Structure in the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/1483)

Development Papers: The Lessons of East/South-East Asian Growth Experience (ST/ESCAP/1474); *Macroeconomic Reforms in the Economies in Transition* (ST/ESCAP/1538)

Directory of Trade and Investment-related Organizations of Developing Countries and Areas, septième édition (ST/ESCAP/1605)

Electronic Commerce Initiatives of ESCAP: Role of Electronic Commerce in Trade Facilitation (ST/ESCAP/1537); *Electronic Data Interchange — A Management Overview: Training Transparencies* (ST/ESCAP/1502); *Training Module* (ST/ESCAP/1503); *Trainers' Manual* (ST/ESCAP/1529)

Fertilizer Trade Information Monthly Bulletin, avril 1995-décembre 1995

Foreign Investment Incentive Schemes: 15. Lao People's Democratic Republic (ST/ESCAP/1491)

Implications of the Uruguay Round Agreements for the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/1535)

Information, Education and Communication Programmes for Popularizing Appropriate Technology for Food Processing and Storage (ST/ESCAP/1479)

Issues and Experiences in Tax System Reforms in Selected Countries of the ESCAP Region (ST/ESCAP/1564)

Management of Economic Reforms (ST/ESCAP/1575)

Prices of Selected Asia-Pacific Products, avril 1995-octobre 1995

Privatization: Issues and Prospects (ST/ESCAP/1439)

Small Industry Bulletin for Asia and the Pacific, n° 29 (ST/ESCAP/SER.M/46)

Social Accounting Matrix-based Macro Models for Policy Analysis in Developing Countries (ST/ESCAP/1540)

Strategies for the Technological Transformation of Selected Asian and Pacific Economies through Regional Cooperation (ST/ESCAP/1246)

Studies in Trade and Investment: 4. Towards a More Vibrant Pepper Economy (ST/ESCAP/1494); 6. *Review and Analysis of Intraregional Trade Flows in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1506); 7. *Prospects of Economic Development through Cooperation in North-East Asia* (ST/ESCAP/1472); 8. *An Analysis of Fiji's Export Potential to Asia* (ST/ESCAP/1511); 9. *Development of the Export-oriented Electronic Goods Sector in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1512); 10. *Assessing the Potential and Direction of Agricultural Trade within the ESCAP Region* (ST/ESCAP/1517); 11. *Benefits and Challenges Facing Asia-Pacific Agricultural Trading Countries in the Post-Uruguay Round Period* (ST/ESCAP/1526); 12. *Trade Prospects for the Year 2000 and Beyond for the Asian and Pacific Region* (ST/ESCAP/1516)

Technological Transaction Patterns for Enhancing Regional Cooperation in the Field of Biotechnology (ST/ESCAP/1497)

TISNET Trade Information Bulletin, n°s 294 à 308

Environnement et développement durable

Agro-Chemicals News in Brief, vol. XVIII, n°s 1 à 3, janvier-mars 1995-juillet-septembre 1995

Asia-Pacific Environment, vol. 1, n°s 1 et 2, janvier-mars 1995-avril-juin 1995; Numéro spécial : *Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, Bangkok, 22-28 November 1995*

Asia-Pacific Remote Sensing Journal, vol. 8, n° 1, juillet 1995

Assessment of Water Resources and Water Demand by User Sectors in Myanmar (ST/ESCAP/1573)

Atlas of Mineral Resources of the ESCAP Region, vol. 11, *Afghanistan* (ST/ESCAP/1612); vol. 12, *Myanmar* (ST/ESCAP/1634)

Calendar of Meetings on Agro-Chemicals, vol. 14, n°s 2 à 4, avril 1995-octobre 1995

Confluence, n°s 24 à 26, décembre 1994-décembre 1995

- Development and Management of Non-living Resources in the Coastal Zones of the Asia-Pacific Region*, vol. 1: *Towards Integrated Coastal Zone Management* (ST/ESCAP/1577)
- Electric Power in Asia and the Pacific, 1991 and 1992* (ST/ESCAP/1624)
- Energy Efficiency: Directory of Energy Consultants, Service Companies, Manufacturers and Distributors of Energy Efficient Equipment and Appliances in Asia* (ST/ESCAP/1490)
- Energy Efficiency Guidebook for Energy Consultants and Service Companies in Asia* (ST/ESCAP/1514)
- Energy End-use Efficiency Promotion in Asian Developing Countries* (ST/ESCAP/1509)
- Energy, Environment and Sustainable Development II* (ST/ESCAP/1623)
- Energy Environment Planning in Developing Countries: Methodological Guide* (ST/ESCAP/1531); *Programmer's Guide* (ST/ESCAP/1532); *User's and Technical Guide* (ST/ESCAP/1534)
- Environmental News Briefing*, vol. 9, n^{os} 3 à 6
- ESCAP Energy News*, vol. XII, n^{os} 1 et 2
- Geographic Information Systems and Remote Sensing Guidelines for Use by Planners and Decision Makers* (ST/ESCAP/1615)
- Guidebook on Energy Environment Planning in Developing Countries: Synthesis Report on Energy-environment Studies in Asia* (partie I) (ST/ESCAP/1569); *Training Materials on Energy-environment Studies in Asia* (partie II) (ST/ESCAP/1570)
- Guidebook on Energy Survey* (ST/ESCAP/1520)
- Healthy Cities in Asia: A Diagnostic Manual* (ST/ESCAP/1576)
- Incorporating Sustainable Development Considerations into Economic Decision-making: the Case of Solomon Islands and Vanuatu* (ST/ESCAP/1614)
- Industrial Minerals Development in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1476)
- Information Management System for Analysis of Energy-environment Data: DBA-VOID — Technical manual* (ST/ESCAP/1524); *User's Manual* (ST/ESCAP/1525)
- Mineral Resource Potential and Policy for Development in the Asian LDCs and Viet Nam: Mineral Concentrations and Hydrocarbon Accumulations in the ESCAP Region* (ST/ESCAP/1635)
- Natural Hazards and Natural Disaster Reduction in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1574)
- Private Sector Participation in Power Generation and Its Consequences on Environmental Quality* (ST/ESCAP/1515)
- Proceedings of the Regional Workshop on Remote Sensing and GIS for Land and Marine Resources and Environment Management in the Pacific Subregion, Suva, 16-19 February 1995* (ST/ESCAP/1545)
- Protection of Water Resources, Water Quality and Aquatic Ecosystem in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1481)
- Regional Information Support Service*, vol. 18, n^{os} 12 et 13; vol. 19, n^o 1
- Remote Sensing and Geographic Information Systems for Land and Water Resources Management: Proceedings of the Regional Seminar on Integrated Applications of Remote Sensing and Geographic Information Systems for Land and Water Resources Management, Bangalore, India, 16-19 November 1994* (ST/ESCAP/1498)
- Remote Sensing for Tropical Ecosystem Management: Report of the Regional Remote Sensing Seminar on Tropical Ecosystem Management, Bali, Indonesia, 23-28 August 1994* (ST/ESCAP/1455)
- Remote Sensing Newsletter*, vol. 13, n^{os} 1 et 2
- Report of the Regional Remote Sensing Seminar on Tropical Ecosystem Management, Subic, Philippines, 4-9 September 1995* (ST/ESCAP/1583)
- Report of the Working Group Meeting on the Regional Information Service and Education Networks of the Regional Space Applications Programme* (ST/ESCAP/1619)
- Resource Assessment, Development and Management: Mineral Recovery, Recycling, Waste Prevention and Confinement for Sustainable Development in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1554)
- Safe Handling and Application of Agro-pesticides: A Safety Guide for Pesticide Retail Distributors and Shopkeepers* [en bichlamar (Vanuatu); en hindoustani (Fidji); en samoan]
- Sectoral Energy Demand Analysis and Long-term Forecast for Developing Countries: MEDEE-S - Methodological manual* (ST/ESCAP/1521); *Technical Manual* (ST/ESCAP/1522); *User's manual* (ST/ESCAP/1523)
- Space Technology and Applications for Sustainable Development: Proceedings of the Symposium on Space Technology Applications for Sustainable Development, Beijing, China, 19-21 September 1994* (ST/ESCAP/1499)
- State of the Environment in Asia and the Pacific 1995* (ST/ESCAP/1585)
- Water Resources Journal*, septembre 1994-décembre 1995 (ST/ESCAP/SER.C/182-187)

Water Resources Series: *Integrated Water Resources Management in Asia and the Pacific*, n° 75 (ST/ESCAP/SER.F/75); *Guidebook on Water Resources, Use and Management in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/SER.F/74)

Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social

1996 ESCAP Population Data Sheet

Annotated Bibliography on Policy and Programme Issues in the Field of Ageing (ST/ESCAP/1471)

Asia-Pacific Fact Sheet on Drug Demand Reduction and HIV/AIDS Prevention, n° 5

Asia-Pacific Population Information Network: A Directory and Profile of the Secretariat and Members

Asia-Pacific Population Journal, vol. 10, n°s 1 à 4

Causes, Characteristics and Consequences of Poverty: Reasons for and Modalities of the Use of Targeting in Selected Poverty Alleviation Programmes in the ESCAP Region (ST/ESCAP/1591)

Community-based Drug Demand Reduction and HIV/AIDS Prevention: A Manual for Planners, Practitioners, Trainers and Evaluators (ST/ESCAP/1584)

Community-based Drug Demand Reduction: Report on Five Demonstration Projects (ST/ESCAP/1552)

Compendium of United Nations Programmes on Rural Poverty Alleviation 1994-1995 (ST/ESCAP/1530)

Directory of National Focal Points for the Advancement of Women in Asia and the Pacific 1995 (ST/ESCAP/1489)

Enhancing the Role of NGOs in the Implementation of the Agenda for Action on Social Development in the ESCAP Region (ST/ESCAP/1625)

Functional Literacy for Women's Empowerment in South Asia (ST/ESCAP/1567)

Guidelines for the Promotion of Non-handicapping Physical Environments for Disabled Persons (ST/ESCAP/1492)

Hidden Sisters: Women and Girls with Disabilities in the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/1548)

Informal Sector and Urban Poverty Alleviation in Asia and the Pacific (ST/ESCAP/1600)

Legislation on Equal Opportunities and Full Participation in Development for Disabled Persons: A Regional Review (ST/ESCAP/1622)

Manual for Preparing Population Information Directories, using CDS/ISIS (ST/ESCAP/1595)

Population Headliners, n°s 241 à 249

Poverty Alleviation Initiatives, vol. 5, n° 1

Promotion of Non-handicapping Physical Environments for Disabled Persons: Case Studies (ST/ESCAP/1510)

Regional Information Base on Poverty Issues: A Review of the Incidence of Poverty and Target-oriented Poverty Alleviation Programmes (ST/ESCAP/1568)

Review of Current Research in Urban Issues (base de données informatisée)

Self-help Organizations of Disabled Persons (publication traduite en cinq langues nationales — bengali, indonésien, khmer, thai et vietnamien — et en braille anglais) (ST/ESCAP/1087)

Social Development Newsletter, n°s 32 et 33

Trends, Patterns and Implications of Rural-urban Migration in India, Nepal and Thailand (APSS No. 138) (ST/ESCAP/1572)

WINAP Newsletter, n°s 16 et 17

Transports et communications

Asian Highway Network Development (ST/ESCAP/1442)

Asian Highway Route Map (large scale), 1995

Asian Highway Route Map (small scale), 1995

Commercial Aspects of Inland Water Transport Operations and Management (ST/ESCAP/1626)

Commercialization of Transport Business Undertakings (ST/ESCAP/1630)

Computerized Asset Management System (ST/ESCAP/1608)

Decade News, n°s 6 et 7

Development of Freight Forwarding in the ESCAP Region (ST/ESCAP/1631)

Development of Multimodal Transport in the ESCAP Region (ST/ESCAP/1563)

Development of Urban Transport: The Case of Balanced Transport Development in Asian Cities (ST/ESCAP/1606)

ESCAP Tourism Newsletter, n° 6

ESCAP Tourism Review: Tourism Training in the Asian Region, n° 14 (ST/ESCAP/1397); *Review of Tourism Development in the ESCAP Region*, n° 15

Inland Water Transport Module Software

Land Transport Linkages from Central Asia to Seaports in the South and the East (ST/ESCAP/1560)

Maritime Manpower for the Shipping Industry in the Asia-Pacific Region (ST/ESCAP/1629)

Proceedings of the Seminar-Cum-Study Tour on Compressed Natural Gas Technologies for Road Transport, Germany, 30 August-11 September 1993 (ST/ESCAP/1460)

Railway Break-of-Gauge Problem and Possible Solutions in the ESCAP Region (ST/ESCAP/1636)

Report on the Identification of Major Problems on Urban Transport in the ESCAP Region (second phase) (ST/ESCAP/1486)

Review of Developments in Transport, Communications and Tourism (ST/ESCAP/1620)

Road Safety in the ESCAP Region, vol. 1 (ST/ESCAP/1633)

Study on Foreign Investment in the Tourism Sector in Samoa (ST/ESCAP/1426)

Study on Foreign Investment in the Tourism Sector in Vanuatu (ST/ESCAP/1427)

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific, n° 65 (ST/ESCAP/SER.E/65-66)

Statistiques

Asia-Pacific in Figures 1995 (ST/ESCAP/1588)

Foreign Trade Statistics of Asia and the Pacific, 1989-1993 (ST/ESCAP/1589)

Government Computerization Newsletter, n° 6, décembre 1995

Statistical Indicators for Asia and the Pacific, vol. XXV, n° 1 (ST/ESCAP/1513), n° 2 (ST/ESCAP/1543), n° 3 (ST/ESCAP/1571), n° 4 (ST/ESCAP/1586)

Statistical Newsletter, n°s 94 à 98

Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement

Early Development Experience of the Newly Industrializing Economies: Lessons for the Least Developed Countries of the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/1555)

Improving the Access of Women to Formal Credit and Financial Institutions: Windows of Opportunity (ST/ESCAP/1601)

Mid-term Review of the Implementation of the Programme of Action for the Least Developed Countries for the 1990s: the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/1550)

Public Expenditure in the Provision of Social Services in Bangladesh and Nepal (ST/ESCAP/1607)

B. Liste des réunions

Coopération économique régionale

Réunion d'experts chargée du suivi de la Déclaration de Delhi sur le renforcement de la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI^e siècle (New Delhi, avril 1995)

Réunion consultative informelle de l'Accord de Bangkok (Bangkok, avril 1995)

Conférence des Nations Unies sur la bonne utilisation des technologies de l'information au service du commerce et des investissements (Bangkok, mai 1995)

Atelier national sur la réforme économique (Achgabad, mai 1995; Bichkek, mai 1995; Erevan, octobre 1995; Douchanbé, novembre 1995; Bakou, décembre 1995)

Réunion consultative d'experts sur le commerce intrarégional du riz (Bangkok, mai 1995)

Séminaire national sur la promotion du commerce intrarégional dans la région Asie-Pacifique (New Delhi, mai 1995)

Troisième réunion du Réseau CESAP pour la facilitation du commerce (Bangkok, juin 1995)

Table ronde sur les perspectives de coopération économique par l'exploitation des complémentarités en matière de commerce et d'investissements dans la sous-région Asie du Nord-Est (Séoul, juillet 1995)

Séminaire national CESAP-PNUD-Institut Marga sur la mise en réseau des organismes de recherche commerciale en Asie et dans le Pacifique (Colombo, juillet 1995)

Atelier de rédaction de plans d'ensemble pour des études commerciales et environnementales (Bangkok, août 1995)

Séminaire régional CNUCED-CESAP sur l'intégration des pays de la région non membres de l'OMC au système commercial international (Bangkok, août 1995)

Septième session du Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale (Oulan-Bator, septembre 1995)

Atelier sur la promotion des investissements étrangers (Suva, septembre 1995)

Réunion de travail CESAP-PNUD sur la mise en place du Service régional d'information et de promotion en matière d'investissements (Bangkok, septembre 1995)

Colloque sur la coopération régionale en matière de régulateurs de phytocroissance en Asie et dans le Pacifique (Beijing, octobre 1995)

Réunion régionale des ministres de l'industrie de l'Asie et du Pacifique (New Delhi, octobre 1995)

Atelier de planification concernant le plan de travail du CAPTT pour 1997-1999 (New Delhi, octobre 1995)

Colloque sur le renforcement du rôle du secteur privé eu égard à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie manufacturière (Séoul, novembre 1995)

Onzième session du Comité consultatif technique du CAPTT (New Delhi, décembre 1995)

Deuxième session du Comité de travail pour la sixième Foire commerciale internationale de l'Asie et du Pacifique (ASPAT 96) (Bangkok, décembre 1995)

Dixième session du Conseil d'administration du CAPTT (New Delhi, décembre 1995)

Séminaire d'initiation sur les crédits à l'exportation et le financement des exportations, à l'intention des cadres supérieurs et des directeurs financiers [Hô Chi Minh-Ville et Hanoi (Viet Nam), décembre 1995]

Réunion d'experts sur le renforcement des courants de technologie des pays en développement avancés vers les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, décembre 1995)

Mise au point de modèles nationaux pour l'analyse des politiques commerciales en Asie et dans le Pacifique (New Delhi, décembre 1995)

Atelier sur les expériences de développement de l'ASEAN, à l'intention des pays de l'Indochine (Vientiane, décembre 1995)

Atelier sur l'utilisation et l'application de l'échange de données informatisé dans le commerce international (Katmandou, décembre 1995)

Séminaire d'initiation sur la commercialisation des exportations, à l'intention des cadres supérieurs et des directeurs d'exportation [Hanoi et Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam), décembre 1995]

Réunion de planification concernant les activités d'expansion du commerce des légumineuses (Bangkok, décembre 1995)

Réunion d'experts sur l'Accord de Bangkok (Bangkok, décembre 1995)

Environnement et développement durable

Réunion Asie-Pacifique chargée du suivi de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification (Yangon, avril 1995)

Atelier à l'intention des responsables des centres pour la conservation de l'énergie et le rendement énergétique en Asie (Séoul, mai 1995)

Réunion d'experts chargée d'étudier la faisabilité d'une banque régionale de données sur les bourses aux déchets (Bangkok, mai 1995)

Réunion d'experts sur l'impact environnemental du développement des zones côtières (Bangkok, mai 1995)

Atelier régional sur la mise en valeur et l'utilisation de l'énergie éolienne (Beijing, mai 1995)

Atelier sur la législation des engrais [Pokhara (Népal), mai 1995]

Réunion du Groupe de travail des géologues principaux (Bangkok, mai-juin 1995)

Trente-cinquième et trente-sixième sessions de l'Equipe opérationnelle interinstitutions sur l'eau pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok, juin et décembre 1995 respectivement)

Réunion des directeurs de centres et programmes nationaux de télédétection de la région de la CESAP (Réseau régional sur la télédétection et les SIG) (Dhaka, juin 1995)

Atelier sous-régional sur le développement du secteur des engrais au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan (Almaty, juin 1995)

Cours de formation sur la conservation de l'énergie (Oulan-Bator, juin 1995)

Comité consultatif intergouvernemental pour les applications des techniques spatiales au développement durable (Dhaka, juin 1995)

Réunion consultative sur la gestion de la demande en relation avec la planification intégrée des ressources du secteur énergétique (Bangkok, juin 1995)

Atelier-cours de formation sur l'application de la géologie environnementale et urbaine dans les villes en expansion rapide [Shanghai (Chine), juin 1995]

Cinquième et sixième sessions du Comité inter-institutions pour l'environnement et le développement durable en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, juillet et août 1995 respectivement)

Réunion technique régionale préparatoire à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (Port-Vila, juillet 1995)

Colloque Asie-Pacifique sur les énergies renouvelables [Sydney (Australie), juillet-août 1995]

Atelier de formation régional sur le bilan et l'application des méthodes et procédures d'intégration des questions environnementales dans les analyses des politiques de planification énergétique (Bangkok, juillet-août 1995)

Réunion préparatoire à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, août 1995)

- Cours de formation aux techniques de lutte contre l'érosion éolienne [Lanzhou (Chine), août 1995]
- Atelier de formation sur la gestion de la demande en relation avec la planification intégrée des ressources du secteur énergétique (Bangkok, août-septembre 1995)
- Séminaire régional sur la gestion des écosystèmes tropicaux [Subic (Philippines), septembre 1995]
- Séminaire FADINAP-Association indienne des engrais-RSIE de formation gestionnelle en matière de commercialisation des engrais (Colombo, septembre 1995)
- Atelier de formation à l'analyse et à la cartographie des risques d'inondation (Népal, septembre 1995)
- Réunion d'experts sur les incidences d'Action 21 au regard de la gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, septembre 1995)
- Réunion d'experts sur les directives concernant les normes et procédures de normalisation des systèmes d'information géographique (Kuala Lumpur, septembre 1995)
- Séminaire de formation sur l'enlèvement et l'élimination d'installations et d'ouvrages extracôtiers vétustes dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental (Bangkok, septembre 1995)
- Atelier régional sur la promotion des investissements pour la fabrication nationale de produits à haut rendement énergétique (Manille, septembre 1995)
- Réunion d'experts de haut niveau sur l'adaptabilité énergétique et l'intégration des aspects environnementaux aux politiques et plans énergétiques (Bangkok, octobre 1995)
- Réunion consultative sous-régionale de l'ASEAN concernant la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, octobre 1995)
- Sous-Comité interinstitutions pour le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (Bangkok, octobre 1995)
- Atelier sur l'emploi équilibré des engrais pour des rendements agricoles et un environnement meilleurs [Hué (Viet Nam), novembre 1995]
- Atelier international sur les problèmes liés à l'eau dans les zones côtières de basse altitude — Hydrocoast 95 (Bangkok, novembre 1995)
- Colloque technique sur la tarification du gaz et table ronde sur l'investissement (Beijing, novembre 1995)
- Réunion de travail sur les réseaux régionaux d'information et d'enseignement dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales [Nakhon Ratchasima (Thaïlande), novembre 1995]
- Réunion préparatoire de hauts responsables sur les questions d'environnement et de développement en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, novembre 1995)
- Colloque ONG-médias sur l'environnement et le développement : "Stratégies à l'horizon 2000" (Bangkok, novembre 1995)
- Séminaire sur la gestion environnementale des entreprises (Bangkok, novembre 1995)
- Forum 1995 sur le développement durable (Bangkok, novembre 1995)
- Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique sur les engrais [Perth (Australie), novembre 1995]
- Groupe d'experts sur la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, décembre 1995)
- Vingt-huitième session du Comité des typhons (Kuala Lumpur, décembre 1995)
- Groupe consultatif sur les questions d'énergie et d'environnement du Programme de coopération en matière d'énergie et d'environnement en Asie (Bangkok, décembre 1995)
- Atelier sur le Groupe d'experts sur la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, décembre 1995)

Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social

- Atelier national sur la formation d'instructeurs en matière de participation des jeunes au développement [Welimada (Sri Lanka), mars-avril 1995; Vientiane, octobre 1995; Phnom Penh, décembre 1995]
- Formation à la méthode de "reproduction des opérations réussies" (Sri Lanka, avril 1995)
- Atelier POPIN sur l'information en matière de population dans le Pacifique (Suva, avril 1995)
- Atelier national sur les conséquences de la libéralisation des prix et des réformes de marché pour les pauvres ruraux (Beijing, Hanoï, New Delhi, mai 1995; Kuala Lumpur, juillet 1995; Jakarta, septembre 1995; Bangkok, octobre 1995)
- Séminaire régional sur le mouvement de la population, le développement et le rôle et la condition de la femme (Bangkok, mai 1995)
- Atelier sur la coordination de la zone métropolitaine Rawalpindi-Islamabad (Islamabad, mai 1995)
- Atelier consultatif POPIN Asie-Pacifique (Bangkok, juin 1995)
- Réunion d'experts sur la formation des responsables locaux aux principes et aux questions en matière de participation du public [Rayong (Thaïlande), juin 1995]

- Atelier technique POPIN (réseau mondial) (Bangkok, juin 1995)
- Réunion du Comité consultatif du réseau POPIN mondial (Bangkok, juin 1995)
- Réunion d'experts des pays les moins avancés sur l'application de la Déclaration de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, juin 1995)
- Atelier de formation pour les femmes handicapées (Bangkok, juin 1995)
- Réunion chargée de faire le bilan de la mise en oeuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) (Bangkok, juin 1995)
- Atelier national sur un réseau d'information pour les femmes au Népal (Katmandou, juillet 1995)
- Atelier régional sur l'amélioration des possibilités d'emploi pour les femmes rurales [Chiang Mai (Thaïlande), juillet 1995]
- Réunion d'experts sur l'étude relative aux femmes en situation de pauvreté (Bangkok, août 1995)
- Atelier technique sur la production et la distribution locales d'appareils pour handicapés [Madras (Inde), septembre 1995]
- Réunion d'experts sur les liens entre population et pauvreté (Bangkok, septembre 1995)
- Cours de formation international sur les techniques de construction de logements [Nanjing (Chine), septembre 1995]
- Atelier national de formation et de planification concernant le projet de création d'emplois ruraux par le mécanisme du marché aux fins de la dépaupérisation (Mongolie et Népal, septembre 1995)
- Réunion d'experts sur le rôle du secteur informel des services en matière de dépaupérisation (Bangkok, septembre 1995)
- Séminaire de formation régional sur la promotion des services de mise en valeur des ressources humaines au bénéfice des pauvres (Manille, septembre 1995)
- Atelier régional sur la fabrication et la vulgarisation des machines agricoles (Téhéran, septembre 1995)
- Atelier sur l'utilisation des forums urbains comme mécanismes consultatifs en vue de la planification urbaine et de la prise de décision en la matière (Bangkok, septembre 1995)
- Sous-Comité interinstitutions pour la promotion de la femme (Bangkok, octobre 1995)
- Atelier régional sur le télé-enseignement dans le contexte de la mise en valeur des ressources humaines [Shanghai (Chine), octobre 1995]
- Douzième réunion de l'Equipe spéciale inter-organisations pour l'Asie et le Pacifique chargée des problèmes relatifs aux handicapés (Bangkok, octobre 1995)
- Atelier de formation sur des questions importantes en matière de population et la technologie informationnelle à l'intention des professionnels de l'information (Beijing, octobre-novembre 1995)
- AGRIMACH 95-Exposition-colloque de la machine agricole [Nakhon Ratchasima (Thaïlande), novembre 1995]
- Réunion du Comité consultatif technique du Réseau régional de la machine agricole (RRMA) [Nakhon Ratchasima (Thaïlande), novembre 1995]
- Séminaire directif sur les migrations et le développement (Bangkok, novembre 1995)
- Réunion du Conseil d'administration du RRMA [Nakhon Ratchasima (Thaïlande), novembre 1995]
- Atelier de formation des ONG sur la promotion de l'action de soutien et l'application de la Déclaration de Jakarta [Lamjung (Népal), novembre 1995]
- Atelier sur les projets pilotes visant à promouvoir des environnements non handicapants [Yokohama (Japon), novembre 1995]
- Réunion d'experts sur l'amélioration de la sécurité sociale au bénéfice des pauvres de la région de la CESAP (Bangkok, novembre 1995)
- Sous-Comité interorganisations sur la population et le développement en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, novembre 1995)
- Treizième session du Comité consultatif technique du Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique [Bogor (Indonésie), novembre 1995]
- Atelier technique POPIN Asie du Sud sur le reconditionnement de l'information démographique (Colombo, novembre-décembre 1995)
- Quatorzième session du Conseil d'administration du Centre régional pour la coordination et la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique [Bogor (Indonésie), décembre 1995]
- Atelier sous-régional sur un réseau d'information pour les femmes dans les républiques d'Asie centrale (Tashkent, décembre 1995)
- Réunion régionale d'experts sur les conséquences de la libéralisation des prix et des réformes de marché pour les pauvres ruraux (Bangkok, décembre 1995)

Atelier sur le logement social communautaire dans la région métropolitaine Rawalpindi-Islamabad (Islamabad, décembre 1995)

Séminaire régional sur le vieillissement de la population et le développement (Bangkok, décembre 1995)

Réunion d'experts sur la promotion de la participation de la femme au processus décisionnel (Bangkok, décembre 1995)

Transports et communications

Première et deuxième réunions du Groupe de travail sur le secteur du tourisme dans la sous-région Bassin du Mékong (Bangkok, avril et décembre 1995 respectivement)

Atelier sur le transport multimodal (Katmandou, mai 1995)

Réunion d'experts sur la commercialisation et la participation du secteur privé dans les domaines des ports et des activités connexes, du dragage et des voies d'eau intérieures (Bangkok, mai 1995)

Réunion sur la création d'une "Alliance asiatique pour le développement infrastructurel" (Bangkok, mai 1995)

Atelier sur la planification touristique intégrée dans les pays insulaires du Pacifique (Port-Vila, juin 1995)

Séminaire CESAP-OMI sur la facilitation du transport maritime international [Guangzhou (Chine), juin 1995]

Réunion d'experts sur les systèmes d'information et la formation en matière de transport fluvial (Bangkok, juin 1995)

Séminaire sous-régional CESAP-OMI sur la facilitation du transport maritime (Port Moresby et Suva, août 1995)

Atelier CESAP-CNUCED sur le transport multimodal (Suva, septembre 1995)

Réunion du Comité directeur pour la création d'une "Alliance asiatique pour le développement infrastructurel" (New Delhi, septembre 1995)

Séminaire-voyage d'étude régional sur le développement et l'amélioration des transports fluviaux en Chine [Nanjing, Yangzhou et Wuxi (Chine), septembre 1995]

Séminaire-voyage d'étude sur l'entretien des locomotives et du matériel roulant [Changzhou (Chine), septembre 1995]

Cours de formation national sur les aspects commerciaux du développement des transports fluviaux (Hanoi, septembre 1995)

Réunion de responsables sur la faisabilité du raccordement des réseaux ferroviaires de la Chine, de la Mongolie, du Kazakhstan, de la Fédération de Russie et de la péninsule coréenne (Bangkok, octobre 1995)

Réunion des directeurs d'associations nationales de transitaires (Bangkok, octobre 1995)

Séminaire régional CESAP-CNUCED-BIMCO (Conseil maritime et baltique international) sur les chartes-parties et le financement des achats de navires (Bangkok, octobre-novembre 1995)

Réunion d'experts sur la mise en place d'un réseau routier dans les républiques d'Asie (Bangkok, octobre-novembre 1995)

Quatrième session du Comité directeur interinstitutions pour la phase II (1992-1996) de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok, novembre 1995)

Réunion d'experts chargée d'évaluer l'impact environnemental des projets de développement du transport fluvial dans la sous-région du bassin supérieur du Mékong (Bangkok, novembre 1995)

Atelier national sur la conclusion de l'étude des couloirs de transit (Phnom Penh, novembre 1995; Vientiane, décembre 1995)

Réunion spéciale d'experts sur les spécifications applicables aux itinéraires du Chemin de fer transasiatique dans le couloir sud (Bangkok, décembre 1995)

Séminaire régional chargé de l'examen de la promotion des transports multimodaux en Asie du Sud-Est (Bangkok, décembre 1995)

Statistiques

Atelier sur l'examen des données du Programme de comparaison internationale (1993) (Bangkok, octobre 1995)

Séminaire sur les statistiques du commerce des services (Bangkok, novembre 1995)

Réunion d'experts chargée d'examiner les progrès de l'informatisation dans le secteur public (Bangkok, décembre 1995)

Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement

Réunion de hauts responsables et d'experts sur l'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (Bangkok, avril 1995)

Cours de formation à l'intention des opérateurs du logiciel PortCAM sur l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des petits navires entre pays insulaires en développement (Iles Cook, juin 1995; Samoa, juillet 1995; États fédérés de Micronésie, septembre 1995)

Atelier national CESAP-BDFC (Association bhoutanaise pour le financement du développement) sur le renforcement du crédit et du financement en zone rurale au Bhoutan (Thimbu, décembre 1995)

C. Liste des services consultatifs

Coopération économique régionale

a) Bangladesh : principales tendances de l'évolution des politiques macroéconomiques dans la région et nature des activités exécutées par la CESAP;

b) Chine, Malaisie, Philippines, Singapour : mise en place du Service régional d'information et de promotion en matière d'investissement;

c) Chine, Inde, Philippines, République de Corée, Thaïlande : bilan de l'application des systèmes de gestion de la qualité ISO 9000 dans la région de la CESAP;

d) Indonésie : i) examen du rôle de la Communauté asiatique et pacifique de la noix de coco, et aide à l'élaboration d'un programme à long terme et à moyen terme (nouvelles activités de la Communauté concernant le développement de l'industrie de la noix de coco); ii) paramètres d'une étude relative à la promotion des courants d'échanges et d'investissements entre l'OCE et l'ASEAN;

e) Kirghizistan et Turkménistan : information des organismes concernés au sujet des avantages à retirer de la coopération économique régionale, repérage des possibilités de coopération de ce type, et présentation du rôle de la CESAP au regard des activités de promotion correspondantes;

f) Myanmar : modélisation macroéconomique et analyse des politiques;

g) Népal : mesures de politique générale visant à promouvoir les PME;

h) Sri Lanka : promotion des investissements;

i) Thaïlande : contribution aux préparatifs de la sixième Foire commerciale internationale de l'Asie et du Pacifique (ASPAT 96);

j) Viet Nam : mise en oeuvre du projet relatif à des services consultatifs dans le secteur industriel (promotion des exportations).

Environnement et développement durable

a) République islamique d'Iran : activités dans le domaine du gaz naturel;

b) Samoa : questions institutionnelles ayant trait à la mise en place et aux applications des SIG.

Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social

a) Bhoutan : formulation de politiques macroéconomiques nationales de dépaupérisation;

b) Cambodge : assistance en vue du recensement des besoins des jeunes et de l'établissement d'un plan directeur national pour la jeunesse;

c) Chine et Inde : promotion de milieux conviviaux pour les handicapés;

d) Fidji : pour le Service pénitentiaire : éducation et classement des détenus;

e) Fidji et Samoa : mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable;

f) Inde : i) application du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002); ii) assistance aux organisations de bénévoles en Inde du Sud pour la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, eu égard en particulier aux handicapés;

g) Japon et Vanuatu : Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus;

h) Singapour : services liés à la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés;

i) Thaïlande : i) pour le Département de l'administration pénitentiaire (Ministère de l'intérieur): mesures concernant les problèmes actuels de gestion pénitentiaire; ii) pour la Fondation asiatique pour la prévention du crime : établissement d'un programme d'incitation des responsables communautaires bénévoles à l'action de prévention du crime et de traitement des délinquants; iii) création d'une nouvelle école de formation professionnelle pour les jeunes;

j) Viet Nam : i) formation au reconditionnement de l'information; ii) pour le Centre d'études démographiques et d'information du Comité national de la population et de la planification familiale : installation de logiciels CDS-ISIS; iii) aide à la formulation d'un projet sur les migrations internes à soumettre au PNUD pour financement; iv) création d'organismes d'entraide des handicapés.

Transports et communications

Kirghizistan : systèmes de taxation routière.

Statistiques

a) République islamique d'Iran : questions organisationnelles et institutionnelles concernant les services statistiques nationaux;

b) Thaïlande : établissement de bases de données statistiques et micromisation;

c) Tonga : assistance pour la mission de formulation de projet en vue du recensement 1996 de la population;

d) Viet Nam : i) services consultatifs concernant la collecte et la compilation des statistiques industrielles; ii) aide au Service de statistique en vue du traitement plus poussé des enquêtes à passages répétés; iii) conférences dans le cadre de la session de formation en matière de population, et de la session de formation de niveau supérieur en matière d'analyse des données démographiques.

Pays les moins avancés et pays en développement sans littoral

Myanmar : renforcement de la coopération économique avec les autres pays en développement.

Pays insulaires en développement du Pacifique

a) Iles Salomon : évaluation d'une enquête de la banque centrale sur les systèmes financiers informels;

b) Tonga : examen des possibilités de création d'un système financier informel dans l'ensemble des pays insulaires.

Chapitre III

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participation et organisation des travaux

7. La Commission a tenu sa cinquante-deuxième session au Centre de conférence des Nations Unies, à Bangkok, du 17 au 24 avril 1996.

8. Les membres et membres associés suivants étaient représentés : Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kiribati, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam, Guam, Hong-kong, Îles Mariannes septentrionales, Macao, Nouvelle-Calédonie, Palaos.

9. Ont également participé à la session en vertu de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Chili, Hongrie, Italie, Maroc, Pérou, République tchèque, Roumanie, Turquie. Y ont également participé un représentant de la Suisse, en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil économique et social, et un représentant du Saint-Siège, en vertu de la décision 244 (LXIII) du Conseil.

10. A aussi participé à la session un fonctionnaire du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies représentant la Commission économique pour l'Europe.

11. Les organismes des Nations Unies énumérés ci-après étaient représentés : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Fonds des Nations Unies pour la population; le Programme commun des Nations Unies sur le virus d'immunodéficience acquise et le syndrome d'immunodéficience acquise était également représenté.

12. Des représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif : Organisation internationale du Travail, Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications, Organisation maritime internationale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

13. Étaient en outre représentées à titre d'observateur les organisations intergouvernementales suivantes : Association sud-asiatique de coopération régionale, Banque asiatique de développement, Bureau du Plan de Colombo, Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique, Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique, Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, Comité des typhons, Commission du Mékong, Commission européenne, Communauté asiatique et pacifique de la noix de coco, Communauté d'États indépendants, Communauté internationale du poivre, Organisation asiatique de productivité, Organisation internationale pour les migrations, Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Secrétariat du Forum, Société asiatique de réassurance, Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, Union asiatique de compensation.

14. Les organisations non gouvernementales suivantes avaient délégué des observateurs : Catégorie I — Alliance coopérative internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Conseil international de l'action sociale, Fédération internationale pour la planification familiale, Fédération mondiale des anciens combattants, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Organisation internationale de normalisation, Société internationale pour le développement, Zonta international; Catégorie II — Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, Association internationale des femmes médecins, Communauté internationale Baha'ie, Conférence mondiale des religions pour la paix, Fédération internationale des organisations non gouvernementales pour la prévention de l'abus des drogues et autres substances, Fédération routière internationale, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques; Liste — Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés. Des représentants des organisations suivantes ont d'autre part participé à la session : Association Asie-Pacifique des éducateurs du service social, Association d'Asie et du Pacifique des institutions financières de développement.

15. La liste des participants est publiée sous la cote ESCAP(LII)/INF.1/Rev.2.

16. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu présidente S. E. Mme Lina B. Laigo (Philippines).

17. Suivant la pratique établie, la Commission a décidé d'élire vice-présidents les chefs de délégation suivants : S. E. M. Hajatul-Aslam Wal Muslimin Said Muhammad Ali Jawid (Afghanistan), S. E. M. Alexander Downer (Australie), S. E. Dato Ahmad Wally Skinner (Brunéi Darussalam), S. E. M. Ou Orhart (Cambodge), S. E. M. Li Zhaoxing (Chine), S. E. M. V. S. Sidorov (Fédération de Russie), S. E. M. Lomej McKay (Iles Marshall), S. E. M. Soemadi D. M. Brotodiningrat (Indonésie), S. E. M. Mahmud Asgari Azad (République islamique d'Iran), S. E. M. Hajime Ogawa (Japon), S. E. Datuk Chong Kah Kiat (Malaisie), S. E. M. Prithvi Raj Ligal (Népal), S. E. M. Makhdoom Shah Mahmood Qureshi (Pakistan), S. E. M. Andres Uhérbelau (Palaos), S. E. M. David Mai (Papouasie-Nouvelle-Guinée), S. E. M. Lee Ki-Choo (République de Corée), S. E. M. Soubanh Srithirath (République démocratique populaire lao), S. E. M. Yatiman Yusof (Singapour), S. E. M. S. B. Dissanayake (Sri Lanka), S. E. M. Makhmuodov Isroil (Tadjikistan), S. E. M. R. Kasem S. Kasemsri (Thaïlande), S. E. M. Tutoatasi Fakafanua (Tonga), S. E. M. Amos Bangbiti (Vanuatu), S. E. M. Nguyen Dinh Bin (Viet Nam).

18. Le Segment hauts responsables a formé trois comités pléniers pour l'examen des points 1 à 4 et 6 à 12 de l'ordre du jour. Le Comité plénier I a élu M. Mohd. Roze Abdul Rahman (Malaisie) président, et MM. A. N. Borodavkin (Fédération de Russie) et Johnson Wabaiat (Vanuatu) vice-présidents. Le Comité plénier II a élu S. E. M. Chung Tae-Dong (République de Corée) président, et MM. R. M. K. Ratnayake (Sri Lanka) et Sayed Mohsen Esperri (République islamique d'Iran) vice-présidents. Le Comité plénier III a élu S. E. M. Sher Afgan Khan (Pakistan) président, et Mme Aline Ménager-Kuster (France) et M. Lu Yongshou (Chine) vice-présidents.

19. La Commission a également constitué un groupe de travail des projets de résolution, sous la présidence de M. Michiel W. H. Crom (Pays-Bas), pour examiner les projets de résolution soumis durant la session. MM. V. S. Seshadri (Inde) et Yoshiharu Kagawa (Japon) ont été élus vice-présidents du Groupe de travail.

20. La Présidente a annoncé que, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, elle-même et les vice-présidents, constitués en comité des pouvoirs, avaient examiné les pouvoirs de tous les représentants et les avaient trouvés en bonne et due forme.

B. Ordre du jour

21. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Election du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour (E/ESCAP/L.130/Rev.1, E/ESCAP/L.131).
4. Composition de la Commission (E/ESCAP/1043).
5. Grandes questions concernant la région de la CESAP :
 - a) Incidences de l'évolution économique et sociale récente (E/ESCAP/1015);
 - b) Dépaupérisation rurale et développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/1016 — Corr.1 et 2, anglais seulement).
6. Problèmes et faits nouveaux et programme de travail de la Commission :
 - a) Coopération économique régionale (E/ESCAP/1017, E/ESCAP/1018 et Add.1 et Add.1/Corr.1, E/ESCAP/1019);
 - b) Environnement et développement durable (E/ESCAP/1020, E/ESCAP/1021, E/ESCAP/1022);
 - c) Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social (E/ESCAP/1023, E/ESCAP/1024, E/ESCAP/1025);
 - d) Transports et communications (E/ESCAP/1026, E/ESCAP/1027);
 - e) Statistiques (E/ESCAP/1028, E/ESCAP/1029);
 - f) Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement (E/ESCAP/1030).
7. Planification du programme :
 - a) Plan à moyen terme (1998-2001) (E/ESCAP/1031);
 - b) Exécution du programme de travail pour 1994-1995 (E/ESCAP/1032 et Corr.1);
 - c) Propositions de modification du programme pour 1996-1997 (E/ESCAP/1033 et Add.1 et Add.1/Corr.1);

- d) Calendrier des réunions — avril 1996-mars 1997 — (E/ESCAP/1034 et Add.1).
8. Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées (E/ESCAP/1035).
 9. Renforcement de la coopération interorganisations dans la promotion du développement économique et social dans la région (E/ESCAP/1036).
 10. Rapports des organismes intergouvernementaux régionaux (E/ESCAP/1037, E/ESCAP/1038, E/ESCAP/1039, E/ESCAP/1040).
 11. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/1041 et Add.1).
 12. Date, lieu et autres questions concernant la cinquante-troisième session de la Commission (E/ESCAP/1042).
 13. Questions diverses.
 14. Adoption du rapport de la Commission.

C. Compte rendu des travaux

22. La session a été déclarée ouverte par le Président par intérim de la cinquante-et-unième session, S. E. Dato Ahmad Wally Skinner, ministre adjoint des finances du Brunéi Darussalam. S. E. M. Banharn Silpa-Archa, premier ministre de la Thaïlande, a prononcé l'allocution d'ouverture. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et prononcé une allocution.

Allocution d'ouverture du Premier Ministre thaïlandais

23. Le Premier Ministre thaïlandais, s'exprimant au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, a chaleureusement salué les participants.

24. Il a rappelé que, lorsqu'il avait pris la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU, en 1995, il avait évoqué deux contributions majeures de l'Organisation à la région de l'Asie et du Pacifique : son rôle dans le processus de paix au Cambodge, et le rôle de la CESAP dans l'amélioration du niveau de vie des populations de la région. Au fil des années, la CESAP avait en effet aidé la région à satisfaire à ses besoins essentiels et guidé les pays membres dans leur action de développement.

25. La région de l'Asie et du Pacifique, qui représentait 60% environ de la population mondiale, établissait de nouveaux records sur le plan de la croissance et des résultats économiques. La coopération économique et commerciale bilatérale et multilatérale s'était prodigieusement accrue depuis dix ans, et l'on prévoyait que le mouvement se poursuivrait bien après le début du siècle à venir.

26. Ces réussites n'empêchaient pas de profondes disparités dans les niveaux de développement économique des pays de la région. La pauvreté demeurait un problème majeur qu'il fallait traiter au niveau national comme au niveau international. Le thème de la cinquante-deuxième session de la Commission ("Dépaupérisation rurale et développement durable en Asie et dans le Pacifique") cadrerait parfaitement avec les différents plans d'action mondiaux élaborés par l'ONU, en particulier lors du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995. Des questions de développement social complexes continuaient de figurer parmi les grandes préoccupations des pays en développement.

27. L'expérience de la Thaïlande était instructive à cet égard. Depuis trois décennies, le pays enregistrait une forte croissance économique qui avait conduit à une situation économique et financière solide et stable. Ces bons résultats avaient permis au gouvernement de contribuer à la dépaupérisation et d'améliorer, dans une certaine mesure, la qualité de vie de la population. Toutefois, le développement s'était accompagné de manière imprévue de nombreux problèmes sociaux et environnementaux, dont les écarts croissants dans la répartition des revenus, l'appauvrissement des ressources naturelles, la détérioration de l'environnement, des problèmes concernant les jeunes et des problèmes sociaux.

28. Le huitième Plan national pour le développement économique et social de la Thaïlande (1997-2001) visait à résoudre ces difficultés en privilégiant la mise en valeur des ressources humaines, l'enseignement et la formation, et en prenant en compte le coût du développement économique sous l'angle des ressources naturelles et de l'environnement. Les gouvernements successifs avaient entrepris ces tâches compliquées que représentaient la dépaupérisation et la protection de l'environnement. Depuis des dizaines d'années, S. M. le Roi contribuait immensément au développement national et au bien-être du peuple thaïlandais par le canal des projets de développement royaux.

29. La CESAP avait largement contribué à la planification du développement économique et social de la région. Aussi le Gouvernement thaïlandais avait-il constamment jugé importants les travaux de la Commission et se tenait-il prêt à appuyer ses activités à l'avantage des diverses populations de l'Asie et du

Pacifique. Ce gouvernement était conscient que la situation financière de la CESAP ne cessait de se dégrader alors même qu'augmentaient les demandes d'assistance émanant des pays en développement. La Thaïlande participait avec d'autres membres aux activités de coopération économique et technique en faveur des pays en développement voisins en vue du progrès de ces pays et du renforcement des complémentarités économiques. Elle travaillait aussi avec des organisations internationales et d'autres pays à réaliser des projets régionaux profitables à ses voisins et propices à la coopération régionale — par exemple, la mise en valeur du bassin du Mékong et le raccordement des itinéraires de transport terrestre en Asie du Sud-Est.

30. Pour conclure, le Premier Ministre thaïlandais a souhaité que la session suscite des idées nouvelles qui aideraient à orienter les politiques nationales et à faciliter la coopération entre les pays membres de la CESAP sur le plan de la dépaupérisation rurale et du développement durable.

Déclaration du Secrétaire exécutif de la CESAP

31. Le Secrétaire exécutif a chaleureusement salué tous les participants. Il a remercié le Premier ministre thaïlandais d'inaugurer la session, réaffirmant ainsi l'attachement de son pays aux buts et idéaux de la Charte des Nations Unies et le soutien qu'il accordait à la Commission dans sa volonté d'agir en faveur du développement économique et social dans la région.

32. La session se déroulait alors que l'Organisation des Nations Unies connaissait une grave crise financière. Les Etats membres réclamaient des changements, une restructuration, des compressions, et aussi une révision des objectifs de l'Organisation des Nations Unies et de ses modalités de fonctionnement.

33. La CESAP, qui se préparait à célébrer en 1997 le cinquantième anniversaire de sa fondation, avait entrepris d'examiner son appareil de conférence, ainsi que la structure de son secrétariat et de son programme de travail. On ne pourrait atteindre l'objectif d'un secrétariat allégé et plus efficient sans une action concertée du secrétariat et des membres de la Commission : on attendait de celle-ci des indications et des orientations sur la meilleure façon pour le secrétariat, dont c'était la raison d'être, d'aider les Etats à réaliser leurs aspirations économiques et sociales.

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

34. Dans son message, le Secrétaire général rappelait que, depuis 50 ans, l'Organisation des Nations Unies aidait les pays en développement de l'Asie et du Pacifique à résoudre des problèmes économiques et sociaux pressants. L'Organisation était intervenue dans

des domaines aussi divers que la lutte contre la faim et la maladie, le développement des infrastructures matérielles et des capacités statistiques, et la protection de l'environnement, cela dans l'optique d'une croissance économique accélérée et du renforcement de la coopération économique régionale. Les délégations auraient l'occasion de poursuivre leur réflexion sur ces problèmes importants durant la session.

35. La région de l'Asie et du Pacifique était carrément à l'avant-garde de la croissance économique mondiale. Toutefois, la diversité des expériences de développement des pays de la région montrait qu'il restait encore beaucoup de problèmes à régler. Le Secrétaire général formulait l'espoir que les travaux de la cinquante-deuxième session permettraient de consolider l'esprit de partenariat et cette vitalité traditionnelle qui étaient devenus l'image de marque de la Commission.

Composition de la Commission

36. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1043.

37. Elle a approuvé une proposition tendant à substituer à l'appellation "Hong-kong" celle de "Hong-kong (Chine)" avec effet au 1er juillet 1997. Elle a de même approuvé une proposition tendant à modifier le statut des Palaos qui, de membre associé de la Commission, deviendraient membre de celle-ci. Elle a en outre approuvé la demande de la Turquie tendant à devenir membre de la Commission dans le domaine géographique de cette dernière.

38. Elle a approuvé trois projets de résolution à soumettre au Conseil économique et social, concernant la modification des paragraphes suivants de son mandat:

Paragraphes 2 et 4 [substitution à l'appellation "Hong-kong" de l'appellation "Hong-kong (Chine)"];

Paragraphes 3 et 4 (modification du statut des Palaos);

Paragraphes 2 et 3 (admission de la Turquie en qualité de membre de la Commission).

Grandes questions concernant la région de la CESAP

Déclaration de politique générale du Secrétaire exécutif

39. Tout en prenant note que la région continuait de faire preuve de dynamisme économique et que les taux de croissance moyens y avaient avoisiné 8% en 1995, le Secrétaire exécutif a fait remarquer que tous les pays et toutes les populations n'avaient pas bénéficié de cette

prospérité. Des centaines de millions de personnes continuaient à souffrir de la pauvreté partout dans la région. Essentiellement, cette situation tenait au manque d'emplois, à un accès inadéquat aux ressources, et aussi au fait que les pauvres n'étaient pas en mesure de tirer parti des possibilités nouvelles qui s'offraient. On devait favoriser la complémentarité des divers pays de façon à partager équitablement les fruits du progrès.

40. Face à ce problème, la volonté politique s'imposait à tous les niveaux. Ainsi, le secrétariat avait-il pris l'initiative de procéder à une réévaluation interne de ses programmes et de ses activités de manière à servir les gouvernements membres et membres associés aussi efficacement que possible en dépit de la diminution des ressources. Le Secrétaire exécutif a sollicité les indications et les avis de la Commission dans l'optique d'une organisation à la fois allégée et plus efficiente.

41. Il fallait que les Nations Unies continuent à aider les pays en développement à surmonter les problèmes liés à la réforme économique, à la libéralisation et à une intégration de plus en plus marquée à l'économie mondiale. Cette assistance était surtout nécessaire pour les pays les plus pauvres si l'on voulait éviter qu'ils se marginalisent encore; d'ailleurs, même les pays en développement qui s'en étaient le mieux tirés risquaient d'être déstabilisés par des facteurs externes, en particulier le jeu des marchés financiers et des marchés de capitaux mondiaux.

42. La Commission était utile comme forum d'échanges des données d'expérience, et depuis 50 ans elle dispensait son assistance dans des domaines tels que les transports et le développement infrastructurel, le renforcement des capacités technologiques, la protection de l'environnement et la dépaupérisation. Elle parlait au nom de la région lors des grandes conférences mondiales, et donnait suite sur le plan régional aux recommandations de ces conférences. Elle faisait preuve de beaucoup de vitalité et de motivation dans l'appui qu'elle fournissait aux membres et membres associés.

43. Il fallait consolider, dans toute la région, les résultats obtenus en matière de développement économique et social, résultats dont les membres et membres associés et les diverses catégories de la population profitaient inégalement. Une action plus énergique s'imposait afin de combler les écarts de développement social, action qui devait se manifester par la collaboration du secteur public et du secteur privé, la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières de la région et l'utilisation efficiente de ces ressources.

44. Les perspectives de coopération intra- et interrégionale dans les domaines du commerce, des

investissements et des transactions financières n'avaient jamais été aussi bonnes. La Commission devait à cet égard, il fallait le souligner à nouveau, renforcer son rôle de facilitateur des échanges de données d'expérience entre pays situés à des niveaux de développement différents, son rôle de centre d'information, et son rôle de liaison entre l'action menée à l'échelon national dans divers domaines et le travail de création d'un consensus mondial dans les mêmes domaines — ce qui profiterait à la coopération intrarégionale et interrégionale.

45. Le Secrétaire exécutif a encouragé les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, les organismes universitaires et les instituts de recherche décisionnelle, entre autres, à participer à l'action collective menée par la Commission pour améliorer les conditions de vie des populations constitutives de la communauté des nations de l'Asie-Pacifique.

Incidences de l'évolution économique et sociale récente

46. La Commission a pris note de l'évolution positive de l'économie mondiale, caractérisée par le renforcement de la relance dans les pays industrialisés et l'accélération de la croissance de la production et des échanges mondiaux depuis 1994. Cette évolution, qui avait donné lieu à une nouvelle expansion des marchés mondiaux, avait eu une incidence bénéfique sur les pays en développement de la région de la CESAP, qui dépendaient essentiellement pour leur croissance et leur développement des échanges internationaux.

47. La croissance économique de ces pays, bien supérieure en 1995 à la moyenne mondiale (2,6%) puisqu'elle se situait en moyenne à 7,8%, confirmait une très nette tendance enregistrée dans la région ces dernières années. Les résultats enregistrés étaient toutefois très inégaux selon les pays de la région; en effet, les taux de croissance des pays les moins avancés et des économies insulaires du Pacifique étaient bien inférieurs à la moyenne régionale, et ceux des républiques d'Asie centrale — quoique en amélioration — demeuraient résolument négatifs.

48. Les réformes économiques internes, notamment en matière de commerce, d'investissements, de change et de tarification douanière, contribuaient largement au fait que les pays de la région enregistraient des taux de croissance économique et commerciale moyennement supérieurs aux chiffres mondiaux. Ces réformes internes et les mesures de libéralisation permettaient aussi aux économies de la région d'établir des liens plus étroits avec une économie de plus en plus mondialisée et multipolaire, avec les possibilités accrues de croissance économique et de développement accélérés qui s'y rattachaient.

49. On s'est inquiété toutefois que cette libéralisation et ce mouvement d'ouverture des régimes commerciaux aient conduit à la détérioration de la balance des paiements dans plusieurs pays de la région — les importations augmentant plus rapidement que les exportations, qui se trouvaient confrontées à une concurrence de plus en plus vive sur les marchés internationaux.

50. Dans ce nouveau contexte d'ouverture et de déréglementation des échanges, des investissements et des marchés financiers, par conséquent, la gestion de la balance des paiements était source de nouvelles difficultés pour les pays en développement de la région. En outre, beaucoup de pays n'étaient pas suffisamment préparés à tirer parti de la libéralisation et de la mondialisation et risquaient d'être marginalisés. Par ailleurs, les mesures prises par les pays en développement pour s'intégrer à l'économie mondiale libéralisée en procédant à des réformes et à des ajustements structurels, s'accompagnaient parfois de coûts sociaux excessifs.

51. La Commission a recommandé que le secrétariat effectue des études analytiques sur les questions complexes que posait la gestion de la balance des paiements dans ce nouveau contexte d'ouverture et de déréglementation des échanges, des investissements et des opérations financières.

52. Elle avait conscience des avantages du système commercial plus ouvert qu'annonçaient les accords conclus dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. On s'est toutefois inquiété du risque que ces avantages ne soient pas équitablement répartis, d'autant que les pays en développement allaient perdre le bénéfice du traitement différencié en matière de commerce. En outre, l'introduction de conditions extrinsèques dans le domaine du commerce pouvait provoquer des régressions. Alors que les pays en développement n'avaient pas fini d'évaluer les incidences des accords d'Uruguay, on s'est particulièrement inquiété des incidences néfastes probables sur les pays les moins avancés de la région, les pays insulaires du Pacifique et d'autres économies fragiles; pour y remédier, on devrait renforcer l'assistance technique et financière.

53. Avec l'intérêt des pays en développement de la région en vue, la Commission attachait une importance considérable à la prochaine réunion ministérielle de l'OMC, prévue pour décembre 1996 à Singapour, et elle a engagé les membres et membres associés à y participer activement. Elle a vigoureusement appuyé la proposition du secrétariat visant à organiser une réunion de hauts responsables des pays de la région en vue de préparer la réunion ministérielle. Elle a en outre accepté avec reconnaissance l'offre faite par le Gouvernement indonésien d'accueillir cette réunion.

Par ailleurs, elle a demandé au secrétariat de fournir une assistance technique aux pays en position difficile afin de renforcer leur aptitude à satisfaire aux obligations découlant de l'accession à l'OMC. Une assistance semblable devait être fournie aux pays non membres de l'OMC afin de leur permettre de mieux analyser les incidences de l'application des accords du Cycle d'Uruguay et de faciliter leur accession à l'OMC. A cet égard, le secrétariat a été engagé à effectuer des études analytiques et à prendre les mesures appropriées concernant les conséquences de l'accession à l'OMC dans le cas des pays de la région de la CESAP exportateurs de pétrole et de gaz.

54. La Commission a reconnu l'importance des apports de capitaux privés, en particulier des investissements étrangers directs, comme source de financement de l'investissement et facteur de transfert de technologie et de création d'emplois dans la région. On a toutefois relevé que nombre de pays de la région, y compris parmi les moins avancés, ne parvenaient pas à attirer ces investissements même avec des politiques favorables aux investisseurs. La récente baisse de l'APD et l'insuffisance des progrès enregistrés dans l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés ont été jugées préoccupantes. La Commission a recommandé que le secrétariat de la CESAP analyse ces questions afin d'en dégager toutes les incidences au regard de la croissance économique et du développement des pays concernés, et de déterminer les mesures spéciales complémentaires qu'il fallait prendre en leur faveur.

55. La Commission a pris note du développement des investissements de portefeuille dans la région. Elle s'est cependant inquiétée de l'irrégularité et l'imprévisibilité de ces investissements, qui pouvaient avoir un effet déstabilisateur sur la situation monétaire interne des pays et sur les taux de change. Il fallait surveiller et étudier attentivement les possibles effets néfastes de ces mouvements de capitaux très irréguliers.

56. La Commission a constaté le rôle croissant du secteur privé dans le développement et l'importance prise par les PME, principales formes d'organisation commerciale dans la région. Les PME devaient accéder aux moyens de se moderniser, d'acquérir de nouvelles technologies, de réunir plus facilement des capitaux et d'améliorer leur compétitivité internationale. Tout en prenant note de l'action menée dans de nombreux pays pour créer un environnement favorable au secteur privé, la Commission a souligné qu'il fallait mettre en oeuvre une large gamme de politiques d'appui et de mesures de promotion afin que le secteur privé puisse s'adapter à l'évolution de l'environnement commercial et tirer parti des possibilités nouvelles.

57. Elle s'est inquiétée des conséquences, aussi nombreuses qu'imprévues, de la croissance économique

et du développement rapides des pays de la région. Il s'agissait en particulier de l'inégalité croissante des revenus, de la dégradation de l'environnement liée à un phénomène marqué de pollution urbaine et industrielle et de pollution des eaux, de la déforestation et de l'appauvrissement des ressources en terres et des ressources minérales et marines. Il importait de bien gérer, protéger et conserver les ressources écologiques dans l'optique d'un développement écologiquement viable. A cet égard, on a vu dans le principe "Pollueur, payeur", qui aidait à internaliser les coûts environnementaux des opérations commerciales, l'un des grands principes directeurs. On a recommandé de sensibiliser davantage au problème de la dégradation de l'environnement et à l'importance d'une gestion saine de l'environnement en recourant à l'éducation, à la formation et à l'information.

58. S'agissant de la dégradation de l'environnement, une délégation a déclaré que les aménagements faits unilatéralement et la dérivation des eaux dans les secteurs riverains des cours supérieurs entraînaient certains problèmes graves dans les zones riveraines d'aval et qu'il fallait tâcher aux niveaux régional et bilatéral de résoudre les problèmes de partage des eaux pour les cours d'eau appartenant en commun à différents pays de la région. Une autre délégation a dit que beaucoup de facteurs expliquaient ces problèmes —, l'essentiel étant l'insuffisance du débit pendant la saison sèche —, et que la solution passait par des arrangements équitables, durables et exhaustifs (notamment concernant l'augmentation des débits à partir des bassins contigus), à conclure par voie de négociations bilatérales.

59. La croissance s'était accompagnée d'un déséquilibre généralisé entre zones urbaines et zones rurales, d'où une importante émigration rurale en même temps que les ressources allaient s'amenuisant et que l'environnement rural se dégradait. La Commission a souligné qu'il fallait mettre en valeur les ressources humaines en recourant à l'éducation et à la formation pour améliorer la productivité des ruraux pauvres. Elle a aussi recommandé d'adopter des stratégies développementales visant à prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans le processus de développement. La prise de décision décentralisée, la participation locale et communautaire et l'association du secteur privé au développement local et communautaire devaient constituer les éléments essentiels de ces stratégies.

60. La Commission a reconnu que l'ampleur de la pauvreté dans la région — malgré la rapidité de la croissance et l'augmentation du revenu par habitant — était un facteur essentiel de déséquilibre économique et social. Elle a souligné qu'une croissance économique durable, qui pouvait générer des emplois et augmenter le montant des recettes publiques affectables aux services sociaux, constituait un moyen très important de

dépaupériser et, en fin de compte, d'éliminer la pauvreté. Mais, la croissance ne suffisait pas; un taux de croissance élevé devait aller de pair avec une meilleure répartition des revenus, et il convenait de mettre en place des programmes de dépaupérisation bien conçus et ciblés.

61. La Commission a conclu à l'existence d'un plus grand nombre de possibilités de coopération régionale dans des domaines de développement économique et social très variés. L'émergence de diverses organisations régionales et sous-régionales constituait un puissant mécanisme pour la libéralisation du commerce et des investissements et pour la coopération dans la région. La Commission a évoqué à nouveau le rôle complémentaire de la CESAP dans ces actions concertées tendant à développer la coopération dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il fallait veiller à bien exécuter les divers programmes en place — telle la Déclaration de Delhi sur le renforcement de la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI^e siècle — dans les domaines pertinents, notamment le commerce, les investissements, les infrastructures et le développement touristique.

62. Il apparaissait indispensable de disposer préalablement d'infrastructures appropriées dans les domaines de l'énergie, des routes, des ports, des services urbains et des télécommunications pour accroître les échanges commerciaux et attirer les investissements. A cet égard, on a relevé que les travaux de la CESAP concernant la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique dans le cadre du projet DITTA contribuaient notablement à la coopération économique intrarégionale et interrégionale.

63. La Commission a constaté avec satisfaction que le secrétariat avait mis au rang de ses priorités l'intégration des économies en transition aux courants régionaux d'échanges commerciaux et d'investissement, et aussi qu'un certain nombre de pays, appartenant ou non à la région, avaient commencé à renforcer leurs relations sur le plan des échanges et des investissements avec ces économies. Ces dernières y gagneraient beaucoup s'agissant de développer leur base industrielle et d'assurer leur reprise économique. La Commission a engagé le secrétariat à fournir une assistance soutenue en vue de créer les conditions d'une intégration rapide de ces économies aux autres économies en développement de la région et d'ailleurs.

64. Elle a noté aussi les graves handicaps dont souffraient les pays sans littoral et les économies insulaires du Pacifique; elle a recommandé des les aider davantage à couvrir leurs besoins particuliers.

65. Le développement de la coopération, une meilleure cohésion et un dynamisme accru contribuaient

à faire de la région de l'Asie et du Pacifique l'un des centres de la croissance économique mondiale et l'un des grands marchés de produits et d'investissements : cela non seulement attirait davantage de courants d'échanges et d'investissements interrégionaux, mais encore contribuait au resserrement de la coopération avec les autres régions. La réussite de la première Rencontre Asie-Europe (Bangkok, mars 1996), dont l'objet était d'accroître les échanges et la coopération entre les deux groupes de pays sur les plans économique, social et autres, illustre cette évolution vers la coopération interrégionale.

66. La Commission a pris note encore que les activités de CTPD augmentaient et s'intensifiaient dans la région. Ce processus avait particulièrement profité aux pays les moins avancés et aux petites économies insulaires du point de vue de la mise en valeur des ressources humaines et du développement institutionnel dans divers domaines. La Commission s'est félicitée qu'un certain nombre de pays en développement de la région aient offert leur assistance technique aux autres pays en développement de la région, et elle a insisté sur l'opportunité de renforcer cette forme de coopération dans toute la mesure du possible.

67. Elle a reconnu que le règlement pacifique des différends pouvait permettre de réaffecter de précieuses ressources aux services sociaux (éducation de base, soins de santé primaires, planification de la population, approvisionnement en eau et assainissement). Ces services étaient indispensables non seulement comme moyens de bien-être social mais aussi dans l'optique d'une mise en valeur appropriée des ressources humaines régionales. Il fallait se procurer des ressources supplémentaires pour ces services auprès du secteur public et du secteur privé. En s'assurant davantage de recettes moyennant réforme et rationalisation du régime fiscal et réaménagement de l'ordre de priorité des dépenses intersectorielles dans le secteur public, on pouvait augmenter les ressources affectables à ces services sociaux.

68. La Commission a mis l'accent sur son rôle de catalyseur et sur le fait qu'elle appuyait diverses activités de développement national et travaillait à promouvoir la coopération régionale au développement. Il lui fallait toutefois rationaliser et focaliser davantage ses activités en vue d'une meilleure efficacité et d'une meilleure efficacité.

69. Elle était satisfaite de l'initiative prise par le secrétariat d'entamer un examen systématique de l'efficacité de l'approche thématique et des priorités en rapport avec le programme de travail de la CESAP et les ressources disponibles pour son exécution, cela pour préparer l'examen de son appareil de conférence prévu dans sa résolution 48/2 du 23 avril 1992. Cet examen se déroulerait dans le contexte de l'action de réforme en cours à l'ONU.

70. Elle a souligné qu'il importait que le CCRP participe activement à cette opération, et elle a recommandé d'organiser à Bangkok, avant la cinquante-troisième session, une réunion préparatoire régionale chargée d'examiner l'appareil de conférence, y compris les priorités thématiques et l'appareil subsidiaire de la Commission. A cet égard, elle a recommandé de fixer des priorités dans le programme de travail de la CESAP et de le focaliser davantage, eu égard à la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. Elle a recommandé en outre de définir plus précisément l'avantage comparatif du secrétariat et d'améliorer l'efficacité de ce dernier. Elle a recommandé aussi de continuer à renforcer la coopération interinstitutions au niveau régional.

71. Elle a relevé qu'il fallait évaluer l'impact du programme de travail de la CESAP par sous-programme, évaluer les gains en efficacité dans le domaine de l'appui aux programmes, et revoir le programme de publication de la CESAP. Elle a noté en outre qu'il y avait lieu de faire concorder la structure des programmes et la structure organisationnelle dans l'optique d'une meilleure redditionnalité et d'une plus grande transparence. Elle a adopté la résolution 52/1 relative aux préparatifs de l'examen de son appareil de conférence.

72. On a recommandé qu'en relation avec les contributions volontaires les donateurs bilatéraux à même de le faire accordent davantage de latitude au secrétariat s'agissant de définir ses priorités de financement des projets (cela pour pouvoir utiliser au mieux et en temps voulu les ressources extrabudgétaires, de manière à compenser la réduction des ressources du budget ordinaire).

Dépaupérisation rurale et développement durable en Asie et dans le Pacifique

73. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1016 (Corr.1 et 2 : anglais seulement) et ST/ESCAP/1617. Elle a fait siennes les conclusions et recommandations de politique générale figurant dans ces documents.

Conclusions convenues

74. La Commission a conclu que les gouvernements devaient, pour lutter contre la pauvreté rurale, adopter des stratégies polyvalentes. Les éléments clés en étaient les suivants : a) réaffectation aux secteurs sociaux des ressources des secteurs non productifs; b) croissance économique élevée et partage équitable des résultats de cette croissance avec les pauvres; c) amélioration de l'accès à l'alimentation, à la santé, à l'alphabétisation, à l'éducation et à la formation; d) fourniture d'infrastructures matérielles; e) fourniture des services sociaux de base (eau propre, assainissement, etc.); f) programmes spéciaux antipauvreté à l'intention des groupes les plus défavorisés et démunis.

75. La Commission a recommandé de mettre en oeuvre la stratégie du développement durable en modifiant les technologies dans un sens écologique et en augmentant la productivité des ressources. On favoriserait ainsi la conservation des ressources naturelles et la dépaupérisation rurale.

76. Des mesures de politique générale bien définies s'imposent pour améliorer la condition socioéconomique des femmes en milieu rural. Consciente que les femmes étaient les premières à souffrir de la pauvreté rurale, la Commission a recommandé d'améliorer le niveau de vie des rurales en leur facilitant l'accès aux soins de santé primaires, aux services de planification familiale, à la nutrition, à l'éducation et aux systèmes de microcrédit.

77. Si les gouvernements étaient au premier chef responsables de la dépaupérisation rurale, pour faire des progrès sur ce plan il fallait agir aux niveaux régional et international. Comment passer des engagements aux actes concrets, tel était le principal défi qui se présentait à la communauté internationale.

78. La Commission a recommandé qu'étant donné la gravité de la pauvreté rurale dans la région le secrétariat formule une stratégie régionale et un programme d'action en matière de dépaupérisation rurale. Le secrétariat devait étudier à fond la situation en ce domaine et les obstacles qu'on aurait à surmonter au moment de mettre en oeuvre les mesures de dépaupérisation rurale.

79. La Commission a recommandé que le secrétariat complète l'étude thématique selon un délai précis, en définissant la durabilité aux différents niveaux pour en déduire divers scénarios assortis de recommandations formant dans chaque cas un ensemble cohérent, et d'options de politique générale claires. Il fallait aussi tenir compte des aspects sociaux et culturels au moment d'examiner les questions de pauvreté rurale.

80. La Commission a engagé le secrétariat à aider les membres et membres associés à renforcer leurs politiques et leurs programmes de dépaupérisation rurale en effectuant des études et des recherches, en organisant des ateliers et des programmes de formation, en facilitant l'échange d'information et en fournissant une assistance technique et des services consultatifs.

Examen des questions

81. La Commission a noté que, 1996 étant l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, le choix de la dépaupérisation rurale comme thème de la session en cours était opportun.

82. Dans la région, l'écart entre riches et pauvres allait s'élargissant. Paradoxe cruel, l'extrême pauvreté côtoyait l'opulence et la richesse. Près des quatre

cinquièmes des pauvres vivaient en zone rurale. Dans la plupart des pays de la région, la pauvreté sévissait beaucoup plus à la campagne qu'à la ville. En outre, la pauvreté rurale était aggravée par un fort taux d'accroissement de la population et par la dégradation des ressources naturelles. On a fait observer que les programmes de population constituaient l'un des éléments indispensables des stratégies nationales de dépaupérisation.

83. La Commission s'est inquiétée de l'accroissement, dans les pays de la région, des inégalités ville-campagne en matière de revenu et d'accès aux services sociaux (eau propre, assainissement, services de santé, éducation et autres).

84. On pouvait faire des progrès économiques et sociaux rapides et durables dans la région en réaffectant les ressources limitées dont on disposait du secteur non productif de la défense à des activités productives, permettant ainsi à la région de percevoir le dividende de la paix.

85. Une croissance économique élevée était une condition nécessaire mais non suffisante de la dépaupérisation rurale. Celle-ci ne progresserait qu'avec une croissance économique soutenue et durable. Il fallait donc intégrer des politiques et programmes anti-pauvreté aux stratégies de développement économique en se fixant des objectifs et des calendriers bien définis et en prenant des mesures concrètes et réalistes.

86. La Commission avait conscience que pour lutter contre la pauvreté rurale il était plus important de créer des avoirs et des revenus que de transférer les revenus et de verser des subventions.

87. Les programmes de dépaupérisation rurale devaient avoir un caractère participatif, au stade de la formulation comme à celui de la mise en oeuvre. Les gouvernements devaient mobiliser et encourager toutes les forces sociales — particuliers, entreprises, organisations communautaires, organisations non gouvernementales et autres — pour qu'elles contribuent à la formulation et à l'exécution des programmes et activités correspondants.

88. La pauvreté rurale résultait autant de facteurs sociaux, politiques et économiques que de l'insuffisance de la production alimentaire et du manque de technologies agricoles. La croissance de la productivité agricole, remarquable depuis plusieurs décennies, marquait le pas, et il convenait de trouver de nouvelles solutions. On devait mettre au point des techniques innovatrices pour améliorer la production alimentaire tout en préservant les ressources naturelles.

89. Dans l'ensemble de la région, une nouvelle politique économique, très en vogue, visait spécialement à la croissance agricole et la dépaupérisation en éliminant un préjugé anti-agricole qui avait trop longtemps nui aux stratégies de développement. La Commission a reconnu que dans le cadre d'une économie libéralisée, on ferait faire de substantiels progrès à la dépaupérisation rurale en se fondant sur une croissance agricole à forte intensité de main-d'oeuvre et sur la mise en valeur des ressources humaines. Il fallait lever les obstacles à la croissance agricole en améliorant le fonctionnement des marchés fonciers, en libéralisant le commerce des produits agricoles et en facilitant la commercialisation.

90. La dépaupérisation rurale exigeait des actions de politique générale tendant à la diversification de la production agricole. Il s'agirait de privilégier les produits à valeur ajoutée faisant l'objet d'une demande relativement forte (produits laitiers, produits de l'élevage, de l'horticulture, de la floriculture, etc.).

91. En outre, il fallait remédier à la situation dramatique des communautés rurales de pêcheurs pauvres. Et l'on devait aider davantage à la gestion communautaire des ressources halieutiques dans l'optique de la durabilité.

92. La Commission a estimé que l'Accord sur l'agriculture issu des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay contribuerait à soutenir l'élan développemental de la région. Mais il fallait absolument que les pays en développement étudient bien l'impact de cet accord sur leur économie en général, et sur la structure de leur production et leur spécialisation dans le commerce international des produits agricoles en particulier, afin d'exploiter au maximum les nouveaux débouchés.

93. La Commission a noté que les avantages liés à la libéralisation du commerce consécutive aux Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, en particulier dans les secteurs exploitant des ressources naturelles (qui concernaient de nombreux pays de la région), risquaient d'être moindres si l'application des normes environnementales s'accompagnait de surcoûts propres à rendre moins compétitives les exportations des pays concernés.

94. Il importait de renforcer les capacités institutionnelles, en particulier celles des administrations locales, dans le domaine de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Il fallait fournir un appui directif en vue d'appliquer strictement la réglementation réprimant les pratiques nuisibles si l'on voulait empêcher la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles.

95. La Commission a conclu à la nécessité de promouvoir une stratégie d'industrialisation rurale pour lutter contre la pauvreté, car la croissance du seul secteur agricole ne suffisait pas. On a dit en particulier qu'il fallait renforcer les liens entre l'agriculture et les activités autres qu'agricoles.

96. Le développement des infrastructures matérielles jouait un grand rôle s'agissant de faciliter la croissance du secteur rural en général et du secteur agricole en particulier, croissance elle-même facteur de dépaupérisation rurale. Il fallait doter des infrastructures essentielles les zones isolées et manquant de ressources, et fournir des services de santé et d'éducation de base aux groupes de population les plus démunis.

97. Il était à souligner que la population féminine rurale contribuait beaucoup aux économies de l'Asie et du Pacifique. L'agriculture demeurait le principal moyen de subsistance des intéressées, même si les activités autres qu'agricoles gagnaient en importance. D'autre part, pour les pauvres sans terre et sans avoirs — en particulier les femmes — il importait d'avoir accès au crédit. La Commission a reconnu qu'il fallait des stratégies et des politiques en faveur des femmes rurales pour leur permettre de participer effectivement à la croissance.

98. La Commission a relevé aussi l'importance qui s'attachait au développement des ports maritimes internationaux et nationaux et des services de transport maritime dans les pays insulaires: c'était là un aspect fondamental de la dépaupérisation.

99. Elle a remercié le Gouvernement des Pays-Bas d'avoir financé l'établissement de l'étude thématique.

Problèmes et faits nouveaux et programme de travail de la Commission

Coopération économique régionale

100. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1017, E/ESCAP/1018 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et E/ESCAP/1019.

Rapport du Comité pour la coopération économique régionale sur sa cinquième session

101. Faisant sien le rapport du Comité pour la coopération économique régionale sur sa cinquième session et les recommandations qui y figuraient, la Commission a confirmé son adhésion et son soutien au renforcement du processus de coopération économique régionale, surtout en égard aux importants et profonds changements de contexte économique international. Elle a constaté avec satisfaction que le Comité et son groupe directeur avaient traité d'une large gamme de questions

et fait des progrès considérables en matière de coopération économique dans des domaines importants. Le Comité remplissait désormais la fonction qui lui avait été assignée, celle de mobilisateur d'idées et de "planificateur des politiques", le Groupe directeur étant devenu quant à lui un "laboratoire d'idées". La Commission s'est félicitée des approches innovatrices adoptées aux septième et huitième sessions du Groupe directeur (organisation de réunions-débats permettant à un groupe représentatif composé d'officiels, d'universitaires et de membres du secteur privé de procéder à d'utiles échanges de vues.

102. La Commission a rappelé l'importance qu'elle accordait à la coopération économique sous-régionale et a félicité le Groupe directeur et le Comité des mesures prises pour encourager cette coopération, en particulier en ce qui concernait l'Asie du Nord-Est. Elle a pris note de la recommandation du Comité tendant à procéder en 1998 à un bilan de la coopération dans cette sous-région. On a relevé avec intérêt les propositions visant à instituer un forum entrepreneurial de l'Asie du Nord-Est et à renforcer la coopération par recours à la CTPD (coopération tripartite en particulier). On a souligné qu'il fallait poursuivre ces utiles activités. On a recommandé de procéder à des opérations semblables pour les autres sous-régions (coopération sur le plan sous-régional et liaisons entre sous-régions). La Commission a pris note de la demande faite par la délégation de la Fédération de Russie de faire davantage pour intégrer la région extrême-orientale de ce pays à la sous-région Asie du Nord-Est. Elle a constaté que les activités du Programme relatif à la mise en valeur de la région du fleuve Tumen en Asie du Nord-Est viendraient en complément de l'action du secrétariat. Elle a également pris note de la demande d'élargir la coopération sous-régionale à la gestion des ressources naturelles dans la sous-région.

103. Elle a souligné qu'il importait de renforcer la CTPD dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines et de l'échange et du partage des données d'expérience. Elle s'est félicitée de l'action du secrétariat visant à développer les activités de CEPD-CTPD dans le contexte de la coopération économique régionale; elle a souligné l'utilité des formules de coopération tripartites.

104. Elle a approuvé que le Comité ait fait sienne la proposition du secrétariat tendant à organiser, en collaboration avec l'OMC, la CNUCED et le PNUD, une réunion des principaux décideurs commerciaux de la région pour aider ceux-ci à préparer la première réunion ministérielle de l'OMC prévue à Singapour en décembre 1996. Elle s'est félicitée de l'offre faite par le Gouvernement indonésien d'accueillir cette réunion à Jakarta début septembre 1996.

105. Elle a entériné les additifs au Plan d'action de Séoul pour la promotion de la restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique (annexe du document E/ESCAP/1017), et a jugé que le Forum régional pour un développement et une restructuration industriels durables constituait un bon moyen de faciliter un dialogue permanent entre décideurs, représentants du secteur privé et experts dans l'optique de la restructuration industrielle dans la région. Elle a engagé à renforcer les activités de développement industriel et technologique et à axer ces activités sur des domaines tels que le développement des PME, la promotion des investissements, les complémentarités et la relocalisation industrielles, le renforcement des capacités technologiques, le développement des qualifications et le développement du secteur privé.

106. Elle a pris note avec satisfaction l'initiative prise par le secrétariat de convoquer une réunion des ministres de l'industrie et de la technologie en 1997. Pour la préparation de cette réunion, le secrétariat aurait à prendre en compte les besoins et priorités des pays les moins avancés et des autres pays défavorisés.

107. Elle a souligné qu'il fallait encore renforcer la coopération régionale de manière à utiliser de plus en plus la science et la technologie pour le développement durable. Elle a pris note des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine des transferts de technologie liés à des investissements, en particulier du lancement des deux études (courants de technologie et développement connexe des activités technologiques, et politiques nationales en faveur des transferts de technologie). Il fallait diffuser les conclusions de ces études aussi largement que possible. La Commission a souligné qu'on devait continuer de rechercher de nouveaux domaines sur lesquels faire porter le Programme d'action (technologie informationnelle par exemple) et donner la priorité aux activités de développement et de promotion de la technologie.

108. Les délégations des pays les moins avancés, tout en réaffirmant leur adhésion au principe de la coopération économique régionale, ont demandé de veiller particulièrement aux activités de coopération technique du secrétariat tendant à intégrer leur économie aux processus de croissance plus dynamiques de l'Asie et du Pacifique. On a proposé de mettre au point un plan stratégique quinquennal pour promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

109. Consciente de la diversité des niveaux de développement sur les plans national et sous-régional et des besoins et problèmes propres aux pays sans littoral et aux pays de transit, la Commission a insisté sur l'importance d'infrastructures appropriées, en particulier en matière de transport et de communications, dans l'intérêt des échanges internationaux, du tourisme et de la coopération économique régionale.

110. Elle a reconnu l'importance du projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (DITTA) pour le renforcement de la coopération économique en Asie du Nord-Est. Elle a constaté que, pour favoriser les échanges entre sous-régions, le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait, en coopération étroite avec le Gouvernement turkmène, mis en place des arrangements trilatéraux pour le transit des marchandises en provenance des pays de l'ASEAN ou de la SAARC et à destination des pays d'Asie centrale, ou inversement, par la liaison ferroviaire Mashad-Sarakhs; une telle formule permettait non seulement aux pays sans littoral d'Asie centrale d'avoir accès au golfe Persique, mais également de relier la Chine à l'Europe via la nouvelle "route ferroviaire de la soie". Des accords avaient déjà été conclus avec certains pays membres des deux organisations sous-régionales et des négociations avaient été entamées en vue d'arrangements similaires avec les autres pays intéressés.

111. La Commission a pris note de la mise en place d'infrastructures matérielles en Asie du Nord-Est, notamment dans le cadre du Programme relatif à la mise en valeur de la région du fleuve Tumen (ces infrastructures servant de base au renforcement de la coopération économique dans la sous-région). Toutefois, on a dit que le Comité pour la coopération économique régionale et son groupe directeur devaient étudier les questions relatives aux infrastructures, par exemple le projet DITTA, dans la perspective du renforcement de la coopération économique régionale afin d'éviter les doubles emplois au moment où d'autres instances de la CESAP examineraient ces questions.

112. Certaines délégations ont proposé d'exécuter rapidement, à titre prioritaire, les recommandations contenues dans le rapport du Comité. Plus précisément, on a noté l'importance du Séminaire commun CESAP-CEE sur l'échange de données informatisé et l'on s'est félicité de l'offre faite par la Thaïlande d'accueillir le Séminaire sur les normes ISO 9000 et ISO 14000.

113. La Commission a fait sien le rapport du CCRP sur l'amélioration du fonctionnement du Comité pour la coopération économique régionale et de son groupe directeur. La mise en oeuvre des conclusions qui y figuraient permettrait à ces deux organes de mieux jouer leur rôle quant au renforcement de la coopération économique régionale.

114. La Commission a remercié les Gouvernements de la Mongolie et de la République de Corée d'avoir accueilli, respectivement, les septième et huitième sessions du Groupe directeur — sessions excellemment organisées. On s'est félicité du substantiel appui financier accordé par les Gouvernements français, japonais et néerlandais pour la tenue de la septième session, et par le Gouvernement de la République de

Corée pour la huitième session. La Commission s'est félicitée en outre que le Gouvernement japonais ait bien voulu se proposer pour accueillir la neuvième session du Groupe directeur à Chitose en février 1997.

Questions et faits nouveaux intéressant le sous-programme

115. La Commission a souligné qu'il fallait renforcer la coopération économique pour traiter les nouvelles questions d'intérêt régional. On s'est généralement accordé à reconnaître que l'exécution pleine et effective des accords du Cycle d'Uruguay était essentielle pour la crédibilité du système commercial multilatéral. Certaines délégations se sont inquiétées de l'émergence d'obstacles non tarifaires, de l'usage de plus en plus marqué de mesures anti-dumping, de l'imposition de considérations environnementales dans les échanges commerciaux, des tentatives de lier les réglementations environnementales et les questions sociales au commerce, et des actions unilatérales de certains pays, toutes pratiques nuisant à la mise en place du système commercial multilatéral réglementé et ouvert envisagé dans le cadre de l'OMC.

116. Face aux problèmes nouveaux, il a été recommandé que la CESAP continue de fournir une assistance technique pour la mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay et en vue de futures négociations, en particulier dans le domaine du commerce des services. Certaines délégations ont souligné qu'il importait d'intégrer le secteur des textiles et de l'habillement au système commercial multilatéral. La Commission a jugé ce secteur important pour la croissance économique future des pays les moins avancés et a suggéré d'étudier les incidences des accords du Cycle d'Uruguay pour ces pays. On a dit que les pays en développement de l'Asie et du Pacifique devraient participer activement aux travaux du Comité OMC du commerce et de l'environnement, car ce serait un facteur d'équilibre pour les débats du Comité. Dans ce contexte, on s'est félicité des mesures prises par le secrétariat concernant l'étude régionale sur les liens entre commerce et environnement et l'atelier sur l'éco-étiquetage. On a dit qu'il fallait étudier les incidences de l'érosion des préférences au regard des pays les moins avancés de la région.

117. La Commission a recommandé que la CESAP continue aussi à fournir une assistance technique aux non-membres de l'OMC pour les aider à s'intégrer au système commercial international, et plus précisément accéder à l'OMC. Pour éviter les doubles emplois dans ce domaine, le secrétariat a été prié de collaborer avec les autres organisations intéressées (OMC et CNUCED en particulier). La Commission a souligné qu'il fallait renforcer la compétitivité des pays en développement et noté qu'il importait d'adopter des mesures d'efficacité commerciale. L'action menée par le secrétariat pour

mettre au point des modules de formation en vue de l'introduction de l'échange de données informatisé (EDI) en collaboration avec la CEE et la CNUCED a été relevée avec approbation.

118. La Commission a reconnu le rôle important des IED dans l'intégration économique de la région. Les pays en développement, par ailleurs, ne devaient pas dépendre à l'excès des courants d'IED : ils devaient aussi pouvoir mobiliser les investissements sur le plan national. Certaines délégations se sont opposées à toute tentative d'inscrire les investissements à l'ordre du jour de l'OMC, soulignant que les pays en développement devaient garder une certaine souplesse dans leurs politiques. Le secrétariat a été prié d'étudier les liens existant entre investissement et politiques de concurrence.

119. La Commission a pris note des corrections apportées par une délégation concernant la mention faite dans le document E/ESCAP/1018 de l'OCDE, à savoir que les codes de la libéralisation de cette organisation constituaient des instruments juridiquement contraignants, que l'accord dont il s'agissait était plus précisément l'Accord multilatéral sur les investissements, et qu'il serait ouvert aux non membres de l'OCDE.

120. La Commission a relevé les incidences positives comme les effets déstabilisateurs de la libéralisation financière dans les pays en développement de la région. Elle approuvait que le secrétariat procède à une analyse approfondie de l'expérience des divers pays en la matière, l'instabilité des marchés financiers pouvant compromettre le progrès économique de nombreux pays en développement et gêner leur intégration dans l'économie mondiale. Outre les aspects macroéconomiques de l'instabilité des marchés financiers, l'étude couvrirait les incidences au microniveau sur les institutions bancaires et financières. La Commission a également recommandé d'accorder un rang de priorité élevé aux problèmes de réforme financière des PMA et proposé d'organiser des activités de coopération technique et de formation à l'intention de ces pays en relation avec la mise en valeur des ressources humaines, la technologie et les compétences gestionnelles dans le cadre de la CEPD-CTPD.

121. Elle a noté que les IED liés à la relocalisation et la dispersion des industries pouvaient fortement contribuer au développement économique (combinaison de capitaux, de technologies et d'accès aux marchés internationaux). Le cadre directif national, le niveau des capacités technologiques endogènes et la bonne qualité des ressources humaines prendraient une importance évidente s'agissant d'attirer, d'adopter et de profiter des technologies étrangères. Il fallait s'occuper particulièrement des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des

économies en transition, afin d'y accélérer la constitution et le renforcement des capacités technologiques et de les aider à s'intégrer au mouvement économique général dans la région. On a dit que les droits de la propriété intellectuelle favorisaient en général les courants de technologies et la diffusion de celles-ci. On a toutefois souligné que dans certains cas, ils pouvaient constituer un obstacle à ces courants. La Commission a par ailleurs relevé l'offre faite par la Thaïlande de partager ses données d'expérience en matière de privatisation et de réforme du secteur public avec les autres pays en développement et les pays les moins avancés.

122. Elle a recommandé d'organiser, en coopération avec la BASD et les institutions apparentées, des activités en vue de mettre au point des mécanismes adaptés pour aider les petites et moyennes industries. Elle a d'autre part souligné qu'il fallait s'occuper du financement de l'acquisition et de l'assimilation des technologies, et évaluer l'impact des courants intrarégionaux de technologies et de capitaux favorisés par les sociétés transnationales régionales.

123. Elle a pris note des divers arrangements de coopération opérant entre la CESAP et les autres institutions spécialisées et organismes des Nations Unies (en particulier l'ONUDI) dans le domaine du développement industriel et technologique — coopération qu'il fallait poursuivre et renforcer.

124. Elle a pris connaissance des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Delhi sur le renforcement de la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI^e siècle. Elle a recommandé que le secrétariat continue de tâcher de mener les activités qui y étaient recommandées.

125. Elle a adopté ses résolutions 52/10, relative au Programme d'action révisé pour la coopération économique régionale dans le domaine du commerce et des investissements, et 52/11, relative au renforcement de la coopération économique entre les pays membres appartenant au sud-ouest de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, y compris les pays membres de l'Organisation de coopération économique.

126. Elle a pris note des déclarations faites par les représentants de l'ONUDI, de l'UAC et de la SAARC.

Rapport relatif au Réseau régional de la machine agricole

127. La Commission a entériné le rapport de l'Organe directeur du RRMA et souligné que ce réseau devait poursuivre ses activités jusqu'à la fin de 1998, comme recommandé dans le rapport. Elle a pris note

des activités du RRMA relatives à l'élargissement des possibilités d'emploi des femmes rurales et à la promotion et au développement des industries agrométallurgiques dans les pays les moins avancés et les pays insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique. Elle a pris acte avec reconnaissance des généreuses contributions du Gouvernement japonais et de l'ONUDI et des contributions en espèces des pays participants en faveur du réseau.

Rapport sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

128. La Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du CAPTT sur sa dixième session et les recommandations du Conseil. Elle s'est félicitée des activités et des progrès réalisés par le Centre pour promouvoir le transfert, l'utilisation et la gestion des technologies. Elle a noté que les programmes du CAPTT formaient un ensemble pragmatique d'un intérêt immédiat pour la région, et que le centre disposait de compétences essentielles s'agissant d'assurer la liaison entre fournisseurs et demandeurs de technologie dans la région de l'Asie et du Pacifique.

129. Elle appréciait le rôle proactif joué par le CAPTT — en particulier dans l'optique du développement durable pour le resserrement des liens entre entreprises, institutions de recherche-développement, consultants et organismes de transfert de technologie dans le cadre d'ateliers, d'expositions et de programmes de formation. Ces services couvraient l'information technologique, la recherche de partenaires dans le monde entier, le montage de financements syndicatifs pour les projets écotecnologiques, l'établissement de contrats de consultance en sous-traitance et l'assistance commerciale, outre la participation aux manifestations organisées par le CAPTT en matière de transfert de technologie. La Commission a félicité le Centre d'aider les Etats membres à renforcer les capacités nationales aux fins du développement technologique endogène (systèmes de gestion technologique notamment).

130. Elle s'est félicitée des services d'appui technique fournis aux PME dans le cadre de la phase II du projet relatif au Mécanisme pour l'échange de l'information technologique (METI), ainsi que des activités visant à associer davantage les femmes entrepreneurs au secteur industriel.

131. Elle a constaté l'utilité des différents moyens de promotion mise en oeuvre par le CAPTT (publications, services de banques de données en ligne et autres), qui contribuaient à couvrir les besoins des groupes cibles en matière d'information et d'utilisation des technologies. En particulier, l'*Asia Pacific Tech Monitor* et le Service d'information sur la technologie à valeur ajoutée

concernaient des domaines technologiques d'un intérêt considérable pour la région. La Commission a noté avec satisfaction que la Chine appuyait la traduction en chinois de publications importantes du CAPTT en vue de mieux les distribuer et les faire accepter dans le pays.

132. Elle a été informée que la Maison russe de la coopération scientifique et technologique internationale (association d'État) avait l'intention d'offrir au CAPTT un accès à sa base de données technologiques par liaison satellite. Par ailleurs, le Gouvernement indien avait l'intention de fournir au CAPTT les services d'un expert (DTG) en information technologique. La Commission a engagé les autres pays et les donateurs à fournir les services d'experts au titre de fonds d'affectation spéciale.

133. Elle a donné instruction au CAPTT de continuer d'organiser ses programmes en étroite coopération avec les organismes et institutions nationaux, et avec les institutions internationales afin de tirer parti au maximum de la synergie engendrée par la mise en commun des activités, des initiatives et des ressources. Le Centre a été d'autre part prié d'axer ses programmes sur les besoins et les impératifs particuliers des PMA en matière de mise au point, de transfert, de gestion et d'utilisation des technologies.

134. Conformément à l'article 9 des Statuts du CAPTT, la Commission a élu membres du Conseil d'administration du Centre pour la période 1996-1999 le pays hôte (Inde) et les pays suivants : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, République islamique d'Iran, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

135. Elle a pris acte avec gratitude de l'assistance institutionnelle et de l'appui au programme substantiels fournis par le Gouvernement allemand. Elle a remercié le Gouvernement indien des facilités d'accueil et de l'appui institutionnel fournis au CAPTT, et le Gouvernement néerlandais, le PNUD, la CNUCED, l'UNESCO et l'ONUDI de leur appui au programme. Elle a engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à fournir un appui au Centre pour renforcer durablement ce dernier.

Environnement et développement durable

Rapport sur la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

136. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1020.

137. Elle a approuvé les recommandations de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, la Déclaration ministérielle sur un développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique ainsi que le Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable. Elle a demandé que toutes les parties concernées s'appliquent à mettre en oeuvre les recommandations et à mener les actions visées dans ces instruments. Elle a adopté la résolution 52/8 relative à la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.

138. Tout en reconnaissant qu'il fallait améliorer la mobilisation des ressources au niveau national, elle a noté qu'il deviendrait impératif d'obtenir un appui extérieur. Il importait d'étudier la possibilité de créer un mécanisme régional de financement une fois épuisées les ressources existantes. Toutefois, en raison de la crise financière qui sévissait actuellement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, il fallait tâcher d'utiliser au maximum tous les mécanismes de financement en place.

139. S'agissant de l'application du Programme d'action régional, la Commission a notamment recommandé au secrétariat les mesures suivantes :

a) Convoquer une réunion d'experts chargée de hiérarchiser les activités par ordre de priorité, de définir les objectifs et d'établir un calendrier pour l'exécution des activités et de constituer des dossiers de projets correspondant aux domaines d'activité, en tenant compte de la diversité des situations économiques et environnementales des pays de la région;

b) Développer la coopération sous-régionale et promouvoir des activités en collaboration avec des organismes sous-régionaux, et renforcer les capacités régionales de façon à pouvoir traiter de problèmes transfrontières comme la pollution, le voile atmosphérique et l'immersion de déchets en mer;

c) Encourager la coopération régionale afin que les pays puissent tirer parti de leurs expériences respectives par l'échange d'information et de compétences;

d) Appuyer la création d'organismes régionaux de mise en valeur des ressources humaines afin de donner à la région davantage de moyens pour réaliser le développement durable;

e) Renforcer la coopération interinstitutions pour l'exécution des programmes et projets afin d'éviter les doubles emplois et d'utiliser de manière efficace les ressources limitées disponibles, et se concentrer sur des activités présentant un intérêt pour la région.

140. La Commission a engagé les membres et membres associés de la CESAP à désigner des agents de coordination nationaux chargés d'assurer la liaison avec le secrétariat pour l'application du Programme d'action régional, et à mettre en place des mécanismes de coordination au niveau national.

141. Elle a demandé que les trois principaux groupes (secteur privé, organisations non gouvernementales, médias) contribuent activement à la prise de décision au niveau gouvernemental et soient encouragés à participer à des programmes de développement durable.

142. Elle a estimé que le rapport de 1995 sur l'état de l'environnement dans la région constituait une bonne base pour l'action environnementale dans les pays de la région. Elle a prié le secrétariat de continuer d'établir des rapports sur l'état de l'environnement et a demandé que la CESAP rassemble régulièrement les données nécessaires à cet effet. Elle a par ailleurs convié les organismes intéressés des gouvernements membres à coopérer avec le secrétariat en lui fournissant les données correspondantes de façon à rendre ces rapports encore plus utiles et complets.

143. Elle a noté la complexité croissante des liens entre politiques commerciales et politiques environnementales. Des plans d'action régionaux étaient nécessaires pour aider les membres et membres associés à opérer suivant une démarche collective pour ce qui était des questions d'intérêt commun (programmes d'éco-étiquetage, élaboration de règlements techniques et de normes environnementales tenant compte de la situation socioéconomique des pays en développement de la région, etc.). La Commission a engagé le secrétariat à consulter, au moment d'exécuter des activités liées au commerce et à l'environnement, les autres organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies, et à coordonner étroitement ses activités avec les leurs afin d'éviter les doubles emplois.

144. Elle a estimé que l'impact environnemental des transports était une question particulièrement importante et que le développement des infrastructures de transports avait des incidences déterminantes sur les modes d'utilisation des sols. La croissance économique rapide que connaissait la région de la CESAP offrait l'occasion d'adopter des écotecnologies pour le développement infrastructurel et les opérations de transport. Les pays membres régionaux avaient la possibilité de jouer un rôle prépondérant dans la conception de réseaux de transport écologiquement viables. La bonne intégration des modes de transport conviviaux (chemin de fer notamment) et l'application des techniques de transport multimodal se révéleraient de plus en plus importantes. Pour la mise en place de systèmes de transport écologiquement viables, il convenait notamment de mettre en commun et d'exploiter l'expérience de divers

pays appartenant ou non à la région. Pour ses activités concernant les transports et l'environnement, le secrétariat devrait suivre une approche pluridisciplinaire interdivisionnelle.

145. La Commission a souligné qu'il importait de formuler et d'appliquer des programmes de développement social et de planification familiale dans l'optique de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable, d'Action 21 et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ces politiques et programmes s'imposaient pour enrayer la croissance rapide de la population et entraver la dégradation de l'environnement. Consciente des problèmes de ressources auxquels le secrétariat était confronté, la Commission a recommandé que la CESAP favorise la création de réseaux régionaux et la CTPD, modalités qui devaient lui permettre de mener à bien ses activités dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité.

Progrès réalisés en matière de développement durable et questions à approfondir

146. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1021. Elle a été informée des plans, politiques et mécanismes des Etats membres en matière de gestion environnementale et de développement durable. Elle a reconnu que les problèmes environnementaux étaient liés à la pauvreté, à la démographie et au développement socioéconomique, et que les priorités variaient selon les pays. Elle a estimé que les capacités nationales étaient actuellement insuffisantes pour régler ces problèmes et qu'un appui international sous forme d'assistance technique, de ressources financières et d'écotechnologies était par conséquent nécessaire.

147. Elle a noté avec satisfaction que les gouvernements de la région étaient bien conscients de la nécessité d'intégrer d'urgence les aspects environnementaux à la prise de décisions sociales et économiques; la plupart d'entre eux avaient adopté des mesures en ce sens dans le cadre de leurs stratégies de développement et de leurs systèmes juridiques. La croissance économique, surtout lorsqu'elle était rapide et s'accompagnait d'une intensification de l'industrialisation et de l'urbanisation, aggravait souvent les problèmes environnementaux. La prise en compte de l'environnement pouvait parfois faire obstacle à la croissance économique. Les gouvernements de la région disposaient de capacités financières et humaines très limitées pour assurer l'intégration de l'environnement à la prise de décisions économiques et bon nombre de leurs plans étaient restés lettre morte. La Commission a reconnu qu'il fallait aider davantage les membres et membres associés à prendre en compte les aspects environnementaux dans leurs décisions économiques.

148. Elle s'est déclarée favorable à la constitution de bases de données sur l'environnement. Plusieurs pays se sont engagés à partager leurs données d'expérience et à transférer des technologies aux pays en développement de la région dans le cadre de programmes de coopération technique.

149. La Commission a fait le bilan des mesures prises par ses membres pour appliquer Action 21 à la mise en valeur et à la gestion intégrées des ressources en eau. Elle appuyait les activités du secrétariat relatives à la tarification de l'eau et à la promotion des investissements dans le secteur de l'eau. Elle a également encouragé les pays à procéder à des échanges de technologies et de données d'expérience pour faire face aux problèmes de dégradation des bassins versants et de pollution de l'eau.

150. Une délégation a noté que les aménagements unilatéraux et la dérivation des eaux dans les secteurs riverains des cours supérieurs entraînaient certains problèmes graves dans les zones riveraines d'aval, et qu'il fallait tâcher aux niveaux régional et bilatéral de résoudre les problèmes de partage des eaux pour les cours d'eau appartenant à différents pays de la région. Une autre délégation a dit que beaucoup de facteurs expliquaient ces problèmes — l'essentiel étant l'insuffisance du débit en saison sèche —, et que la solution passant par des arrangements équitables, durables et détaillés (notamment concernant l'augmentation des débits des bassins contigus), à conclure par voie de négociations bilatérales.

151. La Commission a noté que plusieurs pays de la région avaient entrepris de formuler des politiques, des directives et des réglementations environnementales destinées à mettre un terme à la dégradation de l'environnement provoquée par l'exploitation minière. Quelques pays membres avaient demandé des activités de formation à l'évaluation de l'impact environnemental de l'exploitation minière.

152. La Commission a également observé que la demande de minéraux avait augmenté en raison de l'industrialisation rapide de la région. Elle a appuyé l'initiative prise par le secrétariat de réaliser une étude sur les réserves de minéraux et sur l'évolution de la demande dans la région.

153. S'agissant de la planification de centres urbains, on a précisé qu'il fallait tenir compte des géosciences dans l'aménagement du territoire dans la perspective d'assurer l'alimentation et le logement de milliards d'humains. La délégation néerlandaise a informé la Commission de la mise sur pied d'un système d'information municipale sur les sous-sols à l'intention des décideurs et elle pensait qu'il fallait régulièrement recourir au Forum Asie-Pacifique de la géologie urbaine (CESAP).

154. Eu égard à l'urbanisation rapide de la région, la Commission a recommandé de prendre en compte sans retard les aspects d'environnement urbain concernant les villes anciennes, ainsi que les villes nouvelles. Elle a également demandé au secrétariat d'aider les pays à se procurer les compétences et les technologies nécessaires pour gérer les zones urbaines de manière viable. Elle a adopté la résolution 52/6 relative à la promotion de villes écologiques et saines.

155. On a jugé utile la base de données sur les pesticides et l'environnement en raison de l'utilisation croissante de produits chimiques agricoles dangereux dans la région. La Commission a recommandé de faire un usage plus large et pertinent de cette base de données.

156. Elle a souligné l'importance du transfert et de l'acquisition d'écotechnologies par les pays en développement pour la réalisation des objectifs d'Action 21 et du Programme d'action régional. Plusieurs pays avaient déjà adopté des programmes d'action nationaux pour favoriser le développement écologiquement durable. Il fallait promouvoir et financer l'accès aux écotechnologies ainsi que leur transfert. Tout en reconnaissant que le transfert d'écotechnologie vers les pays membres en développement était limité par des facteurs commerciaux et autres, certains membres de la Commission ont estimé que les pays développés se devaient d'aider les pays en développement à acquérir des technologies non polluantes. D'autres membres pensaient toutefois que le transfert d'écotechnologie était l'affaire du secteur privé et ne devait impliquer ni conditions de faveur ni conditions préférentielles. La Commission a adopté la résolution 52/7 relative au transfert d'écotechnologie.

157. Elle a invité le secrétariat à promouvoir encore davantage la coopération régionale en faveur de la diffusion de l'information sur l'application d'écotechnologies par le canal de ses institutions régionales comme le CAPTT.

158. Elle a reconnu que les applications des techniques spatiales faisaient partie intégrante d'une mise en valeur durable des ressources naturelles et d'une gestion durable de l'environnement, et qu'elles contribuaient à la réalisation du développement durable, à l'amélioration de la qualité de la vie, à la promotion de la croissance économique et à la dépaupérisation dans la région. La télédétection et les systèmes d'information géographique étaient des technologies importantes pour suivre et évaluer l'évolution de l'occupation des sols, les phénomènes environnementaux en temps réel et les menaces de catastrophes (cyclones, inondations, tempêtes et sécheresses notamment).

159. La Commission a jugé indispensable la mise sur pied d'une infrastructure informationnelle fondée sur des

utilisations intégrées des technologies spatiales pour aider les membres et membres associés à mieux gérer l'environnement et leurs ressources naturelles. La CESAP devrait jouer un rôle clé dans la promotion d'une telle initiative et de ses applications.

160. La Commission a reconnu que le Programme régional pour les applications des techniques spatiales (PRORESPACE) — l'un de ses programmes de coopération régionale — avait largement profité aux pays participants en dépit des ressources limitées qui lui étaient affectées. Elle a par conséquent recommandé que le secrétariat continue de lui accorder un rang de priorité élevé dans son programme de travail et que le PNUD appuie financièrement les applications intégrées des techniques spatiales dans le cadre de son sixième programme multinational.

161. On s'est félicité que la CESAP ait adopté les formules du réseau régional et de la CTPD pour mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement en Asie et dans le Pacifique : on a vu dans ces approches un bon moyen de faire face aux limitations financières actuelles.

162. La Commission a rappelé sa résolution 51/11 du 1er mai 1995, relative à la coopération régionale en matière d'applications des techniques spatiales à l'environnement et au développement durable en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle elle avait notamment décidé de procéder à un examen à mi-parcours des progrès réalisés dans l'application du PRORESPACE. Un point de l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session serait consacré à cet examen. Le secrétariat a été prié d'effectuer les préparatifs nécessaires.

163. La Commission a pris note des progrès accomplis au niveau national dans l'application de la Stratégie de coopération régionale et du Plan d'action pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Plusieurs pays s'étaient déclarés prêts à partager leur savoir-faire et leurs données d'expérience ainsi que leurs moyens technologiques spatiaux avec les autres membres et membres associés. La Fédération de Russie a rappelé à la Commission qu'elle disposait dans les vastes installations de son programme spatial des moyens de réaliser des activités de recherche, des activités expérimentales et diverses autres activités, y compris pour l'évaluation des réserves minérales, la navigation et la météorologie.

164. La Commission a remercié le Gouvernement français d'avoir alloué 200 000 dollars pour deux projets relevant du PRORESPACE, l'un étant consacré au téléenseignement et l'autre à l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des zones côtières et des mangroves. Elle a également remercié le Gouvernement

japonais d'avoir décidé de détacher pour une longue durée, à titre gracieux, un expert chargé d'aider à mettre en oeuvre le PRORESpace et à préparer l'examen à mi-parcours. Par ailleurs, elle a pris note avec satisfaction de l'offre faite par le Gouvernement pakistanais de fournir les services d'un expert dans le cadre d'un arrangement de CTPD pour aider à mettre en oeuvre la Stratégie de coopération régionale et le Plan d'action.

Problèmes et faits nouveaux en matière de gestion intégrée des ressources naturelles en Asie et dans le Pacifique

165. La Commission a accepté, en général, les conclusions contenues dans le document E/ESCAP/1022 concernant l'intégration de l'environnement aux politiques et plans énergétiques et aux politiques de lutte contre la dégradation des sols.

166. Elle a reconnu que l'énergie jouait un rôle crucial dans le développement économique et social. Parallèlement, elle avait conscience que l'augmentation de la demande d'énergie conduirait à la dégradation progressive de l'environnement. Il fallait recourir à une combinaison d'énergies appropriée. Toutefois, l'utilisation de combustibles fossiles, en particulier du charbon, resterait prédominante dans la région. A cet égard, la technologie du charbon propre contribuerait largement à minimaliser les impacts environnementaux. Il y avait lieu de promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables telles que la conversion photovoltaïque de l'énergie solaire, l'hydroélectricité, les énergies éolienne et géothermique. On a fait valoir que la CESAP pourrait contribuer à la mise sur pied d'un forum pour l'échange d'information et de données d'expérience concernant ces technologies.

167. Quant à l'analyse des ressources énergétiques, on a émis l'avis que le document aurait dû fournir plus de renseignements sur le rôle de la biomasse dans la fourniture totale d'énergie. De même, s'agissant de faire le point des réserves énergétiques, on a noté qu'en fonction de telle ou telle hypothèse de prix de l'énergie on pouvait aboutir à des conclusions très différentes. On a dit aussi qu'il fallait examiner les questions de prix et de subventions avec précaution car elles se présentaient différemment selon les pays.

168. La Commission a reconnu que l'amélioration de l'efficacité au niveau de la production et de l'utilisation de l'énergie constituait, avec la conservation de l'énergie, un bon moyen de limiter ou de réduire la pollution. Par ailleurs, elle a admis qu'il était difficile d'internaliser les coûts des mesures visant à atténuer l'impact environnemental, notamment à lutter contre le réchauffement de la planète. Les pays en développement

ne pouvaient pas toujours acquérir le matériel et les instruments d'utilisation finale qui permettraient de mettre en oeuvre plus largement les mesures d'efficacité au niveau de l'utilisateur final en raison de leur coût. Faisant sien le projet Asie 21 — Rendement énergétique, la Commission a estimé qu'il pouvait offrir un cadre pour des actions communes visant à régler les problèmes liés au réchauffement de la planète.

169. Elle s'est félicitée de l'offre faite par plusieurs délégations et organismes de contribuer aux activités de planification énergétique, de rendement énergétique et de réduction de la pollution atmosphérique et de coopérer dans ces domaines, en particulier dans le cadre de la CTPD. Un représentant de la CEE a fait part de l'expérience acquise dans la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière en Europe et suggéré que la CEE et la CESAP coopèrent dans ce domaine.

170. Plusieurs délégations continuaient à s'inquiéter des problèmes de désertification et de dégradation des sols. On a souligné que la surveillance et l'évaluation, en particulier grâce à la télédétection, jouaient un grand rôle dans le traitement de ces problèmes. Quelques pays avaient élaboré des politiques et des plans généraux en matière d'utilisation des sols. Il a été recommandé que la CESAP fournisse des données statistiques récentes et qu'elle facilite le transfert de l'information technique.

171. On a souligné d'autre part qu'en mettant en oeuvre des plans et programmes d'action de lutte contre la désertification il fallait prendre en compte la résolution 51/12 de la Commission sur le renforcement du Réseau régional de centres de recherche et de formation pour la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique (REDESAP), en date du 1er mai 1995. Des organisations et organismes internationaux ont approuvé les activités de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, par exemple, celles menées par l'UNESCO en matière de dégradation des sols et l'appui accordé par le PNUE au REDESAP.

172. La Commission a indiqué que les causes de la dégradation des sols étaient biophysiques et liées à des pratiques non viables dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière et des transports, ainsi qu'au déversement de déchets. Il conviendrait de renforcer les politiques et de les mettre en action de manière à assurer la mise en valeur durable des ressources en terres.

173. La Commission a pris note des renseignements fournis par la CEE, l'UNESCO, le PNUE et le Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud (SACEP).

Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social

174. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1023, E/ESCAP/1024 et E/ESCAP/1025 relatifs à la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social, et elle a fait siennes les recommandations figurant dans ces documents.
175. Elle a recommandé de poursuivre et de renforcer les politiques et programmes visant spécifiquement les pauvres. Ces programmes devraient mettre en oeuvre une approche holiste de la dépaupérisation, visant essentiellement à donner aux pauvres davantage de moyens pour accroître leurs revenus et à leur offrir un plus large accès aux infrastructures sociales, aux soins de santé et à l'éducation. La Commission a aussi recommandé de renforcer les activités de dépaupérisation de la CESAP afin d'y inclure la réalisation d'études analytiques sur divers aspects de la pauvreté et la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs, notamment pour la conception et l'exécution de programmes de dépaupérisation.
176. Elle a recommandé que le secrétariat accorde l'attention voulue à la pauvreté urbaine dans ses programmes de dépaupérisation. Il fallait élaborer des politiques et programmes visant à accroître la productivité et les revenus du secteur informel, dans lequel travaillait la grande majorité des citoyens pauvres. Il importait en outre de mettre l'accent sur les villes secondaires, les petites villes et les centres ruraux.
177. La Commission a recommandé à la CESAP de développer les interactions et échanges d'information entre les agents de coordination désignés par les pays aux fins de l'application du Plan d'action régional sur l'urbanisation.
178. Elle a conclu que si, à long terme, la solution du problème de la pauvreté résidait dans une augmentation soutenue des revenus et la création d'emplois plus nombreux, il était nécessaire de mettre en oeuvre des programmes spéciaux destinés aux segments les plus pauvres de la société, qui pâtissaient du processus de réforme économique engagé dans plusieurs pays.
179. Elle a demandé au secrétariat de veiller à intensifier la promotion du transfert de technologies, en particulier de technologies adaptées aux situations environnementales difficiles, ainsi que la diffusion et l'échange d'information et de données d'expérience relatives à l'industrialisation rurale et à la modernisation technologique des petites et moyennes entreprises, lesquelles, dans les petites villes et les centres urbains, fournissaient des emplois aux groupes de population à faible revenu.
180. Elle a recommandé d'encourager et d'appuyer la coopération entre ses membres et membres associés dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles, car une telle coopération aurait un impact important sur la dépaupérisation.
181. Elle a recommandé de mettre en place des stratégies et services d'appui viables pour encourager les femmes à participer aux activités économiques tant dans le secteur structuré que dans le secteur informel. Il y avait lieu de prendre des mesures pour offrir aux femmes une formation adéquate par des moyens classiques, non classiques et informels. Il fallait introduire des horaires de travail souples et fournir des prestations d'appui aux travailleuses, par exemple des crèches pour leurs enfants, des services de transport et d'autres formes d'assistance. La Commission a souligné qu'aux fins de l'application de tels programmes, une action coordonnée était nécessaire dans le cadre d'un partenariat coopératif entre gouvernements, organisations non gouvernementales, organismes publics locaux, secteur privé et organisations internationales. Elle a adopté la résolution 52/3 relative au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.
182. Elle a recommandé de faciliter l'action engagée au niveau national pour appliquer l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, de fixer des priorités claires pour l'utilisation efficace des ressources existantes, et de rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices afin d'accroître les ressources disponibles pour le développement social.
183. Elle a recommandé d'appuyer et de renforcer les mesures adoptées au niveau national pour faire face au fléau du VIH/sida par une action coordonnée des institutions compétentes des Nations Unies. Elle a adopté la résolution 52/5 relative à la coopération régionale face à la propagation et aux conséquences du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise en Asie et dans le Pacifique.
184. Elle a recommandé les mesures suivantes aux fins de l'exécution du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) : a) exécution d'activités de suivi à l'appui de celles menées au niveau national pour appliquer le Programme; b) extension des initiatives en cours pour mettre au point des projets pilotes destinés à promouvoir des environnements adaptés aux besoins des handicapés et des personnes âgées; c) inclusion d'un plus grand nombre de villes dans la série de projets pilotes visant à promouvoir les environnements conviviaux pour ces catégories de personnes; d) organisation d'échanges d'information sur les mesures prises pour créer des environnements adaptés aux besoins des handicapés à l'intérieur et à l'extérieur de la région de la CESAP.

185. Elle a demandé au secrétariat d'axer les activités qu'il menait en application du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP sur l'investissement dans les capacités productives des populations et l'utilisation de ces capacités pour améliorer la qualité de la vie.
186. Elle a recommandé d'accorder, en matière de mise en valeur des ressources humaines, une attention prioritaire aux questions fondamentales suivantes : alphabétisation et éducation de base, fourniture des services sociaux essentiels, appui au développement des compétences et promotion de l'emploi productif au bénéfice des jeunes. Elle a adopté la résolution 52/4 relative à la promotion de la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en Asie et dans le Pacifique.
187. Au cours de ses débats, elle s'est déclarée préoccupée de ce que, malgré la progression spectaculaire des taux de croissance économique dans de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique, la pauvreté demeurerait un problème très grave dans la région. Elle a estimé que la croissance économique, tout en étant une condition nécessaire de la dépaupérisation, ne pouvait amener à elle seule une réduction substantielle de la pauvreté.
188. Elle a noté que les causes et les corrélats de la pauvreté étaient nombreux et étroitement liés. Elle a cité, parmi les causes majeures de pauvreté, la pression démographique, le chômage, le manque de ressources matérielles et financières, l'absence d'éducation et de formation et l'insuffisance des services de santé. Il importait que les pays membres accordent l'attention voulue au caractère pluridimensionnel de la pauvreté lorsqu'ils formulaient leurs stratégies de dépaupérisation, ainsi que le faisaient déjà nombre d'entre eux.
189. La Commission a précisé qu'il fallait assurer le suivi des divers plans d'action issus des conférences mondiales des Nations Unies comme celles qui s'étaient tenues récemment au Caire et à Beijing. Toutefois, étant donné les contraintes budgétaires, il fallait envisager d'autres modalités d'exécution pour ces activités, notamment en redéfinissant les priorités et en reprogrammant les ressources disponibles. Il fallait aussi coordonner l'exécution des activités en cause, en définissant clairement l'impact escompté, la durabilité et les priorités.
190. La Commission a noté que si l'exécution des programmes de dépaupérisation incombait au premier chef aux gouvernements, les organisations internationales, dont la CESAP, avaient un rôle majeur à jouer s'agissant d'aider ceux-ci à s'acquitter de leurs responsabilités.
191. Elle a fait observer qu'il y avait lieu, dans la mise en oeuvre des programmes de croissance économique soutenue et de dépaupérisation, de respecter un certain équilibre entre zones rurales et zones urbaines afin de limiter les migrations causées par la pauvreté, et que le développement des établissements des deuxième et troisième niveaux était important pour un développement durable, équitable et équilibré. Elle a en outre noté que les pays, notamment ceux dont l'économie était en transition, devaient formuler des politiques globales visant à protéger les pauvres des effets de la mondialisation et des politiques d'ajustement structurel.
192. Elle a noté qu'une stratégie comprenant les trois volets ci-après pourrait amener une réduction considérable de la pauvreté : a) croissance économique soutenue par un environnement macro-économique stable, des marchés libres et la fourniture d'infrastructures; b) renforcement des capacités des pauvres par l'éducation et la fourniture de services de santé afin qu'ils puissent participer aux activités de développement; c) fourniture d'un appui par la mise en place d'une sorte de filet de protection au bénéfice des groupes défavorisés tels que les agriculteurs vivant dans des zones frappées par la sécheresse.
193. Elle a relevé que nombre de pays en développement étaient largement tributaires du secteur agricole et que la pauvreté rurale était un problème majeur dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a été informée que les pays s'efforçaient de lutter contre la pauvreté rurale par la création d'emplois et la génération de revenus pour les ménages ruraux. Elle a estimé qu'il fallait entreprendre des programmes innovateurs auxquels participeraient directement les membres des communautés locales et créer des possibilités d'emploi rémunéré pour les chômeurs et les personnes sous-employées des zones rurales.
194. Elle a reconnu qu'il fallait accorder aux ruraux pauvres des crédits sans contrepartie, mais non subventionnés, par le canal d'institutions financières rurales novatrices, mesure qui aurait un impact important sur la dépaupérisation en milieu rural.
195. Elle a souligné le rôle que jouait l'accélération du développement et de l'amélioration des infrastructures physiques en zone rurale s'agissant d'entraîner la croissance économique générale et, partant, la création d'emplois, l'équité régionale, la dépaupérisation et l'utilisation efficace des ressources.
196. Elle a pris note des actions menées par les pays en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique. Parmi ces actions figurait

l'élaboration de plans d'action nationaux accordant une large place à des stratégies visant à garantir l'égalité entre les sexes dans la vie politique, économique et sociale.

197. Elle a reconnu que les mécanismes ou agents de coordination nationaux pour la promotion de la femme étaient importants pour assurer l'application intégrale du Programme d'action et qu'il était essentiel de mettre en place de tels mécanismes au plus haut niveau politique possible ou de renforcer ceux qui existaient déjà. A cet égard, elle s'est félicitée de la proposition de la République de Corée d'accueillir en septembre 1996, en collaboration avec la CESAP, une réunion régionale sur le renforcement des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme.

198. Elle a rappelé à la communauté internationale qu'il était nécessaire d'instaurer un environnement international favorable, notamment de dégager de nouvelles ressources financières et techniques extérieures et de procéder à une réaffectation de celles existant déjà afin que les femmes en bénéficient directement, d'accroître la part des pays en développement sur les marchés de produits à forte intensité de main-d'œuvre et de produits primaires fabriqués par des femmes et de mettre en place des régimes sélectifs de soutien des prix des produits qui concernaient avant tout les femmes.

199. Elle a fait observer que la formation et le développement des compétences des femmes étaient essentiels pour que celles-ci puissent occuper des emplois productifs et utiles. Dans ses activités, le secrétariat devait tenir compte de la nécessité de promouvoir la participation des femmes au développement industriel et technologique et de leur donner plus largement accès à la technologie, à la formation et au crédit.

200. La Commission a demandé que l'on accorde une attention particulière à l'introduction de la science et de la technologie et à l'industrialisation dans les zones rurales afin d'accroître la productivité et les possibilités d'emploi des pauvres. Il fallait encourager le secteur privé à participer au développement industriel et technologique des zones rurales. Les petites et moyennes entreprises, tant du secteur structuré que du secteur informel, pouvaient jouer un rôle efficace dans la dépaupérisation.

201. La Commission a reconnu que la population vieillissait dans la plupart des pays de la région et qu'il fallait par conséquent adopter des politiques pertinentes, comprenant notamment l'utilisation de technologies permettant l'emploi de personnes âgées, l'aménagement des horaires de travail et l'amélioration des régimes de pension.

202. Elle a pris note des mesures adoptées par les pays membres pour appliquer l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP et suivre les progrès de cette application, en collaboration avec les organisations gouvernementales et le secteur privé. La réalisation des objectifs et buts de l'Agenda dépendait de l'efficacité des politiques nationales, de l'existence d'un climat économique international favorable et du renforcement des partenariats entre pays développés et pays en développement, de même qu'entre les gouvernements et la société civile, sur la base d'engagements mutuels. Il a été demandé aux pays développés d'accroître leur appui pour assurer une mobilisation totale et efficace des ressources humaines et financières aux fins du développement social, en particulier dans les pays les moins avancés.

203. La Commission a reconnu que ses activités d'assistance technique dans le domaine du développement social devaient viser essentiellement à recenser et à cibler les personnes vivant dans la pauvreté absolue, à promouvoir l'évaluation de la dimension sociale des principaux programmes de développement et à améliorer les capacités nationales et le cadre institutionnel en vue d'une application efficace de l'Agenda.

204. Elle a souligné les conséquences fâcheuses de l'abus des drogues et des problèmes connexes, y compris le VIH/sida, sur le développement économique et social dans la région. Elle s'est déclarée convaincue que ces problèmes ne pourraient être résolus isolément, mais appelaient une action concertée et une collaboration entre les pays. Elle a été informée des activités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et a accueilli avec satisfaction l'intention exprimée par ce dernier de collaborer avec la CESAP dans le cadre de ses activités régionales.

205. Elle a noté que le Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) constituait une bonne base pour l'élaboration de plans d'action nationaux destinés à promouvoir la pleine participation et l'égalité des handicapés. Elle a rappelé qu'elle approuvait les objectifs et recommandations figurant dans le Programme. Ce faisant, elle a réaffirmé son appui à l'action régionale engagée en vue de promouvoir la participation des handicapés à la lutte contre la pauvreté. Elle a souligné la valeur de la coopération internationale et régionale visant à faciliter la réalisation par les pays des objectifs de la Décennie. Elle a accueilli avec satisfaction l'annonce de contribution du Gouvernement pakistanais en faveur du fonds d'affectation spéciale de coopération technique de la CESAP pour la Décennie.

206. Elle a réaffirmé que la mise en valeur des ressources humaines constituait un élément essentiel de la dépaupérisation et devait être à la base des politiques et plans nationaux de développement.

Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique

207. La Commission a recommandé de renforcer la collaboration du Centre avec les organismes et instituts nationaux, régionaux et internationaux de recherche-développement agricole afin d'améliorer l'efficacité des activités de dépaupérisation.

208. Elle a également recommandé que le Centre mène des activités dans les domaines de la diversification agricole, de la viabilité de l'agriculture d'altitude, du développement des marchés et des effets de la libéralisation des échanges sur la production culturale, afin de contribuer à la dépaupérisation dans les zones rurales de la région.

209. Elle a engagé le Centre à poursuivre ses activités dans le cadre de son programme Mise en valeur des ressources humaines et services d'information, en particulier à organiser des ateliers et des cours de formation pour assurer la diffusion et la transmission d'informations et de méthodes de recherche socio-économique dans le domaine de l'agriculture.

210. Examinant le rapport du Centre, elle a relevé l'utilité des projets coopératifs de recherche-développement de ce dernier, qui couvraient une large gamme de questions telles que la diversification agricole, la viabilité de l'agriculture d'altitude, les perspectives de commercialisation et le rôle des femmes dans le développement agricole.

211. Elle a reconnu l'importance des activités du Centre, qui visaient principalement à lutter contre la pauvreté des petits exploitants agricoles de la région. Elle a noté l'extension régulière des activités du programme et l'accroissement progressif des ressources du Centre ces dernières années. Dans le même temps, elle s'est déclarée inquiète de ce que la base financière du Centre demeurait précaire. L'état des ressources d'appui institutionnel était particulièrement préoccupant et appelait une augmentation substantielle des contributions des membres et membres associés de la CESAP.

212. Elle a préconisé un nouveau renforcement des ressources de programme et la fourniture de services d'experts par les gouvernements, les organismes donateurs et les établissements partenaires, de préférence sous la forme de prêts non remboursables, de manière à assurer l'exécution efficace et efficiente des activités de programme.

213. Elle a remercié les donateurs suivants de leurs contributions : Autriche, Bangladesh, France, Inde, Indonésie, Japon, Myanmar, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de

Corée, Sri Lanka, Thaïlande; Canadian University Services Overseas. Elle s'est en particulier félicitée de l'augmentation substantielle de la contribution du Gouvernement indonésien aux ressources institutionnelles du Centre, qui avait permis à ce dernier de stabiliser de manière appréciable ses fonctions gestionnelles et opérationnelles de base.

Transports et communications

Transports et communications

214. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1026 et E/ESCAP/1027.

215. Elle a relevé que les transports et les communications étaient indispensables au développement socio-économique. L'insuffisance des infrastructures de transports et de communications constituait l'une des principales causes de l'étendue de la pauvreté dans les zones rurales et isolées. Les gouvernements de la région attachaient une grande importance à la dépaupérisation par la fourniture de services de transport.

216. La Commission a approuvé le rapport du Comité pour les transports et les communications sur les travaux de sa deuxième session. Elle a approuvé la recommandation du Comité suivant laquelle, pour traiter de manière cohérente et coordonnée des questions relatives au programme de travail découlant du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, il était souhaitable d'envisager des activités dans le cadre d'une seule instance. Elle a estimé que le Comité des transports et des communications devait désormais s'appeler "Comité pour les transports, les communications, le tourisme et le développement infrastructurel", sous réserve des conclusions qui seraient tirées lors du réexamen général de l'appareil subsidiaire de la Commission, que celle-ci devait entreprendre à sa cinquante-troisième session conformément à sa résolution 48/2 du 23 avril 1992. Elle a en outre demandé au secrétariat de rédiger un nouveau mandat pour le Comité.

217. Elle s'est déclarée satisfaite des résultats de l'exécution du programme d'action régional pour la phase II (1992-1996) de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique. Elle s'est toutefois inquiétée de l'absence de financement pour 11 projets, cela bien que certaines questions aient été examinées en coopération avec le secteur privé.

218. Elle a réaffirmé qu'elle appuyait fermement le projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (projet DITTA) et souligné qu'il importait de le mener à bien; elle a précisé qu'il

fallait mettre en service, le plus tôt possible, les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, y compris les liens Asie-Europe, compte tenu notamment de l'intérêt marqué qui avait été accordé au développement de liaisons de transport terrestre lors de la première Rencontre Asie-Europe tenue à Bangkok en mars 1996. Elle a adopté la résolution 52/9 relative aux ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe.

219. Elle a approuvé le plan d'action pour l'exécution de la phase II (1996-1997) du projet DITTA, y compris une étude sur le développement du Chemin de fer transasiatique dans le couloir méridional reliant l'Asie à l'Europe, et souligné que des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour la mise en oeuvre de la résolution 48/11 de la Commission, en date du 23 avril 1992, relative aux modes de transports routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation.

220. Elle a souligné l'importance particulière de certaines activités relevant du projet DITTA, notamment les suivantes : a) opérationnalisation des itinéraires nord du Chemin de fer transasiatique reliant l'Europe à l'Asie du Nord-Est, comprenant la région du fleuve Tumen; b) étude des couloirs de transport terrestre entre l'Asie centrale et l'Europe; c) étude relative au raccordement des réseaux routiers de la Chine, du Kazakstan, de la Mongolie, de la Fédération de Russie et de la péninsule coréenne; d) étude du développement du Chemin de fer transasiatique dans le couloir sud; e) développement des bases de données sur la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique. On a également estimé qu'il fallait réaliser une étude sur le développement du Chemin de fer transasiatique dans le couloir reliant l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Nord-Est. La Commission a appuyé la convocation d'une réunion de responsables des pays concernés. Par ailleurs, on a estimé qu'il fallait inclure dans la phase III du projet DITTA (prévue pour 1998-1999) des études similaires sur le développement de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique dans le couloir reliant l'Europe du Nord à la Fédération de Russie, au Turkménistan et à la République islamique d'Iran.

221. S'agissant de l'initiative de l'ASEAN visant à établir une liaison ferroviaire allant de Singapour à Kunming (Chine) en passant par la Malaisie, la Thaïlande et le Viet Nam, dans le but de contribuer au développement économique de la sous-région Bassin du Mékong, la Commission a souligné qu'il fallait renforcer plus avant la coopération entre la CESAP et l'ASEAN dans l'optique de la reprise de la réunion des hauts fonctionnaires de l'ASEAN chargés des transports, et des réunions ordinaires des ministres des transports de l'ASEAN.

222. Elle a noté avec satisfaction l'inauguration prévue en mai 1996 d'une nouvelle ligne de chemin de fer raccordant les réseaux ferroviaires de la République

islamique d'Iran et du Turkménistan, qui ouvrait ainsi une "route de la soie ferroviaire" entre la Chine et l'Europe et reliait par le rail les républiques enclavées d'Asie centrale aux ports maritimes du sud. On a également précisé que la République islamique d'Iran mobilisait des ressources nationales et recherchait une aide extérieure pour raccorder son réseau ferroviaire à celui du Pakistan.

223. Par ailleurs, on a relevé avec intérêt le projet pilote conjoint CESAP-CNUCED sur le Système d'information et d'exploitation pour les wagons de chemins de fer devant être réalisé au Bangladesh dans l'optique d'un transfert de données d'expérience vers d'autres pays.

224. La Commission a reconnu que, faute d'investissements privés, de nombreux pays étaient confrontés à de graves problèmes pour développer valablement leurs infrastructures, et que la mise en oeuvre de politiques de privatisation et de commercialisation de volets du secteur des transports et des communications afin d'en rendre plus efficace la gestion et l'exploitation présentait d'importants avantages potentiels. Pour faciliter la participation du secteur privé, les gouvernements de la région devaient: a) améliorer la transparence du processus décisionnel; b) garantir que les pouvoirs publics prendraient en charge les dettes; c) renforcer la déréglementation en faveur des entreprises du secteur infrastructurel; d) promouvoir des programmes de prêt parrainés par des organisations financières internationales. La Commission a estimé que les principes et directives proposés pour la commercialisation et la privatisation des ports seraient très utiles pour aider les pays à élaborer des politiques appropriées.

225. Elle s'est déclarée préoccupée par les incidences négatives des infrastructures et des services de transport sur l'environnement dans les pays de la région, comme en témoignaient notamment les problèmes de circulation et les niveaux de pollution dans les grandes villes. Elle a appuyé la proposition du secrétariat d'élaborer un plan d'activités détaillé sur les questions environnementales liées aux transports, mettant entre autres l'accent sur les systèmes de transport écologiquement rationnels et durables, et lui a demandé d'accorder un rang de priorité plus élevé à la question des transports urbains dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources humaines et la recherche de systèmes de transports urbains bon marché.

226. Elle a souligné l'importance du transport multimodal et de la facilitation du trafic maritime, qui devaient être davantage renforcés. Elle a approuvé les activités planifiées en collaboration avec la CNUCED et l'Organisation maritime internationale (OMI) destinées à promouvoir la coopération régionale et sous-régionale pour l'élaboration d'une législation uniforme et à

harmoniser les procédures, règlements, normes et documents liés aux transports terrestres et par voie d'eau. Elle a pris note des activités de deux ateliers nationaux sur le transport multimodal et la facilitation du trafic maritime que devait accueillir le Bangladesh. Elle a remercié le Gouvernement chinois qui accueillerait, en juin 1996, un programme de formation régional sur le transport fluvial, ainsi qu'un atelier sous-régional sur les opérations de transit et le transport multimodal à Dalian, lorsque le financement aurait été trouvé. Elle a par ailleurs noté que la République démocratique populaire lao souhaitait l'organisation au niveau national d'un atelier sur l'assurance dans le secteur des transports dans le prolongement de l'atelier sur les opérations de transit réalisé précédemment.

227. Elle a pris note des rapports adressés par le Brunéi Darussalam, la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran, la Malaisie, le Népal, les Philippines, la République de Corée et la République démocratique populaire lao, portant sur les grands projets nationaux dans le secteur des transports et des communications, qui contribuaient à la croissance équilibrée de la région.

228. Elle a demandé au secrétariat d'accorder, dans l'application de son programme de travail, une attention spéciale aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des économies en transition défavorisées.

229. Elle a exprimé ses sincères remerciements aux pays donateurs et organismes ci-après pour l'aide qu'ils n'ont cessé d'apporter en faveur des activités menées dans le secteur des transports, des communications et du tourisme : Allemagne, Chine, France, Japon, Pays-Bas, République de Corée, PNUD, Banque mondiale, BASD.

230. Le représentant de la Fédération internationale des associations de transitaires a souligné que les transitaires jouaient un rôle important dans la promotion du commerce, et demandé au secrétariat de continuer d'appuyer le développement du transport multimodal et de la profession de transitaire dans les pays de la région.

231. La Commission a accueilli favorablement les informations fournies par l'OMI concernant son étroite collaboration avec le secrétariat pour la réalisation d'activités destinées à promouvoir la facilitation du transport maritime, et son offre de s'associer au secrétariat pour traiter des questions soulevées par la Commission dans le domaine maritime.

Tourisme

232. Reconnaissant l'importance du tourisme dans le développement socio-économique de la région Asie-

Pacifique, la Commission a souligné qu'il fallait assigner un rang de priorité élevé au tourisme dans le programme de la CESAP et a prié le secrétariat d'intensifier ses activités dans ce secteur. Elle a estimé que le secrétariat devait accroître l'effectif des administrateurs permanents affectés aux activités touristiques. Elle a également reconnu la nécessité de reclasser le poste existant compte tenu des responsabilités accrues qui incombent au spécialiste des questions touristiques du fait de l'élargissement du programme. Tous les recrutements et promotions avaient été suspendus à cause de la crise financière actuelle, mais, une fois la situation redevenue normale, le secrétariat soumettrait au Siège une demande de reclassement du poste existant. Si cette demande était acceptée, il envisagerait d'opérer ce reclassement par un transfert de ressources. Pour renforcer le Groupe du tourisme, on pourrait, par exemple, envisager de demander à des pays ayant une riche expérience dans le domaine considéré de fournir, à titre gracieux, des services d'experts.

233. La Commission a fermement appuyé les activités visant à promouvoir un développement durable du tourisme, notant qu'elles répondaient bien aux grandes préoccupations de la région. Elle a demandé au secrétariat de mettre l'accent sur les activités relatives à la planification et au développement intégrés du tourisme, à l'évaluation des retombées économiques du tourisme, à la gestion de l'environnement dans le cadre du développement touristique, à la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du tourisme, au développement des infrastructures touristiques et aux investissements dans ce domaine, ainsi qu'à la coopération régionale et sous-régionale en matière de développement et de promotion du tourisme et de facilitation des voyages. Elle a par ailleurs demandé au secrétariat de s'attacher à promouvoir la CTPD dans le domaine du tourisme. Elle a pris note de la proposition tendant à ce que la CESAP envisage de lancer des activités destinées à promouvoir le tourisme le long de la Route d'Asie.

234. Elle a approuvé la convocation en décembre 1996 d'une réunion intergouvernementale sur le développement touristique, ainsi que la constitution d'un réseau régional d'instituts et organisations de formation touristique dans la région Asie-Pacifique.

235. Elle s'est félicitée de l'action entreprise pour promouvoir le tourisme dans la sous-région Bassin du Mékong et a demandé au secrétariat de renforcer ses activités dans ce domaine. Elle a noté avec satisfaction que la CESAP avait contribué, en collaboration avec la BASD, à la création du Groupe de travail sur le secteur touristique dans la sous-région Bassin du Mékong, qui constituait un mécanisme de coopération utile pour la mise en oeuvre des projets touristiques. Elle a également relevé que l'on avait entrepris la préparation

d'une étude sur la planification du tourisme le long du Mékong/Lancang et d'une autre sur la facilitation des voyages à destination de la sous-région et à l'intérieur de celle-ci. Elle a appuyé la proposition de projet relative au renforcement de la coopération aux fins du développement du tourisme dans la sous-région Bassin du Mékong, qui avait été présentée au Gouvernement français, et formulé l'espoir qu'elle serait accueillie favorablement.

236. Notant que le tourisme jouait un rôle économique particulièrement important dans les pays insulaires du Pacifique, elle a prié le secrétariat d'accorder une attention spéciale à leurs besoins. Il importait aussi que le secrétariat se penche sur les besoins spécifiques des pays les moins avancés, des économies en transition et des pays engagés depuis peu sur la voie du développement touristique. La Commission a noté que les Iles Mariannes septentrionales souhaitaient bénéficier d'une assistance pour l'évaluation des avantages socio-économiques du tourisme.

237. Elle a relevé avec satisfaction que la CESAP entretenait d'excellentes relations de travail avec l'Organisation mondiale du tourisme et les autres organisations concernées par ce secteur. Elle a remercié le Gouvernement japonais de l'appui financier qu'il apportait aux activités de la CESAP dans le domaine du tourisme et du détachement d'experts à titre gracieux auprès du secrétariat. Etant donné l'élargissement du champ des activités de la CESAP ayant trait au tourisme, elle espérait que le Japon continuerait de lui apporter un tel appui.

Conférence ministérielle sur les infrastructures

238. La Commission a noté que la Conférence ministérielle sur les infrastructures, prévue en octobre 1996, viendrait à un moment opportun puisqu'elle permettrait une transition harmonieuse entre la phase II (1992-1996) de la Décennie des transports et des communications et le Plan d'action de New Delhi.

239. Elle a approuvé les dispositions prises en vue de la tenue simultanée de la Conférence ministérielle sur les infrastructures et du Forum infrastructurel mondial-Asie 1996. Elle a appuyé l'idée d'organiser une séance de questions-réponses, qui fournirait l'occasion d'expliquer les différences entre les situations et les approches des divers pays.

240. Elle a remercié le Gouvernement indien d'avoir offert d'accueillir la Conférence ministérielle sur les infrastructures et le Forum infrastructurel mondial à New Delhi en octobre 1996 et le Gouvernement malaisien d'avoir proposé d'accueillir à Kuala Lumpur en juillet 1996 la réunion d'experts chargés d'étudier les documents à présenter à la Conférence ministérielle.

241. Elle a reconnu que les rapports de pays que les gouvernements préparaient actuellement en vue de la Conférence ministérielle s'avéreraient précieux, tant pour les pays membres que pour le secteur privé.

242. Elle a souligné l'importance de la coopération et de la coordination interinstitutions assurées par le Sous-Comité interinstitutions sur le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique eu égard à la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi. Le programme devrait faire l'objet d'un suivi régulier par le Comité et dans le cadre de réunions intergouvernementales ad hoc.

243. La Commission a reconnu que l'Alliance asiatique pour le développement infrastructurel (AIDA) représentait une initiative unique et intéressante et s'est déclarée satisfaite des progrès réalisés dans sa mise en place. Elle s'est félicitée que l'AIDA soit lancée le 29 octobre 1996 lors de la Conférence ministérielle sur les infrastructures, avant l'adoption du rapport et de la Déclaration ministérielle.

Programme d'action régional pour le développement infrastructurel

244. La Commission a approuvé le Programme d'action régional pour le développement infrastructurel, en notant que les 8 sous-programmes et les 20 éléments de programme qui le composaient correspondaient directement aux besoins des pays de la région. Elle a souligné l'importance du sous-programme 7 (Dépauvérisation, zones rurales et groupes de population défavorisés) et du sous-programme 8 (Besoins infrastructurels des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des économies en transition défavorisées). Les activités se rapportant aux éléments de programme 1.3 (Développement des infrastructures de transport terrestre en Asie), 1.5 (Développement des infrastructures touristiques), 2.2 (Gestion, entretien et modernisation des équipements et services infrastructurels) et 2.3 (Financement du développement infrastructurel) ont été désignées comme prioritaires. Il a également été demandé de mettre en oeuvre rapidement les activités prévues au titre de l'élément de programme 3.1 (Promotion d'une participation appropriée du secteur privé au développement et à l'exploitation des infrastructures). La Commission a approuvé le calendrier proposé pour la mise en oeuvre du Programme d'action régional, qui serait divisé en deux parties : phase I (1997-2001) et phase II (2002-2006). Ce calendrier permettrait de répondre avec le maximum de souplesse aux changements de priorité dans la région au niveau des projets. La Commission a estimé que la Conférence ministérielle devait élaborer, dans l'intérêt des pays membres, un ensemble d'activités opérationnelles à partir du Programme d'action régional.

245. Elle a pris note des demandes formulées par les délégations de l'Inde et des Philippines visant à ce qu'un certain nombre de projets spécifiques soient inclus dans le Programme d'action régional. Ces demandes seraient examinées, en même temps que d'autres propositions soumises au Comité pour les transports et les communications, lors de l'élaboration de la documentation de la Conférence ministérielle. La Commission a appuyé la proposition visant à renforcer et à améliorer les capacités des établissements de formation et d'enseignement dans le secteur infrastructurel. Elle a également pris note de l'offre de la délégation de la Fédération de Russie d'appuyer le programme de mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des transports, mené en application du Plan d'action de New Delhi.

246. Elle a instamment invité les pays donateurs et les institutions financières, notamment la Banque mondiale et la BASD, à poursuivre leur appui aux actions entreprises dans les pays de la région en faveur du développement infrastructurel. Mettant l'accent sur l'importance du développement infrastructurel, elle a demandé au PNUD de continuer à appuyer les activités ne relevant pas des quatre grands domaines du développement humain durable.

247. L'UIT a fait savoir que, dans le domaine des télécommunications, plusieurs pays considéraient la libéralisation, la concurrence et la réglementation comme des questions importantes à inclure dans le Plan d'action de New Delhi.

248. La Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique a proposé que toutes les activités de la CESAP dans le domaine des télécommunications soient coordonnées par la Division des transports, des communications et du tourisme afin d'éviter l'éparpillement des efforts.

Statistiques

249. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1028 (Questions importantes dans le domaine statistique) et E/ESCAP/1029 (Rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique).

250. Elle a constaté que les activités correspondantes du secrétariat avaient très utilement contribué à développer les statistiques dans les pays de la région et substantiellement aidé à renforcer les capacités nationales en ce domaine. Elle a approuvé l'action du secrétariat tendant à prendre en compte les besoins statistiques des différents groupes de pays membres, notamment ceux des économies en transition défavorisées. On a proposé que la CESAP encourage les pays à adopter une approche stratégique du renforcement des capacités statistiques — en particulier moyennant évaluation des besoins des utilisateurs,

planification des activités et mise en valeur des ressources humaines.

251. Prenant note des questions soulevées lors de la neuvième session du Groupe d'experts des statistiques, la Commission a recommandé que le sous-programme Statistiques serve à appuyer les autres sous-programmes dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, en particulier les sous-programmes suivants : Environnement et développement durable, Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social, Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement. Elle a pris note aussi du point de vue d'après lequel il fallait tenir tout spécialement compte du mandat du Comité de statistique, de son rôle de pôle du développement statistique régional et de son maintien dans l'appareil de conférence de la CESAP. Par ailleurs, elle a été informée des recommandations du Groupe d'experts concernant l'ordre du jour de la dixième session du Comité.

252. Elle a jugé que le document E/ESCAP/1028 examinait de manière utile et complète les grandes questions de statistique qu'il convenait de traiter compte tenu des faits nouveaux survenus au niveau mondial, et elle a appuyé en général les recommandations et les conclusions figurant dans ledit document. Les incidences statistiques des récents sommets mondiaux sur des questions sociales avaient été correctement analysées. On avait besoin de disposer de bons systèmes statistiques nationaux pour élaborer des politiques sociales efficaces, prendre des décisions judicieuses, suivre l'évolution de la situation sociale et évaluer les incidences des politiques sociales et économiques, cela afin d'appliquer les plans d'action adoptés lors des sommets. La nécessité d'améliorer la fiabilité, la validité et la comparabilité internationale des statistiques sociales, de les désagréger davantage — en particulier par sexe — et de les diffuser et les utiliser plus largement a été mise en relief. La Commission a recommandé que les gouvernements accordent un rang de priorité élevé à la création et à l'exploitation d'une base de données adéquate permettant de suivre les progrès réalisés sur le plan national au regard des grandes orientations énoncées lors de ces sommets. On a également pris note de la nécessité d'améliorer les concepts et les définitions en matière de statistiques de la pauvreté et de mettre au point des indicateurs de pauvreté à des fins de comparaison inter pays.

253. Tout en se déclarant en général favorable à la proposition de série minimale de données sociales nationales figurant dans le document du secrétariat, la Commission a estimé qu'il fallait essentiellement s'occuper des moyens de renforcer les statistiques sociales nationales. La CESAP et les autres commissions régionales avaient un rôle clé à jouer s'agissant d'aider les pays à recenser les lacunes et les

qualifications manquantes en matière de statistiques et de mettre au point les stratégies correspondantes. Elle a recommandé que le secrétariat produise un manuel de statistique sociale et organise des ateliers de formation dans ce domaine. Elle a engagé les pays et organismes donateurs à apporter au secrétariat, entre autres choses, l'appui financier qui lui permettrait de collecter et d'échanger l'information pertinente sur les capacités nationales dans le domaine des statistiques sociales et d'organiser les activités d'assistance technique et de formation connexes. Elle a pris note des activités décrites par certains des pays participant au projet relatif à l'amélioration des statistiques portant sur la situation comparative des sexes. Ce projet avait notamment produit des plans d'action nationaux visant à combler les lacunes en matière de données et à renforcer les bases de données, aux fins de mise en oeuvre par les institutions sources concernées.

254. La Commission a observé que l'ampleur et le rythme de la mise en place du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN) dépendait des besoins et des capacités des autorités nationales. Dans certains pays, le SCN 1993 serait adapté aux conditions locales. Elle a approuvé l'organisation d'ateliers de formation sous-régionaux proposée par le secrétariat afin d'aider les pays de la région à appliquer le Système, et elle a engagé les donateurs bilatéraux et multilatéraux à apporter leur concours au secrétariat à cette fin. Il fallait former des statisticiens de niveau intermédiaire au SCN 1993, et cette formation devait être assurée en temps opportun si l'on voulait des résultats. Dans le cas de certains pays, on aurait à traiter des problèmes particuliers (compilation des comptes régionaux, évaluation des activités non rémunérées des ménages, contribution du secteur informel, etc.). Il fallait aussi continuer de travailler à l'intégration de la comptabilité économique et environnementale et aux services d'intermédiation financière mesurés indirectement.

255. Consciente de l'importance grandissante du commerce des services dans la région, la Commission a souligné qu'on devait disposer de statistiques comparables dans ce domaine et a engagé le secrétariat à aider les pays membres à cet égard. Certains pays s'attachaient avant tout à obtenir des données détaillées sur le commerce des services. La Commission appréciait l'offre faite par le Gouvernement japonais de fournir au cas par cas une assistance technique à la fois pour la compilation de statistiques sur le commerce des services et pour le SCN 1993.

256. Elle a souligné l'importance de la mise en commun des données d'expérience concernant l'utilisation des technologies informationnelles en statistique dans l'optique de l'amélioration des capacités statistiques. Elle a appuyé la recommandation du Groupe d'experts des statistiques tendant à assigner au secrétariat le rôle de centre d'information pour l'échange de données. Tout en ouvrant de nouvelles possibilités pour la diffusion et la collecte des données

dans les pays membres, l'évolution rapide de la technologie informationnelle avait également considérablement augmenté les besoins de formation dans les services statistiques. La formation de statisticiens aux technologies informationnelles s'imposait particulièrement dans les pays où l'utilisation de techniques telles que les SIG et la mise en réseau étaient encore rudimentaires. La Commission a en outre proposé de recourir à une approche complémentaire tendant à former des spécialistes des technologies informationnelles aux statistiques; elle a demandé au secrétariat d'organiser l'initiation des décideurs de haut niveau aux technologies informationnelles.

257. Plusieurs services statistiques nationaux avaient déjà créé des pages sur le "World Wide Web" (Internet) et quelques-uns projetaient de faire place à la technologie Internet dans les systèmes d'information statistique nationaux. La technologie Internet en ligne comportait encore des risques de sécurité : la Commission a conseillé en conséquence aux services statistiques nationaux d'éviter de trop dépendre d'Internet pour les activités cruciales.

258. La Commission a insisté sur l'importance de la coordination statistique dans les pays mêmes; il fallait utiliser et gérer efficacement les instruments de coordination. A défaut d'une bonne coordination, les organismes statistiques nationaux pouvaient difficilement atteindre un certain nombre d'objectifs tels que la normalisation des concepts et des définitions, la production de statistiques exactes en temps voulu, l'intégration maximale des opérations et des produits statistiques et le traitement efficace et efficient de la demande de statistiques. La coordination s'imposait aussi en vue de sensibiliser les diverses administrations publiques à l'importance des documents administratifs en tant que source de données — faute de quoi il arrivait souvent qu'on perde des sources de données fondamentales au moment où ces administrations étaient amenées à modifier leurs systèmes. La Commission a recommandé que le secrétariat organise une réunion pour procéder à l'échange de l'information et des données d'expérience des divers pays en matière de coordination statistique.

259. Elle a engagé les États membres à accorder l'attention voulue au futur recensement de la population et de l'habitation et à dégager des ressources suffisantes dans ce contexte. Elle s'est félicitée des mesures que prenaient un certain nombre de pays s'agissant de planifier les recensements de la décennie 2000, et d'améliorer le champ et la méthodologie de ces recensements ainsi que les questionnaires correspondants. Plusieurs pays projetaient de publier les données de recensement de la population et de l'habitation dans le plus bref délai possible en recourant aux technologies modernes et en décentralisant le traitement des données. On a fait valoir que la CESAP devait jouer un rôle de premier plan s'agissant d'aider

les pays à préparer le recensement de la population et de l'habitation de l'année 2000; à cet égard, quelques pays ont évoqué leurs besoins d'assistance technique et de formation (pour le dénombrement des groupes de population spéciaux notamment).

260. La Commission a pris note avec gratitude que, depuis la cinquante-et-unième session, le secrétariat bénéficiait pour ses activités statistiques d'une assistance bilatérale substantielle de la part des gouvernements des pays suivants : Japon, Pays-Bas, République de Corée et Suède — l'Australie ayant apporté une contribution sous forme d'apports techniques à des réunions organisées par le secrétariat. Le FNUAP, UNIFEM et la Banque mondiale avaient bien voulu fournir une assistance multilatérale; la Commission européenne, le FMI, l'OCDE et l'OMC avaient, de leur côté, fourni une aide sous forme de mise à disposition de spécialistes-conseils.

Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

261. La Commission s'est félicitée de la transformation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) en l'un de ses organismes subsidiaires, et elle a pris note de la teneur du rapport qui lui avait été soumis par le Conseil d'administration de l'Institut, qui avait tenu sa première session en mars 1996. Elle a noté aussi que le Conseil d'administration avait décidé d'établir une équipe spéciale chargée d'évaluer et de remanier le programme de l'ISAP en fonction de l'évolution des besoins et des priorités dans la région. Elle a demandé à l'Institut d'appliquer les décisions du Conseil d'administration relatives à l'équipe spéciale le plus rapidement possible.

262. Examinant les activités de l'ISAP, elle a constaté que la formation était indispensable à l'amélioration des capacités des services statistiques nationaux s'agissant de collecter, de traiter et d'analyser les données. Elle a demandé à l'Institut de poursuivre et d'étendre ses programmes de formation, en particulier en matière d'échantillonnage, de traitement des données, d'analyse et d'interprétation des statistiques et d'établissement et de diffusion des rapports. Elle a demandé à l'ISAP de former les utilisateurs de statistiques. Elle a mis l'accent sur l'importance d'une interaction producteur-utilisateur et sur la nécessité de former les statisticiens aux relations interpersonnelles et à la communication. En particulier, elle a noté qu'il importait d'aider les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement. Il lui a été indiqué que bon nombre de services statistiques de taille réduite voyaient partir leur personnel formé, d'où un urgent besoin de former des spécialistes de ces pays.

263. Elle a encouragé l'ISAP à développer ses activités de formation pour aider à mettre en oeuvre les

décisions prises lors des sommets mondiaux, et aussi à appuyer les travaux relevant des sous-programmes de la CESAP. Elle a en outre souligné l'importance de la formation pour l'amélioration des données relatives aux indicateurs du développement humain et des statistiques sociales connexes.

264. Elle a marqué l'importance de la technologie informationnelle dans le contexte du travail statistique, et la nécessité que les services statistiques nationaux se familiarisent avec l'évolution récente de cette discipline. L'ISAP avait un rôle central à jouer s'agissant de former les statisticiens de la région à l'emploi de cette technologie.

265. L'adoption, en 1993, de la version révisée du SCN et le programme mis au point en conséquence pour donner effet au système révisé avait fait naître un besoin urgent d'orienter et de former les statisticiens de niveau intermédiaire aussi bien que les statisticiens de niveau supérieur; il importait, a estimé la Commission, que l'Institut satisfasse à cette demande.

266. La Commission s'est inquiétée de la nécessité de renforcer la stabilité financière de l'Institut et s'est félicitée que plusieurs pays se soient engagés à augmenter leurs contributions annuelles au budget institutionnel de l'ISAP. Elle a rappelé ses propres directives concernant le niveau minimal des contributions aux institutions régionales et a lancé un appel à tous les membres et membres associés pour qu'ils appuient financièrement l'Institut. Elle a prié les pays membres de fournir, dans la mesure du possible, des services d'expert DTG à l'appui des programmes de l'ISAP.

267. Elle a vivement remercié le Gouvernement japonais, pays hôte de l'ISAP, de l'appui qu'il fournissait à l'ISAP depuis sa création sous la forme de contributions financières et de contributions en nature, et aussi de l'octroi de bourses de formation pour la participation à des cours organisés à Tokyo. Elle s'est félicitée que le Gouvernement japonais ait confirmé son appui à l'Institut. Elle a d'autre part remercié le PNUD du précieux appui qu'il accordait à l'Institut depuis 1970 et de son appui au programme au cours de la phase précédente en vue d'améliorer la capacité des pays à produire en temps voulu des indicateurs fiables du développement humain. Elle a engagé le PNUD à continuer d'appuyer les programmes de diffusion de l'ISAP — programmes d'un bon rapport coût-efficacité — et elle a invité les autres institutions internationales donatrices à contribuer aux activités de l'Institut.

268. Elle a rendu un chaleureux hommage au Directeur de l'ISAP, qui allait quitter l'Institut après l'avoir servi pendant huit ans, et s'est félicitée de la nomination du directeur désigné.

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement

269. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1030. Plusieurs questions ont été soulevées au cours des débats. La Commission a souligné qu'il fallait continuer de s'occuper en priorité des services consultatifs et de l'assistance de la CESAP à l'intention des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement.

Problèmes et faits nouveaux : pays les moins avancés et pays en développement sans littoral

270. La Commission a pris note des résultats de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (New York, 26 septembre-6 octobre 1995). Elle s'est inquiétée que la mise en oeuvre du Programme n'ait pas progressé et que la performance économique des pays les moins avancés de la région reste médiocre. Elle était consciente que ces pays devaient faire face à des contraintes d'ordre physique, géographique et économique difficiles à surmonter. Pour faire des progrès, il fallait que l'action menées au niveau national par les pays les moins avancés eux-mêmes bénéficie du soutien actif de la communauté internationale (assistance technique et financière, mesures de faveur spéciales).

271. Elle a engagé le secrétariat à continuer de suivre et faciliter l'exécution du Programme d'action en vue d'améliorer la situation socioéconomique des pays les moins avancés de la région.

272. Nombre de pays les moins avancés menaient une action concertée dans le sens des réformes macroéconomiques, du maintien de la stabilité macroéconomique, d'une gestion saine des dépenses publiques, d'une planification adéquate de l'augmentation de la masse monétaire et du maintien de taux de change convenables, et aussi d'encouragement au développement de leur secteur privé local. D'autre part, les pays les moins avancés ne disposaient pas souvent des ressources financières et humaines que demandaient les réformes souhaitées, et la gestion d'une économie de marché exigeait, ainsi que son intégration à l'économie mondiale, un cadre institutionnel et des capacités appropriés.

273. La Commission a recommandé d'intensifier les politiques et programmes visant à promouvoir le renforcement des capacités et le développement institutionnel dans ces pays et quant à la communauté internationale, de traiter l'assistance à ces pays comme prioritaire.

274. Les pays les moins avancés restaient tributaires de l'APD, qui était leur principale source de financement extérieur. La Commission a reconnu que la diminution de l'APD, tant bilatérale que multilatérale, constatée lors de la Réunion intergouvernementale de haut niveau, était des plus préoccupantes pour les PMA de la région.

275. Elle a demandé de respecter les objectifs et les engagements indiqués dans le Programme d'action en ce qui concerne l'aide et d'assurer un financement adéquat aux institutions multilatérales, y compris à la CESAP, dans leur action au service des pays les moins avancés.

276. La Commission a reconnu que nombre de PMA continuaient de connaître un grave problème d'endettement qui constituait un sérieux obstacle aux mesures d'ajustement et de relance économiques. Il était clair qu'il fallait alléger cet endettement afin de ramener le service de la dette à des niveaux soutenables: en conséquence, il fallait améliorer la stratégie internationale de la dette (dette publique bilatérale et dette multilatérale).

277. La Commission a engagé les Etats membres à prendre des mesures concrètes pour alléger le fardeau de la dette de ces pays et à accroître les financements à des conditions préférentielles à l'appui de mesures de politique économique appropriées.

278. Elle a reconnu que l'expansion de l'investissement étranger pouvait contribuer sensiblement au développement des PMA et constituait par ailleurs un élément indispensable du renforcement de la coopération économique régionale. Les PMA de la région de l'Asie et du Pacifique relativement plus performants pouvaient représenter de substantielles sources d'investissement pour leurs voisins moins performants.

279. La Commission a recommandé de fournir un appui approprié aux PMA dans leur action visant à attirer les investissements étrangers.

280. Elle a reconnu que, pour se conformer aux nouvelles règles régissant le commerce multilatéral adoptées par l'OMC et pour retrouver les nouveaux débouchés commerciaux résultant des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, les PMA et les pays en développement sans littoral devaient reformuler leurs politiques commerciales et revoir leurs cadres institutionnels et juridiques. Elle a aussi noté que les PMA étaient désireux de disposer d'un filet de protection qui leur permettrait de surmonter les répercussions négatives, dans l'immédiat et à court terme, de la mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay.

281. Pour permettre aux PMA d'exploiter au maximum les possibilités qu'offraient les accords du Cycle d'Uruguay, la Commission a recommandé que ces pays bénéficient d'une assistance technique en vue de renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans l'optique des obligations découlant de l'appartenance à l'OMC, du développement des capacités de production de biens et de services commercialisables internationalement et d'une meilleure aptitude à utiliser pleinement les schémas de SGP. Les pays non membres de l'OMC devaient bénéficier d'une assistance comparable aux fins d'admission à cette organisation. Il convenait de voir comment améliorer les schémas de SGP pour les produits intéressant les PMA et d'appliquer les règles d'origine avec souplesse et bienveillance.

282. Consciente des besoins particuliers liés aux handicaps géographiques des PMA et les pays sans littoral, la Commission a noté que les problèmes résultant de l'exiguïté et de la dispersion des marchés intérieurs et du coût élevé des transports se traduisaient par le coût élevé de l'exécution des projets de développement et des prestations sociales (santé, éducation, infrastructure, électricité et eau notamment). D'autre part, les catastrophes naturelles, qui nuisaient régulièrement chaque année à la qualité de la vie dans les PMA, venaient aggraver la situation.

283. La Commission a recommandé de renforcer les activités menées pour répondre aux besoins de ces pays en matière de transport et d'infrastructures. Elle a aussi demandé aux donateurs d'accroître leur assistance aux PMA en vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles à caractère annuel (inondations et sécheresses notamment).

284. Elle s'est félicitée des offres de CTPD et de CEPD émanant de plusieurs pays membres en développement, et engagé les pays les moins avancés à en profiter davantage.

Problèmes et faits nouveaux : pays insulaires en développement

285. Pour ce qui était des pays insulaires en développement du Pacifique, l'évolution rapide de l'environnement économique international avait un impact de plus en plus marqué sur leur développement. En particulier, du fait de l'aboutissement des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, il était absolument indispensable que les pays insulaires du Pacifique tâchent d'accroître et de diversifier leurs exportations et d'attirer davantage d'IED. Tout en soulignant que ces pays insulaires devaient et pouvaient développer leurs relations avec les pays asiatiques en matière de commerce et d'investissement, la Commission a relevé l'importance de telles relations entre ces pays eux-mêmes. Elle a remercié le Gouvernement japonais de préparer la mise en place à

Tokyo du Centre d'appui aux échanges économiques pour le Pacifique Sud. Elle espérait que ce centre contribuerait à renforcer les liens en matière de commerce et d'investissement entre les pays insulaires du Pacifique et le Japon. Elle s'est félicitée que le secrétariat ait conseillé plusieurs pays insulaires du Pacifique à propos des résultats des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et des questions touchant l'OMC et aussi qu'une assistance ait été fournie aux pays insulaires du Pacifique en vue de renforcer leurs liens en matière de commerce et d'investissement, notamment avec les économies dynamiques d'Asie.

286. Elle a engagé le secrétariat et les autres organismes concernés à continuer de fournir une assistance technique et des services consultatifs aux pays insulaires du Pacifique dans le domaine du commerce et de l'investissement, y compris en ce qui concernait les questions touchant l'admission à l'OMC et les obligations connexes, et à aider ces pays à renforcer leurs relations avec les pays dynamiques d'Asie en matière de commerce et d'investissement, ainsi que leurs relations mutuelles.

287. Tout en reconnaissant que les pays insulaires du Pacifique devaient s'efforcer d'ouvrir leur économie, elle a reconnu que la plupart d'entre eux avaient fait des efforts concertés pour mener des politiques intérieures saines et stables et réformer leurs politiques générales de manière à rester compétitifs. Elle a noté que leur tâche n'était pas facile et reconnu le rôle crucial de l'assistance extérieure à cet égard. Elle a noté aussi que dans plusieurs pays le manque de données fiables faisant obstacle à la formulation, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques.

288. Elle a engagé le secrétariat — en particulier le CAOCEP, de continuer à fournir aux pays insulaires du Pacifique des conseils sur les mesures d'ajustement et les réformes économiques ainsi qu'une aide au renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de mise en oeuvre des politiques, de développement institutionnel et de collecte et d'analyse de données statistiques.

289. Étant donné la fragilité de leurs écosystèmes et leurs ressources naturelles limitées, les pays insulaires du Pacifique devaient mettre en place des politiques propres à promouvoir le développement durable. La plupart d'entre eux avaient ces dernières années pris des mesures dans ce sens au niveau national et au niveau sous-régional, mais il y avait encore à faire, et pour cela l'assistance internationale demeurait nécessaire. A cet égard, la Commission s'est félicitée de la coopération entre la CESAP (CAOCEP notamment) et le PROE, qui avait permis de créer le mécanisme régional chargé du suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994.

290. La Commission a demandé au secrétariat et aux autres institutions et organisations de continuer de fournir une assistance technique et consultative aux pays insulaires du Pacifique dans leur action de développement durable.

291. Elle a pris acte de ce que le secrétariat faisait — par le canal du CAOCEP notamment — pour aider les pays insulaires du Pacifique à se développer. Elle a noté que le CAOCEP continuait de fournir des conseils et une assistance très précieux non seulement à ces pays mais aussi aux institutions sous-régionales.

292. Elle a prié le secrétariat de continuer de mettre à la disposition du CAOCEP les ressources financières et humaines requises. Toutefois, vu la pénurie actuelle de ressources, elle a engagé le secrétariat à maintenir et à renforcer ses liens de coopération avec les organisations sous-régionales afin d'éviter les chevauchements d'activités.

293. Elle a constaté que les activités de CTPD pouvaient utilement contribuer à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des institutions. Elle a remercié les pays en développement d'Asie qui avaient offert leurs services aux pays insulaires du Pacifique dans le cadre de leurs activités de CTPD nationales.

294. Elle a invité les pays insulaires du Pacifique à tirer parti des offres de CTPD et à faire connaître à cet égard leurs domaines prioritaires. Elle a recommandé que les pays asiatiques en développement offrant une telle assistance dans le cadre de leurs programmes d'assistance technique nationaux au titre de la CTPD tâchent d'adapter leurs offres à ces priorités.

295. Elle a remercié tous les donateurs qui avaient fourni des ressources à l'appui des activités de la CESAP en faveur des pays insulaires du Pacifique. On a spécifiquement mentionné les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique comme très utiles en ce qu'elles permettaient aux pays insulaires du Pacifique de participer régulièrement et activement aux sessions annuelles de la Commission. Celle-ci a prié les donateurs de continuer d'appuyer les activités de la CESAP en faveur de ces pays.

Planification du programme

Plan à moyen terme pour la période 1998-2001

296. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1031 relatif au projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

297. Le Secrétaire exécutif a précisé que le projet de plan à moyen terme avait été établi sur la base des tâches définies par la Commission en collaboration avec

d'autres organes et institutions spécialisées des Nations Unies, en tenant compte des priorités actuelles et nouvelles en matière de développement dans la région, de façon à garantir une approche coordonnée propre à assurer les meilleurs résultats. La Commission était priée d'examiner ledit projet avant sa soumission au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale pour approbation définitive. Toutefois, conformément au paragraphe 5 de sa résolution 48/2 en date du 23 avril 1992, la Commission réexaminerait son appareil de conférence, y compris ses priorités thématiques et son appareil subsidiaire, au plus tard à sa cinquante-troisième session. A la suite de cet examen, il y aurait peut-être lieu de réviser le contenu du programme. Les propositions de modification seraient présentées au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale le plus rapidement possible.

298. La Commission s'est déclarée satisfaite du projet de plan à moyen terme, qu'elle a jugé à la fois complet et exhaustif, et l'a approuvé. Elle a également estimé qu'il tenait dûment compte des priorités thématiques qu'elle avait fixées dans sa résolution 48/2. On y avait aussi pris en considération les problèmes nouveaux et l'évolution des besoins des pays membres. La Commission s'est félicitée de l'importance accordée à l'amélioration de la coordination et de la collaboration avec les autres organisations et institutions spécialisées des Nations Unies en vue de parvenir à une approche intégrée et d'éviter les doubles emplois et chevauchements d'activités.

299. Elle a relevé que, pour rendre le plan plus efficace et effectif, il fallait axer le sous-programme 1 (Coopération économique régionale) sur des domaines importants comme la coopération économique entre sous-régions et à l'intérieur des sous-régions, notamment les initiatives commerciales, l'utilisation de la technologie informationnelle dans les divers secteurs du développement, la promotion des investissements étrangers directs et le transfert de technologie au sein de la région. Il conviendrait également d'étudier les moyens de renforcer la coopération entre l'Asie du Nord-Est et d'autres sous-régions et pays. Dans le domaine de la dépaupérisation, il fallait souligner en particulier l'importance de l'échange de données et du transfert de technologie entre les membres de la CESAP pour définir les actions de développement rural et urbain. La mise en valeur des ressources humaines s'imposait pour mettre sur pied un système d'analyse et d'échange des données solide.

300. En matière de développement infrastructurel, la Commission a fait observer que le plan devait faire une place importante au développement urbain et au financement des projets infrastructurels présentant un intérêt économique pour la région, notamment le projet DITTA. Le développement touristique en était aussi un élément essentiel.

301. Dans le domaine des statistiques, la Commission a indiqué que l'on devait centrer le plan sur les incidences du développement dans le secteur des services, les progrès de la technologie informationnelle à des fins statistiques et la nécessité d'adopter une approche globale en matière de mise en valeur des ressources humaines. Il devait également tenir compte des incidences statistiques des sommets mondiaux. Pour aider à faire face aux problèmes urbains croissants, la CESAP pouvait peut-être étudier la possibilité de mettre en place un programme de systèmes d'information urbaine qui comprendrait l'échange entre pays de données statistiques prioritaires en matière de développement urbain et infranational. De manière générale, le plan devait permettre de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies et avec les institutions financières internationales, et en particulier entre l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) et le Département des statistiques du FMI.

302. La Commission a relevé que le plan traitait des problèmes et besoins particuliers des pays les moins avancés et des économies en transition défavorisées, notamment des actions qui leur permettraient de s'intégrer au mouvement général de développement économique de la région et, en conséquence, de tirer davantage parti de la dynamique et de la prospérité économiques des pays membres avancés.

303. Prenant note des propositions d'amélioration du plan, une délégation a souligné que celui-ci devait être réaliste étant donné les difficultés financières actuelles de l'Organisation des Nations Unies et tenir compte de la nécessité de limiter les dépenses.

304. Déclarant que malgré la réduction des ressources, tout serait fait pour répondre aux besoins et impératifs des pays membres, le Secrétaire exécutif a fait observer que des ajustements au programme de travail seraient inévitables. Il a informé la Commission que le Siège de l'ONU étudiait l'impact de la crise financière sur le programme de travail. Il l'a assurée que les propositions des pays membres seraient prises en compte, dans la mesure du possible, dans le plan à moyen terme.

Exécution du programme de travail pour 1994-1995

305. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1032 et Corr.1.

306. Elle s'est déclarée en général satisfaite de l'exécution du programme de travail pour 1994-1995, le premier à être établi selon l'approche thématique définie par la Commission dans sa résolution 48/2. Elle a fait observer qu'un certain nombre de produits et activités avaient été supprimés, modifiés ou reportés en raison des mesures spéciales introduites pour faire face à la

crise financière de l'Organisation des Nations Unies. On l'a informée que les restrictions financières imposées dans tous les bureaux des Nations Unies seraient maintenues et qu'à l'avenir le secrétariat en tiendrait compte dans la planification du programme.

307. On a relevé que 77,2% seulement des ressources en personnel allouées au secrétariat au titre du budget ordinaire avaient été utilisées pour l'exécution du programme de travail. Le secrétariat était prié d'indiquer également la répartition en pourcentage des ressources du budget ordinaire en personnel non disponibles en raison des vacances de poste, des transferts, des congés ordinaires et des congés de maladie.

Propositions de modification du programme pour 1996-1997

308. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1033 et Add.1 et Add.1/Corr.1. On l'a informée que l'activité programmée 6-5-201, intitulée "Suivi de l'examen à mi-parcours des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés", dont on avait proposé la suppression, serait en fin de compte exécutée au cours de l'exercice biennal et, de ce fait, elle serait maintenue dans le programme de travail.

309. La Commission a noté que l'Assemblée générale, au moment de fixer le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997, en avait fixé le plafond à 2 milliards 608 millions de dollars. Elle a également pris note de la demande faite par la suite au secrétariat de dégager des économies d'un montant de 3 750 000 dollars au titre des dépenses de personnel et autres dépenses et de maintenir à 6,4% le taux de vacance des postes d'administrateur et des postes des services généraux inscrits au budget ordinaire. Pour ce faire, le secrétariat envisageait d'économiser 93 000 dollars sur le budget alloué pour l'achat de matériel et a proposé le gel de 1 135 mois de travail sur des postes déjà ou bientôt vacants, ce qui porterait les taux de vacance à environ 11,5% dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 7,3% dans la catégorie des services généraux. Ces taux seraient maintenus pour l'exercice biennal.

310. La Commission a noté avec inquiétude que les taux de vacance proposés étaient supérieurs aux taux moyens estimatifs auxquels on devait parvenir dans l'ensemble du système des Nations Unies, à savoir 9% dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 7% dans la catégorie des services généraux. De plus, la réduction budgétaire aurait un effet négatif sur des domaines prioritaires importants du programme de travail, notamment les politiques commerciales et la promotion des échanges, l'environnement, la participation des femmes au

développement et le développement infrastructurel. Il était essentiel de fournir aux pays de la région une assistance dans ces domaines pour qu'ils puissent accélérer leur développement économique et social. Tout en admettant qu'il fallait accroître l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, la Commission a estimé que l'on devait procéder aux réformes en tenant dûment compte des besoins urgents des pays en développement.

311. Elle a pris note de la proposition tendant à ce que le secrétariat ne ménage aucun effort pour accroître sa part du budget. Elle a également relevé la proposition visant à ce que le secrétariat effectue une étude comparée des programmes de travail des diverses organisations fournissant une assistance technique aux pays en développement dans la région dans l'optique du développement économique et social. Une telle analyse serait utile pour mettre en évidence les doubles emplois ou les complémentarités et permettrait ainsi de mieux utiliser les ressources et de renforcer le rôle de coordonnateur joué par la CESAP au niveau régional.

312. De l'avis de la Commission, certaines activités du programme dont la suppression avait été proposée étaient suffisamment importantes pour être maintenues. Il s'agissait notamment de la formation dans le domaine du commerce des services; du développement des compétences pour les petites et moyennes entreprises; de la création, du transfert, de l'adoption et de l'utilisation de technologies classiques, nouvelles et naissantes; du renforcement des capacités technologiques aux fins de l'application des écotecnologies à la restructuration industrielle; d'un atelier sur les méthodes d'évaluation de la pauvreté.

313. Une délégation a instamment prié la CESAP de continuer à accorder la priorité aux pays insulaires du Pacifique dans ses programmes d'assistance et, en particulier, à la coopération en matière de commerce et d'investissement entre ces pays et l'Asie. A cet égard, elle a insisté sur l'importance d'une action concertée des organisations du système des Nations Unies.

314. La Commission s'est félicitée que l'on ait pris en compte les contraintes budgétaires. Elle a aussi accueilli avec satisfaction la proposition de réviser le programme de publications afin de réduire le nombre de publications proposées pour l'exercice biennal en cours, conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

315. Elle a approuvé les propositions de modification du programme de travail pour 1996-1997 figurant dans les documents E/ESCAP/1033 et Add.1 et Add.1/Corr.1. Le programme de travail révisé fait l'objet de l'annexe I au présent rapport.

Calendrier des réunions (avril 1996-mars 1997)

316. La Commission a approuvé le calendrier provisoire des réunions (avril 1996-mars 1997) figurant dans le document E/ESCAP/1034.

317. La délégation indienne a signalé que les préparatifs des trois réunions devant se tenir à New Delhi en octobre 1996 étaient bien engagés : il s'agissait de la Réunion de hauts responsables préparatoire à la Conférence ministérielle sur les infrastructures, de la Conférence ministérielle elle-même et de la quatrième réunion du Réseau CESAP sur la facilitation du commerce. De plus, on avait entrepris les préparatifs de l'Atelier sur le développement rural durable qui devait avoir lieu à Hyderabad (Inde) en septembre 1996.

318. La délégation indonésienne a indiqué qu'elle préférerait que la cinquante-troisième session de la Commission ait lieu en avril 1997 plutôt qu'en mars 1997, comme il était proposé dans le calendrier provisoire des réunions.

319. La Commission s'est félicitée de l'offre du Gouvernement chinois de célébrer à Shanghai (Chine) en mars 1997 le cinquantième anniversaire de la CESAP. Elle a adopté la résolution 52/2 relative au colloque commémoratif de Shanghai à l'occasion du cinquantième anniversaire de la CESAP.

Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées

320. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1035, qui traitait des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des activités de CTPD, des activités de coopération technique financées sur des fonds extrabudgétaires, et des problèmes de promotion et de mise en oeuvre du programme de coopération technique de la CESAP.

321. Elle a réaffirmé l'importance de la CTPD comme moyen de renforcer l'autonomie nationale et collective des pays en développement, et constaté que c'était aux pays en développement eux-mêmes qu'incombait au premier chef la responsabilité de cette forme de coopération. Elle a pris note de l'augmentation et de la grande variété des activités de CTPD, lesquelles permettaient aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux pays insulaires en développement de bénéficier de l'expérience des pays en développement relativement plus avancés. Restait que l'exécution des activités de CTPD ne correspondait pas aux possibilités.

322. Il importait que les pays en développement consacrent sur place davantage de ressources financières et humaines à la mise au point et à l'exécution d'activités de CTPD. De même, ces pays devaient tirer parti des possibilités offertes par d'autres pays en développement. La CESAP servait de catalyseur pour la promotion des activités de CTPD et la mobilisation des ressources supplémentaires (financements bilatéraux ou coopération tripartite) s'agissant de faciliter les opérations de CTPD — en particulier celles des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des économies en transition défavorisées. Il fallait régulièrement organiser davantage d'ateliers de formation et de séminaires afin de renforcer les moyens des agents de coordination nationaux CTPD des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, et de sensibiliser ces agents aux avantages à attendre d'une participation plus active et substantielle à l'élaboration et à l'exécution d'activités de CTPD et de l'application des modalités CTPD à l'exécution des projets. Il a été demandé aux pays donateurs et aux pays en développement relativement plus avancés d'appuyer davantage la CESAP sur le plan financier aux fins des activités de CTPD tant promotionnelles qu'opérationnelles.

323. Le Secrétaire exécutif a informé la Commission que le montant total des ressources extrabudgétaires dont disposait la CESAP pour ses activités de coopération technique en 1995 s'était élevé à 22 374 000 dollars, soit une légère diminution de 23 000 dollars par rapport au chiffre de l'année antérieure (22 397 000 dollars). Sur ce montant pour 1995, 9 120 000 dollars (40,8%) provenaient du système des Nations Unies, 12 330 000 dollars (55,1%) de donateurs bilatéraux et de membres et membres associés en développement, et 920 000 dollars (4,1%) d'organisations diverses.

324. Sur les 12 330 000 dollars représentant la contribution des donateurs bilatéraux et des membres et membres associés en développement 10 620 000 dollars (86,1%) avaient été versés par les huit pays donateurs développés ci-après : Allemagne, Australie, Finlande, France, Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande et Suède. Avec 5 730 000 dollars de contribution, le Japon restait le principal donateur bilatéral de la CESAP, suivi par les Pays-Bas (2 040 000 dollars). Vingt-deux membres et membres associés en développement avaient contribué ensemble pour un montant de 1 710 000 dollars (13,9%). Le principal donateur de ce groupe était la République de Corée (767 864 dollars en espèces — soit 44,9% des contributions en espèces des pays en développement), suivie par la Chine (337 260 dollars en espèces — soit 19,7%).

325. Ces substantielles contributions des donateurs bilatéraux et des membres et membres associés en développement avaient permis au secrétariat de mettre

en chantier 99 projets de coopération technique — soit une mise de fonds de 8 180 000 dollars — dans le cadre de son programme de travail. Le reste (4 150 000 dollars) avait été affecté à l'appui institutionnel et à l'appui aux programmes au bénéfice des institutions régionales de la CESAP, du RRMA, du FASP et du CAOCEP.

326. Outre les contributions en espèces, les donateurs et les membres en développement avaient fourni 372 mois de services d'expert DTG en 1995, contre 221 mois mis à la disposition de la CESAP en 1994. Ces très précieux services d'expert DTG s'étaient ajoutés à ceux du personnel ordinaire du secrétariat et avaient considérablement renforcé sa capacité à mettre en oeuvre son programme de coopération technique.

327. Le Secrétaire exécutif a rappelé que l'aptitude de la CESAP à réaliser des activités opérationnelles au bénéfice de ses membres et membres associés en développement dépendait des ressources extrabudgétaires fournies par les gouvernements, les organisations et les institutions des Nations Unies ainsi par les ONG. L'évolution globale des courants de ressources pour l'assistance au développement, la diminution du niveau de l'APD en termes réels, les pressions accrues et la mise en concurrence des demandes dans un contexte de ressources très limitées avaient eu des incidences sur les ressources extrabudgétaires mises à la disposition de la CESAP. Si les courants de ressources s'étaient maintenus aux niveaux antérieurs en valeur absolue, les coûts de la coopération technique augmentaient, de même que les besoins des membres et membres associés suite à l'arrivée de nouveaux membres et à la définition de nouvelles tâches, de sorte que les besoins de financement avaient considérablement augmenté. En outre, la mise en place d'un programme de travail thématique avait donné lieu à l'élaboration de projets de plus grande envergure et de plus longue durée. Pour bien exécuter le programme de coopération technique de la CESAP, il fallait trouver de nouvelles manières d'utiliser les fonds des donateurs (appui à des projets pluriannuels, relèvement du plafond budgétaire pour chaque projet, versement anticipé des fonds approuvés au titre des activités de coopération technique, plus de latitude au secrétariat pour décider des projets à faire financer par les donateurs).

328. Le Secrétaire exécutif a appelé l'attention de la Commission sur la baisse des ressources financières fournies au titre de l'appui institutionnel par les pays participants au bénéfice des trois institutions régionales fonctionnant sous les auspices de la CESAP (CAPTT, CERECs et ISAP) et du RRMA (projet régional spécial). Si l'ISAP était parvenu à un certain degré de stabilité, la difficulté qu'on éprouvait à assurer la viabilité institutionnelle des autres organismes nuisait gravement à la recherche de fonds adéquats pour les

programmes de travail respectifs. Le Secrétaire exécutif a par ailleurs évoqué la question du versement ponctuel des contributions annoncées au titre des dépenses institutionnelles des institutions régionales et du RRMA — question qui restait à régler pour l'essentiel.

329. Le Secrétaire exécutif a rappelé les propositions du secrétariat formulées aux paragraphes 35-39 et 41 du document E/ESCAP/1035. Ces propositions concernaient notamment l'augmentation des contributions annuelles des donateurs, des pays participants, des organismes de financement multilatéraux et des institutions financières régionales; l'établissement de nouveaux fonds de coopération CESAP par les membres et membres associés en développement relativement plus avancés; l'assouplissement de la procédure d'approbation des projets (autorisation donnée au secrétariat de déterminer les projets à faire financer sur les contributions annuelles des donateurs); l'augmentation des contributions d'appui institutionnel et d'appui aux programmes destinées aux institutions régionales et au RRMA et incombant aux gouvernements participants et aux pays donateurs (les PMA verseraient un minimum de 1 000 dollars et les autres pays en développement un minimum de 15 000 dollars au titre de l'appui institutionnel); le versement de ces contributions en début d'année civile.

330. Le Secrétaire exécutif a vivement remercié tous les pays donateurs, les membres et membres associés en développement, les organismes de financement du système des Nations Unies et les autres organisations de leurs précieuses contributions extrabudgétaires. Compte tenu de la situation telle qu'elle avait été exposée, une augmentation des contributions des donateurs et aussi des membres et membres associés s'avérait indispensable pour l'exécution d'un grand nombre d'activités inscrites au programme de travail approuvé.

331. La Commission a pris note des annonces de contribution suivantes pour 1996.

332. *Australie.* Le représentant de l'Australie a annoncé que son gouvernement verserait 400 000 dollars australiens au titre du programme extrabudgétaire de la CESAP en 1996. Ces fonds seraient utilisés pour financer les activités dans les domaines d'action prioritaires, comme convenu entre l'Australie et la CESAP. Ces domaines étaient les suivants : environnement, dépaupérisation, santé et abus des drogues, transports et communications, statistiques. Le représentant de l'Australie était satisfait du mécanisme de consultations semestrielles avec le secrétariat dans le domaine de la planification du programme, mécanisme qui avait aidé à mieux cibler les activités appuyées par son gouvernement et à en maximaliser l'impact, et permis aussi d'améliorer la coordination interdivisions au secrétariat tant en ce qui concernait la présentation

que l'exécution des propositions de projet extrabudgétaire. Le Gouvernement australien continuait d'appuyer le mécanisme en question et souhaitait qu'il permette d'améliorer encore l'exécution du programme extrabudgétaire. Dans le cadre de ses contributions extrabudgétaires, l'Australie avait accepté de continuer à appuyer un fonds de consultance de 100 000 dollars des États-Unis pour le CAOCEP, à Port-Vila, somme qui serait en partie utilisée pour permettre à des consultants australiens de réaliser des activités de courte durée. Le fonds d'affectation spéciale serait réapprovisionné en tant que de besoin par prélèvement sur les contributions extrabudgétaires australiennes. Ce fonds, a redit le représentant de l'Australie, devait être utilisé en conformité avec les objectifs qui avaient présidé à sa création — en particulier aider financièrement les pays insulaires en développement du Pacifique à participer aux sessions de la Commission. Par ailleurs, le programme extrabudgétaire avait permis d'établir de solides relations entre la CESAP et l'AUSAID (organisation australienne d'aide au développement international). Les contacts s'étaient développés entre la CESAP et les autres administrations et organismes australiens. Par exemple, le Bureau des sciences spatiales et des applications spatiales de la CSIRO (Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth) avait fourni une assistance technique et échangé du personnel avec le Programme régional CESAP pour les applications des techniques spatiales. Le Département de la famille et de la santé avait versé 50 000 dollars australiens au titre de la Décennie Asie-Pacifique 1993-2002 pour les handicapés.

333. *Bangladesh.* Le représentant du Bangladesh a annoncé que, bien que le Bangladesh figure au nombre des pays les moins avancés, le Gouvernement bangladais maintiendrait en 1996 ses contributions au même niveau qu'en 1995, à savoir :

	<i>En dollars</i>
a) CAPTT	7 000
b) CERECs	1 000
c) ISAP	5 000
d) RRMA	6 000

En outre, le Bangladesh verserait 15 000 dollars pour le CDAP.

334. *Brunéi Darussalam.* Le représentant du Brunéi Darussalam a indiqué qu'en 1996 son gouvernement verserait des contributions de 5 000 dollars à l'ISAP et de 10 000 dollars au CDAP.

335. *Chine.* Le représentant de la Chine a indiqué que son gouvernement avait annoncé pour 1996 des contributions d'un montant de 337 000 dollars et de 750 000 yuan renminbi ainsi décomposé :

a) Programme de travail de la CESAP au titre des projets de coopération Chine-CESAP 750 000 yuan RMB

En dollars

b) Programme de travail de la CESAP au titre des projets de coopération Chine-CESAP (dont 40 000 dollars au titre du mécanisme de financement supplémentaire de la CESAP pour la CTPD, et 10 000 dollars pour le FASP)

c) Organismes régionaux :

CAPTT	20 000 dollars
ISAP	40 000 dollars
RRMA	10 000 dollars

En outre, la Chine verserait 50 000 dollars pour le CCPM 55 000 dollars pour le CDAP, et 12 000 dollars pour le Comité des typhons.

336. *République populaire démocratique de Corée.* Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a annoncé au secrétariat que son gouvernement verserait 10 000 won en monnaie locale au titre du programme de travail de la CESAP pour 1996.

337. *France.* La représentante de la France a indiqué que son gouvernement continuerait d'appuyer la CESAP et de coopérer avec elle au même niveau qu'en 1995. Dans le cadre de cet appui et de cette coopération, une somme de 500 000 dollars environ serait versée en espèces pour des projets et pour le FASP. S'agissant des contributions en nature sous la forme de services d'experts DTG, les services de sept experts DTG avaient été fournis à la CESAP en 1995. Leur reconduction serait examinée cas par cas en tant que de besoin. Pour le moment, la représentante de la France confirmait qu'il serait possible de reconduire en 1996 ces services d'expert DTG dans le cas du CERECS.

338. *Allemagne.* Le représentant de l'Allemagne a annoncé qu'en 1996 son gouvernement verserait des contributions d'un montant de 5 millions de deutsche mark (3,4 millions de dollars environ), dont 2 millions pour la prolongation du projet relatif à la distribution régionale d'engrais et au programme d'assistance commerciale, et 3 millions pour la poursuite des activités d'appui au CAPTT.

339. *Inde.* Le représentant de l'Inde a annoncé que son gouvernement se proposait de faire les contributions suivantes :

a) CAPTT	100 000
(en monnaie locale)	
b) CERECS	5 000
c) ISAP	10 000
d) RRMA	15 000

Les contributions annoncées pour le CAPTT viendraient en sus des facilités d'accueil fournies au Centre à New Delhi. En outre, le Gouvernement indien verserait 66 000 dollars pour le CDAP pour 1996, contre 55 000 dollars par le passé.

340. *Indonésie.* Le représentant de l'Indonésie a annoncé les contributions suivantes :

En dollars

a) CAPTT	15 000
b) CERECS	280 430 000 rupiah
c) ISAP	40 000
d) RRMA	15 000
e) FASP	5 000

En outre, l'Indonésie verserait 47 300 dollars pour le CDAP et 50 000 dollars pour le CCPM.

341. *République islamique d'Iran.* Le représentant de la République islamique d'Iran a annoncé que son gouvernement verserait 15 000 dollars pour le programme de travail de la CESAP en 1996.

342. *Japon.* Le représentant du Japon a annoncé que, sous réserve de l'approbation du budget national par le Parlement, son gouvernement continuerait à fournir des experts DTG par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale et à recevoir des stagiaires par l'intermédiaire de l'ISAP. Sous la réserve indiquée, il verserait une contribution d'environ 5,5 millions de dollars en espèces, couvrant ses contributions au Fonds de coopération Japon-CESAP, à l'ISAP et au CERECS, ainsi que la somme d'un million de dollars au titre du projet relatif au Forum pour le développement intégral de l'Indochine. Il fournirait aussi une contribution en nature à l'ISAP (services d'expert DTG de longue durée) pour un montant d'environ 2,6 millions de dollars. Le représentant du Japon a demandé que le secrétariat poursuive ses efforts en vue d'une réforme administrative en relation avec l'exécution des divers projets.

343. *République démocratique populaire lao.* Le représentant de la République démocratique populaire lao a indiqué qu'en 1996 son gouvernement verserait 1 000 dollars pour le programme de travail de la CESAP.

344. *Macao*. La représentante de Macao a annoncé qu'en 1996 son gouvernement verserait 17 000 dollars pour l'ISAP. Il verserait en outre 10 000 dollars pour le CDAP et 12 000 dollars pour le Comité des typhons.

345. *Malaisie*. Le représentant de la Malaisie a annoncé les contributions suivantes :

En dollars

a) CAPTT	10 000
b) ISAP	10 000
c) FASP	1 000

En outre, la Malaisie verserait 46 200 dollars (contribution annuelle) et 440 000 ringgit (subvention annuelle), soit environ 176 000 dollars, pour le CDAP.

346. *Myanmar*. Le représentant du Myanmar a annoncé que son gouvernement verserait 2 000 dollars pour le programme de travail de la CESAP, 2 000 dollars pour le CERECES et 1 000 dollars pour l'ISAP.

347. *Népal*. Le représentant du Népal a annoncé que, bien que ce pays compte parmi les moins avancés, son gouvernement avait l'intention de verser les contributions suivantes :

En dollars

a) Programme de travail de la CESAP	2 492
b) CAPTT	1 000
c) CERECES	500
d) ISAP	1 000

En outre, le Gouvernement népalais verserait 5 000 dollars pour le CDAP.

348. *Pays-Bas*. Le représentant des Pays-Bas a annoncé que son gouvernement verserait 3 millions de florins (environ de 2 millions de dollars) à la CESAP en 1997, soit une contribution au même niveau qu'en 1996. Les contributions pour 1996 avaient été versées à la CESAP en vertu de l'accord de composante structurelle entre les Pays-Bas et la CESAP et utilisées pour financer environ 40 projets axés essentiellement sur la dépaupérisation, le développement durable et écologiquement rationnel et la participation des femmes au développement. Sauf indication contraire donnée au secrétariat, ces orientations seraient maintenues à l'avenir.

349. *Nouvelle-Calédonie*. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie a annoncé qu'en 1996 son gouvernement verserait 500 000 francs CFP (5 000 dollars environ) pour le FASP.

350. *Pakistan*. Le représentant du Pakistan a annoncé les contributions suivantes :

En dollars

a) CAPTT	5 000
b) ISAP	15 000
c) RRMA	12 000

En outre, le Pakistan verserait 33 000 dollars pour le CDAP et 14 420 dollars pour la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique.

351. *Palaos*. Le représentant des Palaos a déclaré que son gouvernement jugeait les activités de coopération technique essentielles pour le développement socioéconomique collectif de la région. Petit pays insulaire en développement et pays bénéficiaire, les Palaos appréciaient l'effort et le bon-vouloir des pays membres qui contribuaient à la réalisation des très utiles programmes de la CESAP.

352. *Papouasie-Nouvelle-Guinée*. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a annoncé les contributions suivantes pour 1996 :

En dollars

a) CERECES	10 000
b) FASP	30 000
c) Programme de travail de la CESAP	10 000

353. *Philippines*. Le représentant des Philippines a annoncé les contributions suivantes :

En dollars

a) CAPTT	4 500
b) CERECES	5 600
c) ISAP	11 300
d) RRMA	6 500

En outre, le Gouvernement philippin a annoncé des contributions d'un montant de 28 000 dollars pour le CCPM et de 71 000 dollars pour le CDAP.

354. *République de Corée*. Le représentant de la République de Corée a annoncé que son gouvernement porterait sa contribution au Fonds de coopération République de Corée-CESAP de 500 000 dollars à 700 000 dollars, soit une augmentation de 40%. Il a également confirmé le plein appui de son gouvernement aux activités de coopération technique de la CESAP. En 1995, ce gouvernement avait fourni à la CESAP les services de neuf experts DTG. Les contributions suivantes ont été annoncées :

En dollars

- | | |
|---|---------|
| a) Fonds de coopération République de Corée-CESAP | 700 000 |
| b) CAPTT | 15 000 |
| c) CERECES | 20 000 |
| d) ISAP | 40 000 |

En outre, le Gouvernement de la République de Corée verserait 100 000 dollars pour le CDAP et 60 000 dollars pour le CCPM.

355. *Fédération de Russie.* Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué qu'en 1995 la contribution en nature du Gouvernement russe aux activités de la CESAP avait essentiellement consisté à fournir des technologies de pointe au CAPTT. On prévoyait de continuer ce service en 1996. En tant que membre régional de la CESAP, la Fédération de Russie étudierait d'autres moyens de renforcer son assistance à la CESAP.

356. *Singapour.* Le représentant de Singapour a annoncé que son gouvernement verserait les contributions suivantes pour 1996 :

En dollars

- | | |
|-------------------------------------|-------|
| a) ISAP | 5 000 |
| b) Programme de travail de la CESAP | 5 000 |

357. *Sri Lanka.* Le représentant de Sri Lanka a annoncé les contributions suivantes :

En dollars

- | | |
|------------|--------|
| a) CAPTT | 5 000 |
| b) CERECES | 10 000 |
| c) ISAP | 5 000 |

En outre, Sri Lanka verserait une contribution de 27 500 dollars pour le CDAP. Le Gouvernement sri-lankais annoncerait ultérieurement le montant de sa contribution pour le RRMA.

358. *Thaïlande.* Le représentant de la Thaïlande a annoncé les contributions suivantes :

En dollars

- | | |
|--|--------|
| a) CAPTT | 15 000 |
| b) CERECES | 30 000 |
| c) ISAP | 13 000 |
| d) RRMA | 15 000 |
| e) FASP | 1 000 |
| f) Fonds d'affectation spéciale pour la participation des économies en transition défavorisées et de la Mongolie | 2 000 |

En outre, la Thaïlande verserait 40 000 dollars pour le CDAP, 40 000 dollars pour le CCPM et 12 000 dollars pour le Comité des typhons en 1996.

359. *Etats-Unis d'Amérique.* Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que, par principe, son gouvernement ne fournissait pas d'assistance en dehors de ses contributions annuelles au budget ordinaire de l'ONU, mais qu'il appuyait pleinement les objectifs de la CESAP et se félicitait des contributions extrabudgétaires permettant leur réalisation.

360. *Vanuatu.* Le représentant de Vanuatu a annoncé que son gouvernement verserait 1 000 dollars pour le FASP en 1996.

361. *Viet Nam.* Le représentant du Viet Nam a annoncé que son gouvernement verserait 5 000 dollars pour le Programme de travail de la CESAP pour 1996. Il informerait ultérieurement le secrétariat de ce que le Viet Nam comptait verser pour le CAPTT, le CERECES, le RRMA et le CDAP.

362. Le montant total des contributions à la CESAP annoncées pour 1996 par 27 membres et membres associés était d'environ 17 450 000 dollars — soit 10 450 000 dollars en espèces et l'équivalent en nature de 7 millions de dollars. Ces sommes ne comprenaient pas les contributions annoncées pour le CCPM, le CDAP et le Comité des typhons.

363. La Commission a pris note que le total des annonces de contributions susmentionnées ne comprenait pas les éventuelles contributions d'autres membres et pays donateurs qui n'avaient pas fait d'annonce en cours de session, ni la valeur de plusieurs contributions non chiffrées. Il ne comprenait pas non plus les ressources extrabudgétaires attendues du PNUD, du FNUAP, d'autres institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales pour des projets exécutés par la CESAP.

364. La Commission a fait siennes les propositions du secrétariat visant à assurer une exécution plus complète des activités de coopération technique de la CESAP ainsi que le bon fonctionnement de ses institutions régionales et du RRMA.

365. Le Secrétaire exécutif a remercié les membres, membres associés et pays donateurs des annonces de contributions faites au cours de la session, et qui témoignaient à l'évidence de leur attachement aux objectifs et priorités de la CESAP et de leur soutien à cet égard. Il a réaffirmé que le secrétariat entendait utiliser ces contributions de la manière la plus rentable possible, dans l'intérêt des pays en développement membres et membres associés de la CESAP.

**Renforcement de la coopération
interorganisations en matière de promotion
du développement économique et social
dans la région**

366. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1036. Le Secrétaire exécutif a indiqué que le Secrétaire général privilégiait une approche intégrée de l'exécution du programme ainsi que le développement de la coopération interorganisations. Lors de la récente série de conférences mondiales, on avait mis l'accent sur une action développementale d'envergure faisant appel à des approches holistes visant à résoudre les problèmes au moyen de programmes pluridisciplinaires intégrés. Du fait des contraintes financières actuelles, il fallait aussi renforcer la coopération interinstitutions afin d'exécuter le programme de manière plus économique. A sa troisième session (février 1996), le Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique (CIRAP) avait indiqué divers moyens permettant de renforcer la coopération par le financement en commun d'un ensemble intégré d'activités et la participation des organisations non gouvernementales et des gouvernements intéressés. Le Secrétaire exécutif a souligné qu'un certain nombre d'activités de coopération technique réalisées par la CESAP en collaboration avec d'autres institutions spécialisées et organismes des Nations Unies avaient donné lieu à des arrangements durables, et que l'émergence des républiques centrasiatiques avait pour sa part contribué au développement récent de la coopération entre la CESAP et la CEE. La collaboration avec les organisations non gouvernementales s'était développée, ce qui avait permis d'augmenter les taux d'exécution des programmes et de mieux cibler les activités, tout en s'assurant la participation des bénéficiaires dans les communautés locales. Le Secrétaire exécutif a fait observer que, la région étant très étendue, la coopération régionale avait tendance à se faire au niveau des sous-régions dans le cadre d'arrangements instituant une concertation régulière avec les organisations sous-régionales.

367. La Commission s'est félicitée de l'action menée pour renforcer la coopération interorganisations. Deux faits nouveaux ont été mis en évidence : a) la mise en place du CIRAP et de ses sous-comités; b) les progrès réguliers dans la promotion de la coopération par le canal du CIRAP. De l'avis de la Commission, ce dernier avait démontré que son travail avait une portée concrète et qu'il contribuerait à la communication, à l'échange d'information et à la bonne utilisation des ressources. On a avancé l'idée qu'une analyse comparative détaillée des programmes de travail des institutions et organisations participantes aiderait à mettre au point des programmes qui se compléteraient.

368. La Commission a reconnu l'importance de la coopération entre la CESAP et la CEE pour l'assistance

technique fournie à leurs membres ayant statut d'économie en transition. Elle a, en conséquence, recommandé que la CESAP et la CEE continuent de collaborer et de coordonner leur action afin d'aider les pays concernés. Elle s'est félicitée des liens de coopération entre le secrétariat et les organisations sous-régionales et a souhaité que la troisième réunion qui se tiendrait avec ces dernières à Téhéran permette de donner une tournure pratique à cette coopération.

369. Elle a relevé que l'Association internationale de la sécurité sociale participait aux programmes de développement social et économique de pays dont les besoins et les problèmes étaient très variables. L'Association travaillait à remettre sur pied son bureau régional Asie-Pacifique, qui avait sa place dans le mécanisme de coopération régionale.

370. Le document E/ESCAP/1036, qui décrivait une série de liaisons entre diverses organisations, mettait l'accent sur les mécanismes sans indiquer les résultats. La Commission a souligné qu'il fallait analyser les résultats de la vaste action de coopération interorganisations entreprise, de manière à pouvoir juger de l'utilité des dispositions institutionnelles. On a recommandé de recourir à la coopération interorganisations pour améliorer l'assistance technique fournie aux économies insulaires du Pacifique. La Commission a constaté que les actuelles contraintes financières incitaient à une plus grande coopération interinstitutionnelle, ce qui devrait contribuer à une plus grande efficacité. Toutefois, pour réaliser des économies, il se pouvait qu'on ait besoin d'apports financiers au départ permettant de rationaliser la coopération interorganisations.

371. La Commission a recommandé que le CIRAP se tienne en liaison avec le CCRP de manière que les vues des Etats membres soient prises en compte dans les décisions du CIRAP. Elle a constaté qu'aucun domaine significatif de coopération avec l'ONUDI n'était apparu. Elle a déclaré prioritaires les domaines de coopération interinstitutionnelle suivants : commerce et investissements, transports et les communications, mise en valeur des ressources humaines, énergie.

**Rapports des organes intergouvernementaux
régionaux**

**Centre de développement pour l'Asie
et le Pacifique**

372. La Commission était saisie du rapport du CDAP, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1037).

373. Pour le Directeur du Centre, l'année 1995 avait été une grande étape car elle avait marqué le passage de la phase V (1991-1994) à la phase VI (1995-1998) du

programme de travail du CDAP. Créé en 1980, cet organisme était parvenu au premier rang sur le plan du savoir-faire régional. En 1995, il avait réalisé 27 activités de recherche et de formation avec la participation de plus de 200 personnes venant de 27 pays. Il avait fait paraître sept publications portant sur l'énergie, la situation comparative des sexes, la gestion économique, l'administration publique et le développement durable.

374. Son fonds institutionnel pour 1995 s'élevait au total à 2 914 480 dollars, chiffre en augmentation de 2,8% par rapport à l'année précédente. Un tiers provenait des contributions volontaires des gouvernements membres, contre un quart en 1994. La subvention du gouvernement hôte était en légère hausse, et le solde reporté représentait 38,3% de l'ensemble des recettes, contre 40% en 1994. Les dépenses totales pour 1995, solde reporté non compris, s'élevaient à 1 912 557 dollars contre 1 720 103 dollars en 1994 — soit une augmentation de 11,2% des dépenses au cours de la période 1994-1995. Le budget institutionnel pour 1995 enregistrait un déficit de 114 147 dollars (en 1994, il était en léger excédent). Par suite, le montant des ressources disponibles au 31 décembre 1995 au titre du fonds de réserve était de 1 001 923 dollars — soit une baisse de 10,3% par rapport à l'année précédente.

375. Le Directeur a remercié les pays membres de leur appui et invité les autres pays membres de la CESAP à s'associer au Centre en tant que partenaires actifs pour le développement de la région de l'Asie et du Pacifique.

376. Un certain nombre de délégations ont évoqué le rôle important du CDAP dans les domaines de la recherche et de la formation développementales, rôle correspondant aux besoins de la région. On a dit que le Centre pouvait être utile comme laboratoire d'idées de la CESAP pour les problèmes de développement et qu'on pouvait l'associer aux réunions — par exemple celles du Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale.

377. Les pays membres ci-après ont fait part de leur intention d'accroître leur contribution annuelle au Centre: Inde (66 000 dollars au total, soit +20% par rapport à l'année précédente), Népal (5 000 dollars, soit +67%), Thaïlande (40 000 dollars, soit +10%).

Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est

378. La Commission était saisie du rapport du CCPM, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1038).

379. Durant l'année écoulée, le CCPM avait encore progressé dans l'exécution de ses projets concernant trois secteurs principaux : énergie, minéraux, zones côtières. Dans le secteur énergétique, on avait mis en chantier des projets relatifs à la gestion des données sur les ressources et à l'analyse dynamique des bassins. Dans le secteur minéral, les activités concernaient l'application de l'informatique à la compilation de cartes régionales et l'interprétation des données géoscientifiques. S'agissant des zones côtières, le Programme géoscientifique pour la gestion intégrée et la mise en valeur des zones côtières en Asie de l'Est et du Sud-Est (COASTPLAN) a été lancé en 1995.

380. La Commission a pris note avec satisfaction de la détermination des pays membres du CCPM et de l'appui des pays coopérants et des organisations compétentes. Elle a aussi noté qu'il fallait encore plus de détermination pour développer les activités du Comité. Elle a demandé au CCPM de continuer à renforcer, en collaboration étroite avec la CESAP, la coordination interinstitutions pour ce qui était de la formulation et de l'exécution du programme de travail — l'objectif principal étant d'éviter les doubles emplois et de bien utiliser les ressources disponibles.

381. Elle a remercié le Canada, le Danemark, la France, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que les organisations coopérantes concernées, de leur assistance dans les domaines de programme relatifs à la gestion des zones côtières et à la gestion énergétique, et à la mise en valeur des ressources minérales.

Commission du Mékong

382. La Commission était saisie du rapport de la Commission du Mékong, présenté pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1039).

383. Elle a pris note du progrès des principales activités de mise à exécution de l'Accord de coopération pour la mise en valeur durable du bassin du Mékong, signé le 5 avril 1995 par les quatre pays du bassin inférieur du Mékong — Cambodge, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam. Cet accord avait créé la Commission du Mékong en lieu et place du Comité intérimaire du Mékong, lui-même institué sous les auspices de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, prédécesseur de la CESAP, en 1957.

384. La Commission a été informée d'un certain nombre de résultats importants, à savoir, en particulier, la constitution des trois organismes permanents de la Commission du Mékong : le Conseil, au niveau ministériel, le Comité conjoint, au niveau des chefs de département, et le Secrétariat, organisme technique et

administratif de la Commission du Mékong. En outre, trois sous-comités permanents avaient été chargés des aspects suivants : élaboration du plan de mise en valeur du bassin du Mékong (définition des stratégies et priorités de mise en valeur en vue de projets et programmes communs); établissement du règlement relatif aux utilisations des eaux et aux dérivations entre bassins (fourniture de données techniques complémentaires concernant la mise en oeuvre des principes retenus en vertu de l'Accord); rédaction de l'accord de siège, des accords du siège connexes et des accords opérationnels. De plus, une équipe spéciale avait été constituée en vue de mettre sur pied et de faire fonctionner un groupe consultatif des donateurs (mobilisation des ressources requises pour assurer la viabilité financière de la Commission du Mékong et du Secrétariat). Par ailleurs, la Commission du Mékong avait tenu deux réunions exploratoires avec le pays riverain du bassin supérieur — le Myanmar — et la Chine.

385. La Commission du Mékong avait continué à développer ses relations avec les autres organisations internationales et organismes de développement sous-régionaux, en particulier la Zone économique du quadrilatère du Haut-Mékong, les Initiatives sous-régionales concernant le bassin du Mékong (BASD), le Forum pour le développement global de l'Indochine et les opérations sous-régionales de la CESAP, du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale. Elle avait aussi pris contact avec d'autres commissions fluviales — en particulier la commission du bassin Murray-Darling et la commission du bassin de la mer d'Aral — afin d'échanger des données d'expérience. Dans le cas des pays du bassin de la mer d'Aral, cela s'était fait par l'intermédiaire de la CESAP.

386. La Commission a également entendu un bref exposé sur le programme de travail 1995 du Secrétariat de la Commission du Mékong, programme qui couvrait 79 projets, dont 46 en cours et bénéficiant de l'appui de 17 donateurs. Les nouveaux engagements pris par des donateurs en 1995 représentaient 27 millions de dollars. La Commission du Mékong a remercié le PNUD, la CESAP et les donateurs de l'appui et de l'assistance qu'ils n'avaient cessé de fournir depuis que le Comité du Mékong avait été créé.

387. Il a été indiqué à la Commission que le programme de travail de la Commission du Mékong pour 1996 comporterait 97 projets dont la réalisation nécessiterait 217 millions de dollars, et que cet organisme opérait de plus en plus en fonction des priorités à l'échelle du bassin ou des priorités régionales plutôt que des priorités nationales.

388. La Commission a noté avec satisfaction que les membres actuels de la Commission du Mékong étaient satisfaits de la création de cette dernière et de ses

activités et comptaient que la Chine et le Myanmar y adhèreraient un jour. Elle a d'autre part appris avec plaisir que la Chine jugerait très importants les objectifs et les activités de la Commission du Mékong et que celle-ci avait créé un mécanisme officiel de concertation avec ce pays et le Myanmar.

389. Elle constatait avec plaisir que la coopération au niveau de la zone du Mékong, visée de la CESAP depuis bien des années, prenait corps. Cette entreprise aiderait non seulement à dépaupériser et à améliorer le niveau de vie des populations de la sous-région, mais constituerait aussi une mesure de confiance qui contribuerait en permanence à la paix et à la prospérité dans cette zone. La Commission a renouvelé son soutien à l'action de la Commission du Mékong.

390. Elle a noté avec plaisir que les pays et organismes donateurs continuaient d'apporter leur concours à la Commission du Mékong, formulant l'espoir que cette assistance se poursuivrait et se développerait.

Comité des typhons

391. La Commission était saisie du rapport du Comité des typhons, qui lui avait été transmis sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1040) et que lui a présenté le représentant du Comité. Elle a noté avec satisfaction les progrès réalisés par ce dernier en 1995, notamment ses importantes activités météorologiques et hydrologiques et ses activités en matière de prévention et de planification préalable pour le cas de catastrophes, et de formation et de recherche. Elle a également pris note du plan de travail du Comité pour 1996.

392. Elle a noté que le Comité des typhons se félicitait du soutien apporté par la CESAP à ses différentes activités, en particulier celles concernant la prévention systématique des pertes dues aux inondations, la formation et les services consultatifs pour ses membres. Elle a pris note aussi de l'importante contribution de l'OMM aux activités du Comité au fil des années.

393. Elle a remercié le Comité des typhons de son utile contribution à l'atténuation des effets des catastrophes et à la planification préalable dans les pays vulnérables de la région. La surveillance des typhons, leur prévision et la diffusion de l'information correspondante aidaient beaucoup, ainsi que les mesures hydrologiques et de prévention des catastrophes, à atténuer les effets des typhons.

394. La Commission a noté avec satisfaction que les travaux du Comité suscitaient un intérêt croissant, comme en témoignait la participation du Brunéi Darussalam, de l'Indonésie et de Singapour à sa session

annuelle de 1995. La Chine a informé la Commission qu'elle se proposait d'accueillir en 1996 un voyage d'étude à l'intention des experts en prévision des typhons du Comité et prendrait en charge les dépenses locales des participants.

395. La Commission a pris note de la précieuse contribution et de l'appui que le Japon apportait régulièrement aux activités du Comité, en particulier s'agissant des services de prévision du centre météorologique régional spécialisé de Tokyo. Le Japon estimait que le Comité devait examiner et renforcer ses activités et le mécanisme de secrétariat et a demandé qu'on examine ces questions lors de la future session du conseil.

396. La Commission a noté que le Comité prévoyait d'entreprendre des activités sur l'analyse et la cartographie des risques d'inondation — aspect important des mesures de prévention et d'atténuation des catastrophes — et s'est déclarée en faveur de ces activités.

397. Elle a engagé le PNUD et les autres donateurs à appuyer les travaux du Comité des typhons et donné instruction au secrétariat de la CESAP de continuer à apporter un appui fonctionnel au Comité dans le cadre de son propre programme de travail.

Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

398. La Commission a examiné et approuvé le rapport du Comité consultatif (E/ESCAP/1041 et Add.1), présenté par le représentant des Philippines en sa qualité de rapporteur du CCRP.

399. Depuis la cinquante-et-unième session de la Commission, le CCRP avait tenu dix sessions ordinaires et deux sessions informelles au cours desquelles il avait notamment examiné les questions suivantes :

- a) Sessions de la Commission :
 - i) Bilan de la cinquante-et-unième session;
 - ii) Directives concernant l'organisation des sessions (annexées au document E/ESCAP/1041);
 - iii) Préparatifs des cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions, y compris le thème possible de la cinquante-troisième session, et préparatifs de l'examen demandé par la Commission dans sa résolution 48/2 du 23 avril 1992;

- b) Préparatifs et bilan des réunions intergouvernementales tenues durant la période considérée;

- c) Amélioration du fonctionnement du Comité pour la coopération économique régionale eu égard au fonctionnement de son groupe directeur;

- d) Application des résolutions de la Commission;

- e) Exécution du programme de travail de l'exercice biennal 1994-1995 et modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 1996-1997; projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001; calendrier des réunions pour la période avril 1996-mars 1997; impact de la crise financière actuelle sur la capacité du secrétariat à exécuter le programme.

400. La Commission a noté que le CCRP avait un caractère unique en ce qu'il permettait des consultations et des échanges d'information réguliers entre les membres et le secrétariat. Au nombre des principaux résultats obtenus par le Comité, la Commission a relevé l'étude de la rationalisation des travaux du Comité pour la coopération économique régionale eu égard au fonctionnement de son groupe directeur et la recommandation du CCRP tendant à ce que le groupe se réunisse une seule fois par an, un intervalle de quatre mois devant séparer cette réunion, la session du Comité et celle de la Commission. Elle a aussi particulièrement pris note des directives concernant l'organisation des sessions de la Commission — directives appliquées à titre expérimental à cette cinquante-deuxième session.

401. La Commission a approuvé la décision du CCRP de participer pleinement à l'examen demandé par la Commission dans sa résolution 48/2; elle envisageait d'adopter une résolution en ce sens dans le cadre de la session en cours. Une délégation a demandé que le Secrétaire exécutif consulte le CCRP avant de conclure l'examen quant à ses aspects internes. Une autre a fait observer que quelle que soit la nature des modifications proposées à l'issue de cet examen il ne fallait pas cesser de traiter prioritairement les besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, et des économies en transition défavorisées. Lors d'une réunion informelle, un consultant, M. B. Molitor, avait fait part au CCRP des premières conclusions auxquelles avait donné lieu l'examen des programmes de travail des commissions régionales de l'ONU et de la CNUCED; plusieurs délégations ayant exprimé le souhait de recevoir un exemplaire du rapport correspondant, le secrétariat a indiqué qu'elles seraient tenues informées de cet examen.

**Date, lieu et autres questions concernant
la cinquante-troisième session
de la Commission**

402. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1042. Elle a décidé de tenir sa cinquante-troisième session à Bangkok en mars ou avril 1997 et a pris note de la préférence exprimée par la délégation indonésienne pour le mois d'avril. Le Secrétaire exécutif déterminerait la date exacte en consultation avec les gouvernements membres et le président et en informerait les membres et membres associés. La Commission lui a demandé de faire en sorte, dans la mesure du possible, que cette date ne coïncide pas avec celle des sessions d'autres organisations telles que la CEE.

403. Ainsi que l'avait décidé le CCRP à sa deux-cent-troisième session, le Groupe de travail des projets de résolution a débattu du choix d'un thème pour la session à venir de la Commission. Il a recommandé à cet égard : "L'Asie et le Pacifique au XXI^e siècle : atouts et enjeux pour la CESAP". Il a noté qu'en 1996 la CESAP axerait ses travaux a) sur l'examen de l'appareil de conférence de la Commission, notamment ses priorités thématiques et son appareil subsidiaire,

comme prévu dans la résolution 48/2 de la Commission en date du 23 avril 1992, et sur le processus de réforme de l'ONU qui est en cours; b) sur l'organisation d'une réunion intergouvernementale régionale préparatoire à la cinquante-troisième session, qui sera consacrée à cet examen; c) sur l'organisation d'une manifestation célébrant le cinquantième anniversaire de la CESAP. Il avait en conséquence pris en compte que les ressources du secrétariat seraient pleinement utilisées.

404. La Commission a approuvé la recommandation du Groupe de travail. Elle a souligné qu'il importait que le secrétariat et l'organisateur de la future commémoration du cinquantième anniversaire collaborent étroitement en vue d'une participation aussi large que possible aux manifestations connexes — notamment la participation des membres et membres associés et d'experts de haut niveau dans les divers domaines.

Adoption du rapport de la Commission

405. Le présent rapport a été adopté par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à la treizième séance de sa cinquante-deuxième session, le 24 avril 1996.

Chapitre IV

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

52/1. Préparation de l'examen de l'appareil de conférence de la Commission¹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant ses résolutions 143 (XXX) du 5 avril 1974, 210 (XXXVI) du 29 mars 1980, 262 (XLIII) du 30 avril 1987 et 47/3 du 10 avril 1991, relatives à son appareil de conférence,

Rappelant en outre sa résolution 48/2 du 23 avril 1992, relative à la restructuration de l'appareil de conférence, en particulier sa décision de "réexaminer l'appareil de conférence de la Commission, y compris ses priorités thématiques et son appareil subsidiaire, au plus tard à sa cinquante-troisième session",

Consciente des responsabilités accrues de la Commission, qui couvre une zone géographique regroupant 62% de la population mondiale et de nombreux membres et membres associés en développement, au nombre desquels des pays parmi les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des économies en transition défavorisées qui ont des besoins particuliers,

Consciente également de l'avantage comparatif dont elle bénéficie dans son rôle de principal centre général d'activités de développement économique et social du système des Nations Unies pour la région de l'Asie et du Pacifique,

Tenant compte que ses membres et membres associés souhaitent maximaliser l'efficacité de l'appareil de conférence,

Tenant compte également que l'Assemblée générale souhaite poursuivre les réformes en vue d'une organisation plus efficiente, et que l'Organisation des Nations Unies doit faire face à des difficultés financières,

1. *Reconnait* la nécessité de préparer systématiquement et minutieusement l'examen de son appareil de conférence qui, prévu pour sa cinquante-troisième session, constitue une bonne occasion de réévaluer, en fonction des besoins et priorités de la région, l'orientation des travaux et produits de la Commission sans perdre de vue son avantage comparatif;

2. *Se félicite* des préparatifs engagés par le Secrétaire exécutif pour faciliter l'examen systématique par la Commission de son appareil de conférence, y compris de l'approche thématique et des priorités par rapport au programme de travail de la Commission tout en tenant compte des ressources à la disposition de cette dernière, notamment de toute possibilité de nouvelles sources de financement;

3. *Demande* au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission de procéder à un examen indépendant de l'appareil de conférence, qui tiendra compte des progrès des préparatifs visés au paragraphe 2 et permettra de présenter les recommandations du Comité lui-même à cet égard;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) De consulter le Comité consultatif selon qu'il conviendra, pour les préparatifs visés au paragraphe 2;

b) D'organiser une réunion préparatoire régionale à Bangkok au plus tard en février 1997 afin d'étudier entre autres choses les résultats des préparatifs du secrétariat et les recommandations du Comité consultatif, pour préparer l'examen de l'appareil de conférence, et de faire rapport à la Commission à sa cinquante-troisième session.

*13ème séance
24 avril 1996*

52/2. Colloque commémoratif de Shanghai à l'occasion du cinquantième anniversaire de la CESAP²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Notant que 1997 sera l'année du cinquantième anniversaire de sa création à Shanghai (Chine),

Consciente de l'impressionnante contribution que, depuis sa création, la CESAP apporte au développement économique et social de ses membres et membres associés, et de son rôle positif pour la promotion de la coopération économique et sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique,

¹ Voir par. 71 ci-dessus.

² Voir par. 319 ci-dessus.

Consciente des progrès non moins impressionnants réalisés dans les domaines économique et social par ses membres et membres associés durant les cinq dernières décennies et de l'élargissement considérable des possibilités et du champ de la coopération développementale dans l'ensemble de la région,

Prenant note en s'en félicitant que le Gouvernement chinois a généreusement offert d'accueillir un colloque de trois jours à Shanghai à l'occasion du cinquantième anniversaire de la CESAP,

1. *Décide* d'organiser un colloque sur le thème "Développement en Asie et dans le Pacifique au XXI^e siècle : problèmes et perspectives, et rôle de la CESAP";

2. *Prie instamment* tous les membres et membres associés de coopérer pleinement aux préparatifs du colloque destiné à marquer le cinquantième anniversaire de la création de la CESAP et de participer activement à ce colloque afin d'en assurer le succès;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de coopérer étroitement avec le Gouvernement chinois à l'organisation dudit colloque.

*13^{ème} séance
24 avril 1996*

52/3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes³

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Se félicitant du succès de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing,

Notant qu'il est recommandé dans le Programme d'action que les commissions régionales, dans le cadre de leur mandat, encouragent et aident les institutions nationales compétentes à appliquer le Programme d'action mondial et à en suivre la réalisation, cela parallèlement à la mise en oeuvre des différents programmes et plans d'action régionaux,

Notant aussi qu'il est recommandé dans le Programme d'action que les commissions régionales intègrent les questions relatives aux femmes et les questions d'égalité entre les sexes dans leurs préoccupations quotidiennes et envisagent par ailleurs de se doter des mécanismes et dispositifs voulus pour assurer la mise en oeuvre et le suivi dudit Programme et des plans et programmes régionaux,

Ayant à l'esprit sa résolution 51/7 du 1^{er} mai 1995, relative à l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle elle demandait au Secrétaire exécutif d'appuyer la prise en compte des contributions régionales, que constituent la Déclaration et le Plan d'action de Jakarta, dans la plateforme d'action mondiale à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes,

Notant avec satisfaction la création, comme suite à sa résolution 51/7, du Sous-Comité pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique,

Ayant à l'esprit la résolution 50/203 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1995, sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que les autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale,

Rappelant que les conférences préparatoires régionales ont joué un grand rôle dans les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et que les plans d'action qu'elles ont adoptés ont constitué des contributions essentielles lors de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et que des contributions ont été apportées à d'autres conférences internationales par les conférences préparatoires régionales telles que la Conférence ministérielle Asie-Pacifique préparatoire au Sommet mondial pour le développement social, tenue à Manille en octobre 1994,

Réaffirmant le rôle crucial des femmes dans tous les domaines du développement économique et social, notamment en matière de dépaupérisation et d'élimination de la pauvreté, et *rappelant* les grands progrès qui restent à faire pour améliorer leur condition et les associer davantage au développement de la région de l'Asie et du Pacifique,

Constatant que cette importance du rôle des femmes dans le développement économique et social a été relevée lors de conférences internationales récentes, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) et le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995),

1. *Engage* tous les membres et membres associés à assurer l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing parallèlement à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique, et pour cela :

³ Voir par. 181 ci-dessus.

a) A définir, de préférence avant la fin de l'année 1996, des stratégies ou plans d'action systématiques, assortis d'objectifs échancés et de critères de suivi ainsi que de propositions d'affectation ou de réaffectation des ressources requises, s'agissant de mettre en oeuvre le Programme d'action;

b) A renforcer les mécanismes nationaux de promotion de la femme en vue d'une meilleure prise en compte des considérations d'égalité entre les sexes dans la formulation des politiques et plans de développement national;

c) A favoriser les mesures pour lutter contre la paupérisation des femmes et éliminer la pauvreté dans cette catégorie de la population, aspect jugé critique dans la Déclaration et le Plan d'action de Jakarta ainsi que dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing;

d) A susciter un appui actif et une participation communautaire à tous les niveaux et de la part de tous les membres de la société civile concernés, organisations non gouvernementales comprises;

2. *Engage en outre* tous les pays donateurs, les administrations locales et les gouvernements, le secteur privé, les organismes de financement et les institutions financières internationales et régionales, à aider les pays en développement, en particulier les économies les moins avancées, les économies en développement sans littoral et insulaires et les économies en transition défavorisées, à appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la Déclaration et le Plan d'action de Jakarta;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) D'appuyer, dans la mesure nécessaire, les actions nationales visant à donner effet à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing parallèlement à la Déclaration et au Plan d'action de Jakarta;

b) De placer les questions de condition féminine et de situation comparée des hommes et des femmes au centre du programme de travail de la Commission et de promouvoir la collaboration intersectorielle;

c) De continuer à jouer un rôle de coordination, dans le cadre du Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique et de son sous-comité pour la promotion de la femme dans l'optique d'une collaboration interinstitutions dans la région, et de coopérer avec les organisations sous-régionales et les institutions régionales compétentes en Asie et dans le Pacifique;

d) D'engager les pays en développement de l'Asie et du Pacifique à fournir des ressources et des compétences financières et/ou techniques dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement;

e) D'assurer, au niveau régional, l'examen et le suivi de l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta en vue de contribuer à l'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing;

4. *Demande* au Secrétaire exécutif de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, de l'application de la présente résolution.

*13ème séance
24 avril 1996*

52/4. Promotion de la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en Asie et dans le Pacifique⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 50/81 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1995, par laquelle l'Assemblée a adopté le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà,

Rappelant aussi la résolution 50/7 de la Commission en date du 13 avril 1994, adoptant le Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP tel que révisé en 1994,

Consciente que la jeunesse constitue une partie considérable de la population de la région, que ses compétences productives et sa participation constructive à la vie sociale dicteront le rythme et l'orientation des progrès régionaux, et qu'il convient donc de s'occuper en priorité de mettre en valeur les ressources humaines qu'elle représente,

Remerciant les gouvernements japonais et néerlandais, ainsi que la Conférence chrétienne d'Asie, de leur appui financier aux activités de la Commission tendant à mettre en valeur les ressources humaines parmi les jeunes,

Se félicitant de l'offre du Gouvernement chinois d'accueillir une réunion régionale de hauts responsables en 1996 pour examiner comment lancer le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà en Asie et dans le Pacifique,

⁴ Voir par. 186 ci-dessus.

1. *Demande* à ses membres et membres associés de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en Asie et dans le Pacifique en intégrant ledit programme à leurs politiques, plans et programmes nationaux en faveur des jeunes;

2. *Prie instamment* les gouvernements et organismes donateurs de fournir des ressources techniques et financières afin d'aider à appliquer le Programme au niveau régional;

3. *Invite* les organisations non gouvernementales et entreprises privées concernées à collaborer avec les gouvernements ainsi qu'avec la Commission pour promouvoir la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en Asie et dans le Pacifique;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) De convoquer une réunion régionale de hauts responsables en 1996, dans la limite des ressources disponibles, pour examiner comment promouvoir la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en appliquant en Asie et dans le Pacifique le Programme d'action mondial pour la jeunesse;

b) De réaliser, à titre de contribution à cette réunion régionale, une étude complète de la situation des jeunes et des politiques, plans et programmes de mise en valeur des ressources humaines en faveur des jeunes en Asie et dans le Pacifique;

c) De fournir des services consultatifs aux membres et membres associés pour la formulation de leurs politiques, plans et programmes tendant à améliorer les qualifications des jeunes et à favoriser leur participation au développement;

d) D'exécuter une série d'activités de formation au bénéfice des personnels travaillant avec les jeunes en vue d'améliorer les qualifications de ces derniers dans l'optique d'emplois productifs et de les associer davantage au développement communautaire;

e) D'aider les membres et membres associés, là où c'est nécessaire, en commençant par les pays d'Indochine, à élaborer leurs politiques générales en faveur des jeunes et à contribuer à leur mise en oeuvre, eu égard aux ressources disponibles;

f) D'établir un rapport sur l'application de la présente résolution pour examen par la Commission à sa cinquante-quatrième session.

52/5. **Coopération régionale face à la propagation et aux conséquences du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise en Asie et dans le Pacifique⁵**

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Inquiète de l'épidémie provoquée par le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) en Asie et dans le Pacifique,

Reconnaissant les effets profondément dommageables de cette épidémie pour le développement économique et social de la région,

Rappelant les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social, en date respectivement du 26 juillet 1994 et du 3 juillet 1995, relatives au Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida,

Rappelant également les résolutions de la Commission 49/9 en date du 29 avril 1993 (Eradication des maladies évitables dans la région Asie-Pacifique, en tant qu'élément du développement social et économique) et 51/10 en date du 1er mai 1995 (Coopération régionale visant à éliminer la demande des drogues qui font l'objet d'un abus et problèmes connexes),

Rappelant en outre qu'il est précisé dans l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, fait sien par la Commission dans sa résolution 51/4 en date du 1er mai 1995, que la prévention du VIH/sida constitue une question sociale importante dans la région, et *notant* que ses causes et conséquences doivent être considérées dans un contexte économique et social large,

Convaincue qu'il faut traiter l'épidémie de VIH/sida en Asie-Pacifique au niveau régional — la mise en place d'une stratégie de prévention régionale complète et coordonnée étant nécessaire pour empêcher le virus de déborder rapidement les frontières nationales,

Consciente que des stratégies efficaces de prévention du VIH/sida exigent une information aréolaire à jour, et qu'il faut des stratégies concrètes de prévention du VIH/sida — notamment des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation entre pays limitrophes,

13ème séance
24 avril 1996

⁵ Voir par. 183 ci-dessus.

Rappelant les mesures prises par la Commission pour promouvoir la coopération régionale aux fins de la prévention du VIH/sida, en particulier ses activités relatives à la mise au point d'approches communautaires et à la collaboration transfrontière dans l'optique de la réduction des risques de propagation du VIH/sida liés à l'abus des drogues — notamment celle reflétée dans le Communiqué de Kunming sur la collaboration transfrontière aux fins de la réduction de la demande de drogues et de la prévention du VIH/sida,

1. *Engage* tous les membres et membres associés de la Commission à accorder un rang de priorité élevé à la formulation et à l'application de politiques, programmes et stratégies efficaces visant à empêcher la propagation du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), l'accent étant mis sur l'action communautaire et la collaboration transfrontière entre les pays dont les zones frontalières sont particulièrement touchées;

2. *Demande* au Secrétaire exécutif de réaliser de nouvelles activités, dans la limite des ressources disponibles et en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida et avec les autres organismes et institutions des Nations Unies et organisations intergouvernementales sous-régionales intéressés, pour promouvoir la coopération régionale en matière de prévention de la propagation du VIH/sida, notamment en mettant sur pied des systèmes d'information aréolaires et des stratégies communautaires de prévention efficaces, et en instituant des mécanismes de collaboration transfrontière;

3. *Lui demande également* de rendre compte à la Commission, à sa cinquante-troisième session, de l'application de la présente résolution et des mesures de suivi proposées.

*13ème séance
24 avril 1996*

52/6. Promotion de villes écologiques et saines⁶

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 46/2 du 13 juin 1990 ("Stratégies d'urbanisation dans la région de la CESAP: vers un développement et une gestion écologiquement rationnels et durables des zones urbaines"),

Consciente de l'importance du Plan d'action régional sur l'urbanisation, adopté par la Conférence ministérielle sur l'urbanisation en Asie et dans le Pacifique en novembre 1993,

Ayant à l'esprit la Déclaration sur des villes saines en Asie et dans le Pacifique, adoptée par le Séminaire régional sur la promotion de villes écologiques et saines en janvier 1996,

Profondément préoccupée par la situation sanitaire des millions de personnes qui vivent dans les villes de la région de l'Asie et du Pacifique et qui souffrent beaucoup du manque d'eau propre et de logements, de la surpopulation, de l'insuffisance des systèmes d'évacuation des déchets, de conditions de travail dangereuses et de la pollution de l'air,

Rappelant ce qu'elle fait, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, le Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains (CITYNET), le Programme Gestion urbaine pour l'Asie et le Pacifique du PNUD, le Programme de coopération environnementale municipale parrainé par la Commission des Communautés européennes, et d'autres organisations, pour promouvoir le concept de "villes saines" dans la région,

Consciente que le développement social ne progressera que si les populations ont un cadre de vie et de travail salubre, par ailleurs base de la croissance économique,

Consciente aussi de l'importance de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin 1996, et *ayant à l'esprit* les considérations de santé urbaine inscrites dans le projet de plan d'action mondial que doit examiner cette conférence,

1. *Engage* tous les membres et membres associés à accorder dans le cadre général de leur développement socioéconomique un rang de priorité élevé à la promotion de villes écologiques et saines, et à dégager à cette fin les ressources adéquates;

2. *Demande* aux organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux autres organisations qui s'occupent de ces questions d'intensifier leur action en faveur de villes écologiques et saines;

3. *Demande* à tous les pays donateurs, institutions donatrices et organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernés d'aider financièrement et techniquement à promouvoir des villes écologiques et saines en Asie et dans le Pacifique.

*13ème séance
24 avril 1996*

⁶ Voir par. 154 ci-dessus.

52/7. Transfert d'écotechnologie⁷

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Reconnaissant qu'il est indispensable, pour le développement durable de la région de l'Asie et du Pacifique, de disposer d'informations scientifiques et technologiques, d'avoir accès aux écotechnologies et de pouvoir les transférer,

Se référant au chapitre 34 du programme Action 21, relatif au transfert de techniques écologiquement rationnelles, à la coopération et à la création de capacités,

Se référant aussi au chapitre 38 dudit programme, concernant les arrangements institutionnels internationaux et, en particulier, le rôle des commissions régionales en matière de coopération et de mise en oeuvre aux niveaux régional et sous-régional,

Ayant à l'esprit sa résolution 50/9 du 13 avril 1994, relative à l'application du Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine des transferts de technologie liés à des investissements, en particulier la section de ce programme portant sur la promotion des transferts de technologies nouvelles et peu polluantes,

1. *Demande* au Secrétaire exécutif :

a) D'établir un rapport intérimaire détaillé sur les mesures concrètes adoptées par les membres et membres associés en ce qui concerne les engagements pris par eux au titre du chapitre 34 du programme Action 21;

b) D'établir et de fournir aux membres et membres associés, en étroite collaboration avec le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie — dans le cadre de son projet relatif au Mécanisme pour l'échange de l'information technologique — et avec les autres organismes compétents — notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre d'information international sur les procédés de production moins polluants et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat —, un inventaire des écotechnologies adaptées à des secteurs industriels donnés dans la région de l'Asie et du Pacifique, inventaire qui devrait contenir des renseignements sur la mise au point des modalités applicables aux éventuels transferts;

c) De présenter les documents mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus au Comité pour l'environnement et le développement durable à sa cinquième session (1998);

d) De continuer de fournir des avis sur les moyens d'améliorer les modalités opérationnelles d'un transfert effectif des écotechnologies aux pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique;

e) De promouvoir le développement des capacités technologiques endogènes et des technologies requises dans les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique en rapport avec les objectifs du chapitre 34 du programme Action 21;

2. *Invite* les pays donateurs, les institutions compétentes, et les autres organismes éventuellement, à fournir un appui financier et technique en vue des activités mentionnées aux alinéas a) et b) du paragraphe 1;

3. *Prie* le Comité pour l'environnement et le développement durable d'examiner régulièrement l'application de la présente résolution concurremment avec la question du transfert d'écotechnologie.

*13ème séance
24 avril 1996*

52/8. Troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique⁸

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 49/7 du 29 avril 1993, dans laquelle elle demandait au Secrétaire exécutif de convoquer en 1995 une conférence ministérielle sur l'environnement et le développement pour étudier l'état des choses à cet égard, l'application de la Déclaration ministérielle sur un développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique et de la Stratégie régionale de développement écologiquement rationnel et durable, ainsi qu'Action 21 et les autres résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et de donner des indications complémentaires quant aux mesures à prendre pour appliquer ces instruments,

Notant avec satisfaction les résultats positifs de la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, organisée à Bangkok en novembre 1995, conférence qui a adopté la Déclaration ministérielle sur un développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique ainsi que le Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable,

⁷ Voir par. 156 ci-dessus.

⁸ Voir par. 137 ci-dessus.

Convaincue que le développement économique, la protection de l'environnement et le développement social sont interdépendants et qu'ils forment les éléments synergiques d'un développement durable, lequel doit lui-même constituer le cadre de l'amélioration de la qualité de la vie des populations de la région de l'Asie et du Pacifique,

Consciente de la nécessité d'une approche intégrée et plurisectorielle — fondée sur des politiques et programmes systématiques et des ressources adéquates — des questions d'environnement-développement qui se posent aux responsables de la planification et aux décideurs de la région,

Consciente également du grand intérêt que les membres et membres associés accordent aux activités de coopération régionale et sous-régionale qui feront suite aux décisions de la troisième Conférence ministérielle,

1. *Fait siennes* les recommandations de la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, en particulier la Déclaration ministérielle sur un développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique et le Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable, et *invite* à les mettre en oeuvre rapidement, y compris en ce qui concerne la décision de tâcher d'établir un mécanisme de financement régional, le moment venu;

2. *Prie* tous les membres et membres associés de participer activement à la mise en oeuvre des recommandations de ladite conférence;

3. *Engage* tous les organismes et institutions des Nations Unies concernés, les institutions financières multilatérales ainsi que les pays et organismes donateurs à fournir des ressources techniques et financières pour mettre en oeuvre les recommandations de cette conférence ministérielle;

4. *Invite* les membres du Sous-Comité interorganisations pour l'environnement et le développement durable en Asie et dans le Pacifique à participer effectivement à la mise en oeuvre du Programme d'action régional en tant que coordonnateurs pour les domaines recensés par le Sous-comité;

5. *Demande* au Secrétaire exécutif :

a) De mobiliser les ressources, tant humaines que financières, requises pour mettre en oeuvre les recommandations de la troisième Conférence ministérielle;

b) De faire en sorte que les activités de tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et organisations non gouvernementales concernés soient bien coordonnées s'agissant de faciliter et de suivre la mise en oeuvre des recommandations de ladite conférence;

c) D'inscrire à l'ordre du jour de la quatrième session du Comité pour l'environnement et le développement durable (1997) l'examen et l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de cette conférence ministérielle et d'en rendre compte à la Commission à sa cinquante-quatrième session.

13^{ème} séance
24 avril 1996

52/9. Ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe⁹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Consciente du rôle critique des transports et des communications dans le développement économique et social de la région, et de l'importance grandissante que les membres et membres associés accordent à la mise en place et au renforcement des liens de transport terrestre intra- et interrégionaux comme composante d'un réseau de transport régional intégré propre à promouvoir le commerce international et le tourisme, et dans l'optique du renforcement de la coopération économique régionale,

Rappelant ses résolutions 48/1 du 23 avril 1992, relative à la Déclaration de Beijing sur la coopération économique régionale, et 48/11 du 23 avril 1992, relative aux modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation,

Rappelant également ses résolutions 50/1 du 13 avril 1994, relative à la Déclaration de Delhi sur le renforcement de la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI^e siècle, et 51/8 du 1^{er} mai 1995, relative à l'application du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique,

Rappelant la résolution 50/97 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, relative à l'action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, par laquelle les commissions régionales, entre autres, étaient priées de déterminer des domaines prioritaires d'action aux niveaux national et sous-régional et d'élaborer des programmes d'action,

⁹ Voir par. 218 ci-dessus.

Prenant en compte les recommandations formulées par le Comité pour les transports et les communications à sa deuxième session (novembre 1995), et par le Comité pour la coopération économique régionale à sa cinquième session (avril 1996), tendant à ce que le projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (projet DITTA), qui couvre les projets relatifs à la Route d'Asie et au Chemin de fer transasiatique, ainsi que la facilitation des transports terrestres, constitue une activité prioritaire dans le cadre du Plan d'action de New Delhi et du programme de travail du secrétariat,

Consciente que le rétablissement de la paix dans la région et l'augmentation du taux de croissance du commerce et du tourisme sur le plan intrarégional comme sur le plan interrégional offrent des possibilités sans précédent en même temps qu'ils créent une demande de moyens de transport terrestre fiables et efficaces,

Ayant à l'esprit que les dirigeants nationaux réunis à Bangkok en mars 1996 à l'occasion de la première Rencontre Asie-Europe ont manifesté leur grand intérêt et leur soutien pour le développement des infrastructures de transport terrestre,

Rappelant plus précisément les critères DITTA (développement des liaisons entre capitales) ainsi que le principe de la "liberté de circulation" de tous les pays participants, dont il a été convenu lors de la septième session du Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale (Ulaanbaatar, septembre 1995),

Constatant avec satisfaction les substantiels progrès réalisés par le secrétariat au cours de l'exercice biennal 1994-1995 dans l'exécution des activités relevant du projet DITTA et la participation active des membres et membres associés, les liens de coopération étroits établis avec la Commission économique pour l'Europe et la Communauté européenne et avec les institutions et les organisations sous-régionales intéressées, ainsi que le généreux appui financier apporté par les pays donateurs en vue de créer et de développer des ponts terrestres en Asie même et entre l'Asie et l'Europe dans l'optique de la facilitation du commerce international et du tourisme,

1. *Engage* les membres et membres associés :

a) A accorder leur plein appui et leur pleine coopération au Secrétaire exécutif dans l'exécution des activités relevant du projet DITTA;

b) A trouver les moyens de mettre en place les liaisons routières et ferroviaires manquantes, de moderniser et/ou prolonger les liaisons existantes et

de mettre en place les nouvelles liaisons retenues comme devant faire partie des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique;

c) A étudier la possibilité d'accéder, s'ils ne l'ont pas encore fait, aux conventions internationales visées dans la résolution 48/11 de la Commission en date du 23 avril 1992, ainsi qu'aux conventions de transport international connexes;

2. *Prie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organismes de financement, ainsi que les organisations internationales et intergouvernementales, d'appuyer les activités DITTA et les actions menées aux niveaux régional et national en vue d'établir des ponts terrestres en Asie même et entre l'Asie et l'Europe;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) D'appuyer pleinement l'exécution des activités énoncées dans le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, de manière à achever et opérationnaliser au plus tôt les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, y compris pour ce qui est des liaisons Asie-Europe et des liaisons proposées lors de la Rencontre Asie-Europe;

b) D'inciter les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux conventions internationales relatives à la facilitation du transport terrestre visées dans la résolution 48/11 de la Commission en tant qu'élément intégral des programmes de développement des infrastructures de transport terrestre, et de faciliter leur action dans ce sens;

c) De faire en sorte que les activités DITTA soient exécutées de manière équilibrée et simultanée dans les diverses sous-régions de l'Asie;

d) De bien coordonner l'exécution du projet DITTA avec la Commission économique pour l'Europe pour arriver à compatibiliser les normes et conditions applicables aux réseaux de transport terrestre d'importance internationale en Asie et en Europe, et avec les autres institutions et organisations internationales de façon à éviter les doubles emplois;

4. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de lui rendre compte, à sa cinquante-quatrième session puis tous les deux ans, des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

13ème séance
24 avril 1996

52/10. Programme d'action révisé pour la coopération économique régionale dans le domaine du commerce et des investissements¹⁰

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 49/1 en date du 29 avril 1993, relative à l'exécution du Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine du commerce et des investissements,

Prenant note avec satisfaction de l'état d'avancement du Programme d'action, dont certains éléments ont été menés à bien,

Prenant note également des faits nouveaux qui ont une incidence sur les perspectives et les possibilités de coopération dans les domaines du commerce et des investissements et qui entraînent la nécessité de réviser certains éléments et d'en incorporer d'autres,

Prenant acte de la révision du Programme d'action approuvée par le Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale à sa septième session, tenue à Oulan-Bator en septembre 1995, et entérinée par le Comité lui-même à sa cinquième session,

1. *Approuve* le Programme d'action révisé pour la coopération économique régionale dans le domaine du commerce et des investissements annexé à la présente résolution;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'accorder l'attention voulue, dans le cadre des ressources disponibles, aux activités du secrétariat en faveur de l'exécution du Programme d'action révisé;

3. *Encourage* tous les membres et membres associés à faire bénéficier la mise en oeuvre du Programme d'action révisé de leur appui et de leur participation actifs;

4. *Invite* le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque asiatique de développement et les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux intéressés à collaborer activement à l'action menée par le secrétariat pour mettre en oeuvre ledit Programme.

*13ème séance
24 avril 1996*

¹⁰ Voir par. 125 ci-dessus.

Annexe

PROGRAMME D'ACTION RÉVISÉ POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DANS LE DOMAINE DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS

A. Croissance du commerce intrarégional

1. Examen et analyse de la structure du commerce régional

1. Dans le cadre du Programme d'action, le secrétariat continuera de s'occuper des questions de politique générale importantes pour la région — en particulier de celles que le Groupe directeur et le Comité pour la coopération économique régionale auront pu signaler dans l'optique de tirer pleinement parti du dynamisme de la région de l'Asie et du Pacifique et de propager ce dynamisme dans la région aux fins de l'expansion du commerce intra- et interrégional. On veillera en premier lieu aux aspects suivants : a) obstacles non tarifaires à l'expansion du commerce dans la région dans le contexte de l'après-Uruguay; b) échanges transfrontières — notamment arrangements institutionnels et administratifs requis pour faciliter les échanges de biens et de services entre pays limitrophes. On procédera à l'étude comparée des données d'expérience régionales en matière d'échanges frontaliers et de transactions transfrontières dans le cadre d'accords bilatéraux ou d'actions de coopération de portée sous-régionale.

2. La Réunion d'experts sur le suivi de l'application de la Déclaration de Delhi sur le renforcement de la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI^e siècle (New Delhi, avril 1995) a émis l'avis que, compte tenu de l'instabilité des taux de change et des mouvements de capitaux à court terme — et en conséquence de l'instabilité du système financier — il fallait étudier les moyens de réduire les risques liés aux fluctuations des taux de change; dans la mesure des ressources disponibles, il sera procédé à cette étude. En outre, la Réunion a jugé importante la coopération économique régionale dans l'optique de la création de coentreprises favorisant l'expansion des échanges. Elle a conclu à la nécessité de mener des actions concertées et d'examiner les questions connexes.

2. Renforcement des arrangements institutionnels et développement du commerce régional

a) *Arrangements régionaux en matière de facilitation du développement des échanges*

3. Afin de promouvoir le développement des échanges intrarégionaux et d'encourager les pays en développement les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique à s'intégrer au mouvement général de

croissance axée sur l'exportation enregistré dans la région, certains aménagements institutionnels s'imposent. Le secrétariat sera chargé d'étudier les nouvelles possibilités qui s'offrent dans le contexte commercial de l'après-Uruguay et de la conclusion d'accords de libre-échange. A cet égard, on tâchera de revitaliser les arrangements institutionnels existants (par exemple, l'Accord de Bangkok, l'Union asiatique de compensation et la Société asiatique de réassurance) en vue de faciliter l'expansion des échanges intrarégionaux.

b) *Mécanisme "export-import" régional*

4. L'absence de cadre institutionnel régional pour le refinancement du commerce gêne le développement des échanges dans la région. Le crédit fournisseur jouant un grand rôle dans l'orientation des échanges et beaucoup de pays de la région manquant de capitaux, les courants commerciaux dépendent souvent des apports en devises fortes — cela même à de moindres valeurs unitaires. On étudiera la possibilité de mettre sur pied un organisme régional d'export-import qui permettrait de compléter et de coordonner l'action des banques centrales et des banques export-import nationales et de dégager davantage de fonds pour le commerce.

c) *Mise en valeur des ressources humaines*

5. Etant donné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, il faudrait recenser les centres d'excellence régionaux en tenant compte entre autres choses des critères suivants : existence d'une infrastructure de soutien, capacité à dispenser une formation, contacts avec la clientèle étrangère, aptitude à fournir des services de consultants à des organisations internationales et expérience dans l'organisation d'actions de formation. La Réunion de New Delhi a reconnu qu'on avait besoin d'urgence de programmes de formation spéciaux pour les exportateurs, programmes consacrés à des problèmes d'actualité tels que les nouvelles normes de contrôle de la qualité, les besoins en matière de conditionnement et l'éco-étiquetage, et cette question sera examinée. Sur le plan régional, la coopération entre établissements nationaux sera encouragée afin de faciliter l'accès aux organismes spécialisés dans la mise en valeur des ressources humaines.

3. Infrastructure régionale en matière d'expansion du commerce

6. Il faut absolument disposer d'un meilleur système d'information sur le commerce et les investissements — et tâcher de diffuser largement les données — non seulement pour pouvoir définir des politiques plus efficaces, mais aussi pour permettre au secteur privé d'exploiter les nouvelles potentialités de

la région. On veillera aussi à réduire le coût des transactions commerciales, en particulier celles qui touchent à la circulation de l'information, de manière à pouvoir créer des mécanismes bidirectionnels — électroniques et autres —, pour faire circuler l'information sur le commerce et les investissements entre les pays de la région de la CESAP et entre ces pays et le reste du monde. On établira donc un mécanisme global en vue de développer et d'exploiter les bases de données dont on dispose en matière de commerce et d'investissements liés au commerce, ainsi que des centres pour le commerce en divers points de la région dans le cadre du Programme spécial de la CNUCED concernant l'efficacité commerciale, cela avec l'assistance de la CESAP.

7. En collaboration avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et le Centre CNUCED-OMC du commerce international, une base de données pilote sera mise au point, et l'on étudiera diverses méthodes de diffusion (disques optiques compacts — DOC — et accès en ligne directe en particulier). On réalisera une étude systématique visant à recenser les mesures non tarifaires appliquées par les pays en développement de la région de la CESAP : en effet, l'information qu'on peut obtenir sur ces pays par le canal du Système CNUCED d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) n'est pas à jour et ne porte que sur certains pays en développement de la région.

8. En vue d'améliorer l'efficacité du Réseau régional d'information commerciale (TISNET) et de permettre aux membres et membres associés de la CESAP de tirer parti de nouvelles possibilités d'évaluation de l'information commerciale, on fera davantage de publicité à l'arrangement passé avec le Programme spécial de la CNUCED concernant l'efficacité commerciale, en vertu duquel les membres et membres associés de la CESAP peuvent profiter dès possibilités de commerce électronique.

4. Réseau d'organismes de recherche sur le commerce

9. Le réseau d'organismes nationaux de recherche, appuyé par la CESAP avec le soutien actif du PNUD, vise au renforcement des capacités de recherche en matière d'analyse et de prévision des modifications des politiques commerciales. Les activités relevant actuellement du programme, dans le cadre duquel les organisations membres sont encouragées à produire et tenir à jour des bibliographies nationales consacrées aux recherches sur le commerce, à participer activement à un programme de travail de recherche sur le commerce défini en commun et à en diffuser les résultats par le canal de séminaires ainsi que par l'échange de chercheurs entre organismes dans le cadre de bourses de perfectionnement, seront poursuivies.

5. Obstacles techniques au commerce

10. L'adoption de la série ISO 9000 influe sur la structure du commerce mondial. Le secrétariat de la CESAP poursuivra ses activités de renforcement des capacités nationales de normalisation et de certification de la qualité, activités qui permettent aux petites et moyennes entreprises et aux pays techniquement les moins avancés de la région de mieux se tenir au courant des évolutions mondiales dans le domaine du contrôle de la qualité des produits exportables.

6. Problèmes régionaux concernant les produits de base

11. Dans cette période de l'après-Uruguay, il faut davantage se préoccuper des problèmes concernant les produits de base dans la région, d'autant que chacun de ces produits obéit à une dynamique propre. En outre, la prospérité économique croissante de nombreuses parties de la région de l'Asie et du Pacifique laisse entrevoir une augmentation de la consommation par habitant des produits agricoles, l'augmentation des investissements dans les industries de transformation à valeur ajoutée, et le développement des débouchés commerciaux. A cet égard, on entreprendra diverses activités (par exemple, recherches et études, séminaires et ateliers) axées sur les possibilités de diversification de produits de base tels que le riz, le thé, le café, les légumineuses, les épices et les huiles végétales. Il s'agit là de produits particulièrement importants pour certains pays de la région, car ils leur permettent de se procurer des devises et de soutenir et développer l'emploi — dans la population pauvre notamment. Le moment venu, d'autres produits de base et produits primaires pourront eux aussi être étudiés dans le cadre d'un programme régional sur les produits de base, sous réserve de disposer des ressources nécessaires.

B. Expansion des courants d'investissements intrarégionaux

Service régional d'information et de promotion en matière d'investissements

12. Une récente étude du secrétariat de la CESAP sur la faisabilité économique et la viabilité du Service régional d'information et de promotion en matière d'investissements (RIIPS) a montré que "Trade Match", lancé à l'initiative de la Confédération des chambres de commerce et d'industrie d'Asie et du Pacifique, et le système relatif aux possibilités de commerce électronique mis au point dans le cadre du Programme spécial de la CNUCED concernant l'efficacité commerciale, constitueraient de bons moyens d'introduire le RIIPS. La Confédération des chambres de commerce et d'industrie d'Asie et du Pacifique et la CNUCED se sont entendues avec la CESAP pour mettre ces deux mécanismes à la disposition de l'ensemble de la région, et cette collaboration se renforcera.

13. Faciliter l'information relative aux investissements par le canal de *Trade Match* et du système relatif au commerce électronique constituera la principale activité menée dans le cadre du RIIPS, des services consultatifs régionaux de promotion de l'investissement étant par ailleurs offerts aux organismes s'occupant d'investissement (par exemple, aux commissions des investissements et aux chambres de commerce et d'industrie) en matière de promotion des investissements étrangers directs dans la région (services consultatifs et de formation).

14. La Réunion de New Delhi a proposé d'encourager les associations régionales sectorielles d'industrie et de services de manière à renforcer les interactions dans le secteur privé. Ces interactions bénéficieront de l'expérience de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. On étudie actuellement une proposition visant à créer un forum entrepreneurial de l'Asie du Nord-Est.

C. Développement des petites et moyennes entreprises

1. Etude sur l'expérience acquise au niveau régional en matière de petites et moyennes entreprises à vocation exportatrice

15. On travaille actuellement à une étude d'ensemble sur l'expérience acquise au niveau régional en matière de petites et moyennes entreprises à vocation exportatrice qui met l'accent sur les activités industrielles dans lesquelles ces entreprises jouent un rôle majeur de par leur contribution au PIB, aux exportations, à l'emploi et à la diffusion des technologies. L'étude vise à identifier les possibilités de développer les coentreprises de produits manufacturés (secteurs du cuir, des textiles, de l'ingénierie légère et de l'électronique en particulier) et à examiner la possibilité de créer un marché régional des composants dans le cadre d'accords de sous-traitance entre entreprises de divers pays.

2. Promotion de la coopération interentreprises à l'intention des petites et moyennes entreprises

16. Les activités visant à promouvoir la coopération interentreprises, qui permettrait aux petites et moyennes entreprises de divers pays de la région de mettre en commun ressources financières, techniques et compétences, ainsi que les activités destinées à aider ces entreprises à commercialiser leurs produits, se poursuivront. Dans ce contexte, la CESAP pourrait, en coopération avec le Centre CNUCED/OMC du commerce international et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, jouer un rôle de catalyseur.

3. Foire commerciale internationale Asie-Pacifique

17. La cinquième Foire commerciale internationale Asie-Pacifique (ASPAT 94) a eu lieu à Beijing en juin 1994 et a été plus particulièrement utile aux petites et moyennes entreprises (PME). Depuis lors, plusieurs pays membres ont déclaré qu'ils souhaitaient accueillir la Foire, à titre volontaire (Philippines en 1996; République de Corée en 1999; Inde en 2000; Malaisie en 2002). Ces foires pouvant contribuer à promouvoir le commerce et les investissements dans la région, la formule pourrait effectivement servir au développement des PME. Il est donc proposé d'établir un calendrier en vue de l'organisation régulière des foires ASPAT, et de s'assurer que l'information soit diffusée à l'avance afin de faciliter la participation.

D. Questions nouvelles dans le domaine du commerce et des investissements

1. Incidences des accords du Cycle d'Uruguay sur l'expansion commerciale

18. Les accords du Cycle d'Uruguay marquent une nouvelle étape dans les relations économiques et commerciales internationales. L'ère de la "non-réciprocité" dans les relations commerciales multilatérales prend pratiquement fin et l'on pense, dans les pays industrialisés, que les économies en développement n'auront peut-être pas besoin d'un "traitement spécial et différencié" pour accroître leurs débouchés sur les marchés des pays industrialisés. Les Négociations d'Uruguay ont aussi permis de rassembler dans un accord cadre les réglementations multilatérales relatives au commerce de marchandises et aux échanges de services, et les réglementations concernant la protection et l'octroi des droits de propriété intellectuelle et les investissements étrangers directs.

19. Un système commercial multilatéral ouvert étant indispensable au développement durable des pays de la région de la CESAP, il y a lieu d'examiner comment mettre en oeuvre rapidement dans la région les accords issus du Cycle d'Uruguay. A cet égard, il faut aussi suivre les progrès de cette application en dehors de la région, en particulier celle des accords relatifs à l'agriculture et aux textiles et diffuser l'information correspondante. Il convient en outre d'effectuer une analyse systématique et minutieuse suivant deux axes : études sectorielles et promotion des stratégies de pays et de groupe. Les études de politique générale porteront sur les échanges de services, les réglementations commerciales multilatérales, et sur les aspects concernant les droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements et liées au commerce. En outre, les nouvelles questions liées aux normes sociales et aux rapports entre commerce et environnement intéressent

particulièrement la région, et les pays qui en font partie devraient veiller à ce qu'on ne s'en serve pas pour ériger de nouvelles barrières non tarifaires nuisant à leur compétitivité. Il faudrait donc mettre au point une approche régionale de ces questions compte tenu des points de vue sous-régionaux, en particulier dans l'optique des préparatifs de la première Réunion ministérielle de l'OMC, prévue pour la fin de 1996 à Singapour.

20. Les dispositions à prendre au niveau national face aux questions nouvelles revêtent, compte tenu de la large portée de ces accords et des questions en jeu, une importance capitale pour les économies en développement dans la région de la CESAP. Aussi ces économies ont-elles besoin d'une assistance technique pour se faire une idée plus précise des accords du Cycle d'Uruguay et mettre en place les cadres administratifs et juridiques nationaux nécessaires à leur application.

2. Efficacité commerciale

21. Les entreprises commerciales doivent avoir accès aux outils, aux techniques, à la technologie et à l'information pour se restructurer dans le contexte du commerce électronique. La CESAP devrait faciliter cet accès en traitant des progrès de l'informatisation dans les secteurs suivants : commerce et transports, commerce de détail et gestion logistique, aspects financiers du commerce.

22. En collaboration avec le Comité EDIFACT pour l'Asie, la CESAP préparera une série de matériels de formation visant à donner aux professionnels du commerce une idée plus claire des avantages possibles du système EDI (échange de données informatisé), et des conditions et facteurs d'une bonne application et d'une bonne gestion de ce système.

23. Au titre d'un programme séparé, plusieurs séminaires et services consultatifs sur l'efficacité commerciale devraient être organisés dans les pays en développement de la région. A cet égard, le secrétariat s'assurera le soutien du Comité EDIFACT pour l'Asie et des organismes nationaux de facilitation commerciale, des organismes de promotion des échanges, des conseils EDI, des chambres de commerce et des organisations régionales et nationales qui s'occupent de promouvoir l'EDI.

E. Economies en transition

1. Coopération régionale en vue de résoudre les problèmes macroéconomiques

24. Les économies en transition continuent de se heurter à d'importantes difficultés s'agissant de mener à bien leurs programmes de réforme économique. Un aspect essentiel concerne l'instauration et le maintien de

la stabilité macroéconomique dans le contexte nouveau de l'économie de marché. En outre, les pays en transition doivent particulièrement s'attacher à divers autres aspects de leur développement économique (notamment : libéralisation des échanges, efficacité commerciale, expansion des échanges commerciaux avec des économies autres que leurs partenaires traditionnels, libéralisation des prix, introduction de la concurrence avec le secteur privé, maximalisation des courants d'investissements étrangers directs et gestion d'une politique favorable en matière de taux de change).

25. Le programme de coopération économique régionale devrait traiter ces questions et apporter aux économies en transition l'assistance technique dont elles ont besoin pour l'élaboration des politiques et la gestion macroéconomique. Il serait bon aussi de promouvoir l'entrepreneuriat dans ces économies pour faciliter leur passage à l'économie de marché. Toutefois, comme il importe d'éviter les doubles emplois, l'aide proposée sera apportée en consultation avec les autres institutions internationales et régionales — notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque asiatique de développement et la Commission économique pour l'Europe.

2. Intégration à la région des républiques d'Asie nouvellement indépendantes

26. Sept républiques asiatiques de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (Arménie, Azerbaïdjan, Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), bien que membres de la CESAP, demeurent isolées par rapport à la région en dépit de liens historiques avec l'Asie. Des études sur les complémentarités naissantes entre les républiques asiatiques et d'autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique seraient utiles aux responsables de ces pays et du reste de la région. On mettrait l'accent sur les liens entre commerce, transports et communications et possibilités d'investissement. En outre, puisque la plupart de ces pays sont dotés d'abondantes ressources énergétiques, on pourrait également étudier les perspectives de coopération avec les pays asiatiques dans le secteur de l'énergie.

27. Comme pratiquement tous les pays en transition sont enclavés, il est capital de les aider à se doter d'une stratégie propre à favoriser les liaisons avec les autres membres de la région de la CESAP, cela en développant les infrastructures de transport terrestre, et notamment en créant des couloirs terrestres reliés aux ports maritimes des pays voisins. Le programme de coopération régionale devra par conséquent continuer d'avoir pour objectif spécial l'amélioration des liaisons terrestres (réalisation des projets relatifs à la Route d'Asie et au Chemin de fer transasiatique) et le renforcement des mesures de facilitation du transport

terrestre, cela dans le cadre du projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (projet DITTA), afin d'identifier les itinéraires d'importance régionale et sous-régionale dans l'optique de liaisons routières et ferroviaires entre ces économies et le reste de la région.

28. Au moment d'étudier les possibilités de coopération visant à promouvoir les relations commerciales et le développement des échanges dans les républiques asiatiques, on pourrait évaluer les retombées de certains projets liés au commerce — par exemple des projets relatifs aux facilités de trafic en transit par la République islamique d'Iran (ces facilités permettraient à ces pays sans littoral d'accéder aux ports maritimes par la voie ferroviaire). On pourrait également évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre, dans les économies en transition et les pays voisins, de la résolution 48/11 de la Commission en date du 23 avril 1992 relative aux modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation.

F. Coopération entre les sous-régions

Etudes relatives au degré actuel d'interaction

29. Des arrangements de coopération économique régionale ont été conclus à divers niveaux en Asie et dans le Pacifique; de la formule restreinte du "triangle de croissance" à l'arrangement interrégional, en passant par les accords préférentiels. Ces arrangements opèrent pour la plupart indépendamment les uns des autres. Il est proposé de procéder à des études de la situation actuelle, des objectifs et des liens possibles entre participants aux divers arrangements. Les études seront organisées par grand secteur économique afin de mieux cerner les mesures de politique générale propres à promouvoir la coopération dans les domaines d'intérêt commun. On y proposera également des modalités destinées à encourager la coopération entre sous-régions par l'instauration et la promotion d'interactions entre les divers groupes sous-régionaux, cette interaction pouvant atteindre le niveau du programme ou de l'élément de programme pertinent dans un groupe donné. Le secteur privé et les organisations non gouvernementales seront associés à cette interaction.

30. Le secrétariat fera, pour les futures études relatives aux zones de croissance sous-régionales, porter son effort sur un certain nombre de domaines, en particulier : échanges et investissements transfrontières, mise en valeur des ressources humaines et mobilité de la main-d'oeuvre, développement touristique commun, développement de l'agriculture et de la pêche, développement énergétique, mise en place de réseaux infrastructurels conjoints et protection de l'environnement.

52/11. **Renforcement de la coopération économique sous-régionale entre les pays membres appartenant au sud-ouest de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, y compris les pays membres de l'Organisation de coopération économique**¹¹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 50/8 en date du 13 avril 1994, relative au renforcement de la coopération économique sous-régionale en Asie du Nord-Est, dans laquelle elle constatait la nécessité de promouvoir et renforcer la coopération économique sous-régionale, fondement de la coopération économique régionale, du progrès et d'un développement soutenu de la région de la CESAP,

Se félicitant de la décision prise par le Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale, à ses septième et huitième sessions, d'accorder une attention particulière à la sous-région Asie du Nord-Est en vue d'y promouvoir et renforcer les mécanismes facilitant la coopération,

Notant avec intérêt l'action menée par le secrétariat pour renforcer la coopération entre organisations sous-régionales,

Notant que les pays membres appartenant au sud-ouest de la région de la CESAP, en particulier les pays membres de l'Organisation de coopération économique, offrent de vastes possibilités de développement durable même si plusieurs d'entre eux sont sans littoral et si certains sont en transition vers l'économie de marché,

Convaincue qu'il est possible de surmonter une bonne partie des difficultés auxquelles font face les pays sans littoral et les pays en transition vers le système de marché à condition de renforcer la coopération,

Tenant compte que la coopération sous-régionale pourrait bénéficier de l'échange entre sous-régions des données relatives aux expériences réussies,

1. *Demande* aux membres et membres associés d'appuyer les actions tendant à promouvoir la coopération économique sous-régionale et *invite* le Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale à traiter particulièrement, lors de quelques-unes de ses futures réunions, de promotion de la coopération économique et technique entre pays membres appartenant au sud-ouest de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, notamment les pays membres de l'Organisation de coopération économique, dans les domaines du commerce, des investissements et des transports et des communications;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif de rendre compte à la Commission, à sa cinquante-quatrième session, des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

¹¹ Voir par. 125 ci-dessus.

Annexe I

PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ POUR 1996-1997

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<i>Sous-programmes</i>	
1. Coopération économique régionale	72
2. Environnement et développement durable	77
3. Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social	84
4. Transports et communications	90
5. Statistiques	93
6. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement	96

PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ POUR 1996-1997

Programme 31 : Coopération régionale pour le développement en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 1. Coopération économique régionale

Situation actuelle et orientation :

1. Le programme de travail relatif à la coopération économique régionale s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé. Les objectifs du plan à moyen terme en sont toujours au stade de la réalisation compte tenu des missions récemment définies par la Commission et des décisions du Comité pour la coopération économique régionale et de son groupe directeur, missions qui sont axées sur les priorités et la problématique. Pour traiter les problèmes, un ensemble d'activités de recherche et d'activités opérationnelles concordantes et concertées a été lancé au moment où l'on a commencé de réaliser les objectifs du plan à moyen terme, qui prennent de plus en plus d'importance au regard de l'exécution des nouvelles missions.
2. Les activités menées dans le cadre du sous-programme au cours de la période biennale 1994-1995 ont essentiellement porté sur les mutations structurelles, la restructuration économique et les réformes de politique générale. Il s'agissait d'activités de recherches et d'activités opérationnelles dont l'objet était de renforcer les capacités institutionnelles, d'améliorer les compétences et de développer les liens en matière d'échanges, d'investissements et de technologie dans la région.
3. Pour la période biennale 1996-1997, le sous-programme aura pour objectifs premiers d'entretenir et de propager la dynamique développementale à l'oeuvre dans des pays en développement de la région Asie-Pacifique de plus en plus nombreux. Pour ce faire, le sous-programme portera sur la mise en perspective analytique des questions, stratégies et politiques de développement économique, et aussi sur le recensement et l'analyse des nouveaux enjeux développementaux qui se présentent aux pays de la région, ainsi que les tendances de plus en plus marquées vers la complémentarité et l'interdépendance. Les activités de programme privilégieront le maintien d'un appui aux mutations structurelles et aux réformes de politique générale, le développement des liens intrarégionaux en matière d'industrie, de commerce, d'investissements et de technologie, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines. Dans le cadre du programme, on examinera également les incidences de "l'Agenda pour le développement" en tant que base du renforcement de la coopération économique régionale.
4. On tâchera d'aider davantage les membres et membres associés en développement de la Commission à appliquer les accords du Cycle d'Uruguay pour leur permettre d'être compétitifs sur le plan technologique et industriel et de réussir le passage aux nouveaux régimes de commerce et d'investissement, et de tirer le meilleur parti de l'application de ces accords. Des mesures seront prises pour les aider à faire face aux problèmes nouveaux et émergents (par exemple : aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, mesures concernant les investissements et liées au commerce, commerce des services, aspects environnementaux du commerce, et problèmes émergents liés aux normes du travail et aux clauses de caractère social en rapport avec les politiques relatives au commerce et à la concurrence).
5. On s'efforcera de bien exploiter les possibilités dans la perspective de plus en plus nette d'échanges commerciaux, d'investissements, de transferts de technologie et de complémentarités industrielles sur le plan intrarégional. La coopération régionale, sous-régionale et entre sous-régions sera encouragée. On s'efforcera en particulier de mieux utiliser les instruments régionaux actuels et de promouvoir d'autres instruments propres à développer les échanges et les investissements intrarégionaux. On poussera aux mesures d'efficacité commerciale (notamment à la réorganisation des processus entrepreneuriaux) en exploitant davantage les technologies récentes en matière d'information et de communication, l'accent étant mis sur le rôle du secteur privé. De même, on s'emploiera à améliorer les contrôles de la qualité en recourant à la série ISO 9000.
6. On fera davantage pour permettre aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux pays insulaires en développement ainsi qu'aux économies en transition défavorisées de mieux s'intégrer à l'élan de développement économique régional. On encouragera les organisations sous-régionales, les organismes de recherche, le secteur privé, les entreprises et les organisations non gouvernementales à participer davantage à l'exécution des différentes activités.

Activités :

1.1 Coopération internationale

e) Relations extérieures :

- 1-1-101 Collaboration avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et appui à ces organisations en vue d'un meilleur éclairage analytique des questions de développement économique, du développement industriel et technologique, et des stratégies et politiques, ainsi que des questions de commerce et d'investissement (1996, 1997)
- 1-1-102 Services des réunions des organisations sous-régionales et contributions à ces réunions afin de promouvoir la coopération entre sous-régions (1996, 1997)

1.2 Services fournis aux organes délibérants

a) Documentation à l'intention des organes délibérants :

- 1-2-101 Rapports à la Commission sur l'état d'avancement des activités de coopération économique régionale (3 en 1996, 3 en 1997)
- 1-2-102 Rapport annuel à la Commission sur les préparatifs de la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie (1996, 1997)
- 1-2-103 Rapport annuel à la Commission sur les nouveaux problèmes et les nouvelles possibilités en matière de coopération économique régionale (1996, 1997)
- 1-2-104 Rapports au Comité pour la coopération économique régionale sur divers aspects de la coopération économique régionale (3 en 1996, 3 en 1997)
- 1-2-105 Rapports au Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale sur les priorités et les problèmes d'actualité (3 en 1996, 3 en 1997)
- 1-2-106 Rapport à la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie (1997)
- 1-2-107 Rapport au Comité permanent de l'Accord de Bangkok (1996, 1997)

b) Services fonctionnels :

- 1-2-201 Services fonctionnels nécessaires pour la Commission (1996, 1997)
- 1-2-202 Services fonctionnels nécessaires pour la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie (1997)
- 1-2-203 Services fonctionnels nécessaires pour le Comité pour la coopération économique régionale (1996, 1997)
- 1-2-204 Services fonctionnels nécessaires pour le Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale (1996, 1997)

d) Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :

- 1-2-301 Réunion spéciale d'experts sur les questions et politiques de développement, et établissement des rapports connexes (1996, 1997)
- 1-2-302 Réunion spéciale d'experts sur les nouvelles approches du financement de l'industrie, et établissement des rapports connexes (1996)

- 1-2-303 Réunion spéciale d'experts sur les mesures de coopération régionale concernant l'évaluation et l'adoption de technologies nouvelles et non polluantes, et établissement des rapports connexes (1997)
- 1-2-304 Réunion spéciale d'experts sur la coopération entre sous-régions en matière de commerce et d'investissements, et établissement des rapports connexes (1997)
- 1-2-3051 Réunion spéciale d'experts sur le renforcement des flux de technologie des pays en développement vers les pays les moins avancés (1994) [1 produit reporté de 1994-1995]
- 1-2-3061 Réunion spéciale d'experts sur les questions et politiques de développement (1994-1995) [1 produit reporté de 1994-1995]

1.3 Publications

a) Publications périodiques :

- 1-3-101 Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (1996, 1997)
- 1-3-102 *Asia-Pacific Development Journal* (semestr.)
- 1-3-103 *Development Papers* (1997)
- 1-3-104 *Industrial and Technological Development News for Asia and the Pacific* (1996, 1997)
- 1-3-105 *Small Industry Bulletin for Asia and the Pacific* (1996, 1997)
- 1-3-106 *Regional Trade and Investment Review* (1997)
- 1-3-107 *TISNET Trade and Investment Information Bulletin* (23 en 1996, 23 en 1997)
- 1-3-108 *Prices of Selected Asia-Pacific Products* (mens.)
- 1-3-109 *Directory of Trade Promotion/Development Organizations of Developing Countries and Areas in Asia and the Pacific*, huitième édition (1997)
- 1-3-110 *Trade Review of the Bangkok Agreement* (1996, 1997)
- 1-3-111 *Fertilizer Trade Information, Monthly Bulletin*
- 1-3-1121 *Small Industry Bulletin for Asia and the Pacific* (1994, 1995) [1 produit reporté de 1994-1995]

b) Publications non périodiques :

- 1-3-201 Problèmes de gestion fiscale et financière résultant, pour les économies en développement de la région, de l'évolution du contexte mondial et régional (1997)
- 1-3-203 Politiques macroéconomiques de restructuration, de stabilisation et de croissance dans la région, eu égard en particulier à l'évolution des économies en transition défavorisées (1996)
- 1-3-204 Réformes institutionnelles et réformes de politique générale en vue d'une mobilisation adéquate des capitaux privés en faveur du développement (1996)
- 1-3-205 Questions et problèmes émergents liés au développement industriel et technologique et à la restructuration dans la période de l'après-Cycle d'Uruguay : concurrence accrue et nécessité d'une meilleure compétitivité industrielle (1996)
- 1-3-206 Mesures de coopération visant à promouvoir les flux interrégionaux et intrarégionaux d'investissements industriels et de technologie, notamment en faveur des pays les moins avancés et des économies en transition (1997)

- 1-3-207 Renforcement de la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales, y compris examen objectif des mesures de privatisation en faveur du développement industriel et technologique (1996)
- 1-3-208 Moyens nouveaux et innovateurs de développer et de renforcer les qualifications technologiques et industrielles (1997)
- 1-3-209 Coopération régionale pour le développement des petites et moyennes industries à vocation exportatrice (1996)
- 1-3-210 Incidences sur les courants de technologie des mesures concernant les investissements et liées au commerce et des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (1996)
- 1-3-211 Indicateurs technologiques et répertoires d'institutions de recherche-développement, d'experts et de technologies (1996)
- 1-3-212 Aspects juridiques du transfert d'écotechnologies nouvelles et non polluantes (1996)
- 1-3-213 Incidences de l'introduction de la série ISO 9000 et des mesures de réorganisation sur le développement technologique (1997)
- 1-3-214 Études sur le commerce et les investissements (4 en 1996, 4 en 1997)
- 1-3-215 Aperçus commerciaux et aperçus de produit (1996, 1997)
- 1-3-216 Signification de l'APEC pour le commerce intrarégional (1996)
- 1-3-217 Signification de l'Union européenne pour les économies de l'Asie et du Pacifique (1996)
- 1-3-218 Questions d'efficacité commerciale et réorganisation des processus entrepreneuriaux (1996, 1997)
- 1-3-219 Relocalisation et complémentarités dans le domaine industriel : problèmes et perspectives (1997)
- 1-3-220 Incidences de l'introduction des normes ISO 14000 quant au développement des exportations des produits manufacturés (1997)
- 1-3-2211 Mesures de coopération régionale visant à développer les qualifications en vue d'une industrialisation à forte composante technologique (1994, 1995) [1 produit reporté de 1994-1995]
- 1-3-2221 Etude de faisabilité sur la création d'un forum pour la promotion du développement industriel et technologique durable (1994) [1 produit reporté de 1994-1995]
- 1-3-2231 Répertoire d'institutions de recherche-développement** [1 produit reporté de 1994-1995]

c) Supports techniques :

- 1-3-301 Fourniture de renseignements techniques ponctuels concernant des questions de coopération économique régionale sur demandes émanant des secteurs public et privé, y compris des organisations non gouvernementales (1996, 1997)

1.5 Activités opérationnelles

a) Services consultatifs :

- 1-5-101 Renforcement de la gestion macroéconomique, restructuration, stabilisation et croissance dans les pays en transition vers l'économie de marché

- 1-5-102 Renforcement des capacités de mise en place et de promotion des petites et moyennes entreprises industrielles, y compris les liens de ces dernières avec la grande industrie
- 1-5-103 Élaboration et réorientation des politiques, notamment mise en place et renforcement des institutions en vue de promouvoir les flux d'investissement industriel et les transferts de technologie
- 1-5-104 Renforcement des capacités de développement et d'utilisation des technologies de l'information à l'intention des industries manufacturières
- 1-5-106 Développement renforcé des politiques en matière de commerce et d'investissements, de la promotion des échanges et de l'efficacité commerciale dans les économies en développement — notamment les économies en transition, les pays les moins avancés et les pays géographiquement défavorisés
- 1-5-110 Promotion de la participation des femmes au développement économique

b) Formation de groupe, séminaires et ateliers :

- 1-5-201 Gestion macroéconomique et réformes de politique générale dans les pays en développement de la région de la CESAP, particulièrement les économies en transition défavorisées
- 1-5-203 Forum régional pour un développement industriel durable et pour la restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique
- 1-5-204 Développement des petites et moyennes entreprises industrielles à vocation exportatrice, y compris introduction de la série ISO 9000
- 1-5-205 Promotion des flux technologiques et des services de consultant dans le contexte des investissements industriels en matière de technologies émergentes, à l'intention des industries manufacturières de certains pays
- 1-5-207 Développement et modernisation des agro-industries et industries apparentées et renforcement des capacités nationales en matière de diversification des échanges commerciaux
- 1-5-208 Coopération sous-régionale et entre sous-régions dans le domaine du commerce et des investissements
- 1-5-210 Renforcement de la coopération régionale en matière d'efficacité commerciale et de réorganisation des processus entrepreneuriaux
- 1-5-211 Promotion des exportations des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, des pays insulaires du Pacifique et des économies en développement en transition
- 1-5-212 Mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay et incidences de ces accords sur les économies d'Asie et du Pacifique, et questions émergentes intéressant le commerce international, les flux d'investissements et les transferts de technologie
- 1-5-214 Réseaux d'appui institutionnel pour le développement du commerce et des flux d'investissements
- 1-5-215 Promotion de la participation des femmes au développement économique
- 1-5-216 Renforcement des services d'information régionaux pour le commerce et les investissements
- 1-5-217 Préparation des petites et moyennes entreprises à l'introduction des normes ISO 14000
- 1-5-2181 Panachage technologique pour le développement des petites et moyennes entreprises industrielles [report de 1994-1995]

1.6 Coordination, harmonisation et liaison

- 1-6-001 Collaboration avec les organismes du CAC et autres organismes, institutions et départements du système des Nations Unies et contribution à leurs travaux pour les activités concernant le sous-programme
- 1-6-002 Appui technique et fonctionnel au Réseau CESAP des organismes de facilitation du commerce
- 1-6-003 Appui technique et fonctionnel aux accords coopératifs régionaux de produit
- 1-6-004 Organisation et service du Comité régional interorganisations pour le développement industriel et technologique
- 1-6-005 Appui technique et fonctionnel au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, institut régional de la CESAP

Sous-programme 2. Environnement et développement durable

Situation actuelle et orientation :

1. Le sous-programme 2 (Environnement et développement durable) est essentiellement orienté vers le renforcement des capacités des membres et membres associés de la CESAP dans les domaines suivants : gestion de l'environnement et des ressources naturelles; prise en compte de l'environnement dans les décisions de politique économique; transfert d'écotechnologie; développement rural et urbain durable; population et développement durable; prévention des catastrophes naturelles.

2. Les objectifs présentés dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997 et sa version révisée sont progressivement réalisés dans le cadre d'activités inscrites au programme de travail biennal depuis le début de la période du plan à moyen terme. Les programmes de travail sont également orientés de manière à correspondre aux tâches nouvellement définies depuis 1992.

3. La partie du programme de travail et ordre de priorité pour l'exercice biennal 1996-1997 correspondant au sous-programme est conçue compte dûment tenu des impératifs retenus dans Action 21 et dans les autres accords, conventions, résolutions et décisions pertinents — en particulier ceux de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action), de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles (Plan d'action), de la Conférence internationale sur la population et le développement (Programme d'action), de la Commission (à vocation mondiale) du développement durable (programme de travail), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du Comité pour l'environnement et le développement durable de la CESAP, de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement en Asie et dans le Pacifique —, ainsi que dans la perspective de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique. Le sous-programme reflète le rang de priorité élevé accordé à la mise en valeur des ressources humaines et au développement des capacités institutionnelles dans l'optique du renforcement des moyens des pays en développement en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

4. Les activités proposées, fondées sur le concept unificateur du développement durable, visent à traduire en pratique le programme Action 21 par la coopération aux niveaux international, régional et sous-régional. À cet égard, on appuiera les autorités nationales et l'on encouragera les actions coordonnées entre ces autorités et les organisations non gouvernementales.

5. Le sous-programme s'inscrit dans le cadre d'approches régionales du développement durable et de la coopération technique en matière de développement des capacités endogènes, eu égard en particulier à la Stratégie régionale de développement écologiquement rationnel et durable et au Cadre d'action régionale pour un développement durable en Asie et dans le Pacifique, au Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine des transferts de technologie liés à des investissements, à la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et au Plan d'action et à la Stratégie de coopération régionale dans le domaine des applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

6. Si certaines des activités proposées découlent des nouvelles missions assignées à la CESAP en tant qu'organe régional de l'ONU, les autres sont de caractère permanent. Au cours du dernier exercice biennal de la période du plan, le secrétariat concentrera ses efforts sur les domaines de coopération suivants, de plus en plus importants pour les membres et membres associés de la CESAP : renforcement des capacités dans l'optique du développement durable; protection de l'environnement; prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques; mise en valeur et gestion de l'énergie, eu égard en particulier à la relation énergie-environnement; évaluation, mise en valeur et gestion des ressources minérales, notamment orientation des politiques générales et promotion des investissements; planification et gestion de l'utilisation des sols; évaluation et mise en valeur et gestion intégrées des ressources en eau; prévention des catastrophes naturelles; application des techniques spatiales (notamment télédétection et systèmes d'information géographique) au développement durable; transfert d'écotechnologie; protection écophile des récoltes et promotion d'un emploi équilibré des engrais et des pesticides; évaluation de l'évolution démographique dans le contexte environnemental; mise au point d'une base de données environnementales dans le cadre du Système d'information statistique de la CESAP (ESIS); développement rural et urbain écologiquement rationnel et durable.

7. Une véritable approche interdisciplinaire s'imposant pour l'exécution de la plupart de ces activités — voire de toutes —, le secrétariat entend entretenir et renforcer la coordination avec les divers organismes des Nations Unies et les secrétariats de convention.

Activités :

2.1 Coopération internationale

e) Relations extérieures :

2-1-101 Coopération avec les organismes et organisations intergouvernementaux et non gouvernementaux aux niveaux international et régional et appui à ces organismes et organisations pour les questions relevant de tous les aspects du sous-programme

2-1-102 Appui technique et fonctionnel au Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (CCPM), au Comité des typhons, au Groupe d'experts en cyclones tropicaux, à la Commission du Mékong et aux autres comités et groupes concernés

2.2 Services fournis aux organes délibérants

a) Documentation à l'intention des organes délibérants :

2-2-101 Six rapports à la Commission sur les progrès réalisés en matière d'environnement et de développement durable (1996, 1997)

2-2-102 Quatorze rapports au Comité pour l'environnement et le développement durable sur certaines questions concernant l'application d'Action 21 (1996, 1997)

b) Services fonctionnels :

2-2-201 Service des sessions de la Commission (1996,1997)

2-2-202 Service du Comité pour l'environnement et le développement durable (1996, 1997)

2-2-203 Service du Comité consultatif intergouvernemental pour le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (1996, 1997)

d) Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :

2-2-301 Infrastructures énergétiques et politiques des prix (1997)

2-2-302 Réunion d'experts sur les politiques en matière de mise en valeur durable des terres et des ressources minérales (1997)

- 2-2-303 Mise en valeur durable des ressources en eau (1996)
- 2-2-304 Méthodes de planification et d'évaluation environnementales (1997)
- 2-2-305 Politiques d'intégration des applications des techniques spatiales à la planification du développement durable (1996)
- 2-2-306 Rapports entre environnement, morbidité et santé

2.3 Publications

a) Publications périodiques :

- 2-3-101 *Asia-Pacific Environment* (trimestr.)
- 2-3-102 *Environmental News Briefing* (bimens.)
- 2-3-103 *ESCAP Energy News* (semestr.)
- 2-3-104 *Energy Resources Development Series* (1997)
- 2-3-105 *Electric Power in Asia and the Pacific 1993-1994* (1996)
- 2-3-106 Série *Atlas of Mineral Resources of the ESCAP Region* (1996, 1997)
- 2-3-107 Série *Mineral Concentration and Hydrocarbon Accumulations in Asia and the Pacific* (1996)
- 2-3-108 Série *Urban and Environmental Geology* (1996, 1997)
- 2-3-109 *Implications of the new ocean regime deriving from the 1982 United Nations Convention on the Law of the Sea* (1997)
- 2-3-110 *Water Resources Journal* (trimestr.)
- 2-3-111 *Confluence* (semestr.)
- 2-3-112 *Water Resources Series* (1996, 1997)
- 2-3-113 *Space Technology Applications Newsletter* (anciennement : *Remote Sensing Newsletter*) (trimestr.)
- 2-3-114 *Asian-Pacific Remote Sensing and GIS Journal* (semestr.)
- 2-3-116 *Agro-chemicals News in Brief* (6 numéros en 1996, 6 en 1997)
- 2-3-1191 *ESCAP Environment News* (4 numéros en 1994, 4 en 1995) [2 produits reportés de 1994-1995]
- 2-3-1201 *Agro-chemicals News in Brief* (6 numéros en 1994, 6 en 1995) [3 produits reportés de 1994-1995]
- 2-3-1211 *Energy Resources Development Series* (1995) [1 produit reporté de 1994-1995]

b) Publications non périodiques :

- 2-3-201 Actes de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (1996)
- 2-3-202 Action 21 et enjeux pour la région Asie-Pacifique (1997)
- 2-3-204 Application régionale de la Convention sur la désertification (1997)

- 2-3-207 Planification intégrée des ressources : situation et possibilités dans les pays d'Asie [en matière d'électricité (1996) et de gaz naturel (1997)]
- 2-3-208 Centres pour le rendement énergétique dans la région Asie-Pacifique (1996)
- 2-3-209 Études sur la participation communautaire à la mise en oeuvre des réglementations environnementales dans le secteur de l'énergie électrique (1997)
- 2-3-210 Approvisionnement en sources d'énergie renouvelables et gestion environnementale par le développement entrepreneurial (1996)
- 2-3-211 Évaluation, mise en valeur et gestion des ressources minérales (1997)
- 2-3-212 Gestion environnementale de la mise en valeur des ressources minérales dans la région Asie-Pacifique (1997)
- 2-3-214 Environnement marin et mise en valeur des ressources marines autres que biologiques (1996)
- 2-3-215 Ressources en eau des pays membres et demande par secteur d'utilisation — phase IV (1997)
- 2-3-216 Bilan de la mise en valeur durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique (1997)
- 2-3-217 Directives sur la normalisation des systèmes d'information géographique (1996)
- 2-3-218 Répertoire des techniques spatiales et de leurs applications en Asie et dans le Pacifique (1997)
- 2-3-219 Compte rendu des travaux des réunions concernant l'application des techniques de télédétection et des SIG à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (1996, 1997)
- 2-3-220 Compte rendu des travaux des réunions concernant les applications des techniques spatiales au développement durable (1996)
- 2-3-221 Modalités de prise en compte des aspects environnementaux dans les décisions économiques (1997)
- 2-3-222 Modélisation et simulation de systèmes macroéconomiques, s'agissant en particulier des variables politiques stratégiques (1996)
- 2-3-223 Étude des incidences socioéconomiques de l'introduction de substances et de technologies permettant de préserver l'ozone (1996)
- 2-3-224 Population et environnement (1996)
- 2-3-225 Protection de l'environnement et urbanisme dans les villes secondaires (1997)
- 2-3-226 Directives concernant les politiques écologiquement rationnelles d'utilisation des sols (1996)
- 2-3-227 Compilation de matériels de formation sur les villes saines (1996)
- 2-3-228 Étude sur les aspects économiques de l'utilisation de pesticides relativement moins dangereux et de la lutte intégrée contre les ravageurs (1997)
- 2-3-229 Rapport de l'atelier sur les aspects économiques de l'utilisation de pesticides relativement moins dangereux et de la lutte intégrée contre les ravageurs (1997)
- 2-3-230 Offre, commercialisation, distribution et utilisation des engrais (1996, 1997)
- 2-3-231 Répertoire des sources d'information relative aux engrais (1996)

- 2-3-232 Compte rendu des travaux des séminaires sur le développement et la gestion écologiquement rationnels en matière d'engrais (1996,1997)
- 2-3-2331 Environnement et économie : instruments et méthodes de développement durable (1994, 1995)** [1 produit reporté de 1994-1995]
- 2-3-2341 Stratégies de développement agricole durable (1994, 1995) [1 produit reporté de 1994-1995]
- 2-3-2351 Impact sur l'environnement de la pollution atmosphérique dans les centres urbains et industriels (1994)** [1 produit reporté de 1994-1995]
- 2-3-2361 Application de la géologie à la planification de l'utilisation des sols et à la gestion de l'environnement (1994, 1995) [2 produits reportés de 1994-1995]
- 2-3-2371 Directives sur l'approche participative de la gestion de l'environnement urbain (1995) [1 produit reporté de 1994-1995]
- 2-3-2381 Aspects opérationnels du programme Action 21 (1994) [1 produit reporté de 1994-1995]
- 2-3-2391 Incidences socio-économiques en Asie et dans le Pacifique des problèmes d'environnement mondiaux (1995) [1 produit reporté de 1994-1995]

c) Supports techniques :

- 2-3-301 Base de données et modélisation pour la comptabilité, la planification et l'évaluation des ressources environnementales en Asie-Pacifique dans le cadre des systèmes de gestion de base de données ESIS et EBIS
- 2-3-302 Maintenance et mise à jour de la base de données sur la demande sectorielle d'énergie et analyse de la situation énergétique en Asie
- 2-3-303 Maintenance et mise à jour du logiciel de planification énergétique
- 2-3-304 Maintenance et mise à jour de la base de données sur les services régionaux d'information concernant la télédétection et les SIG (1997)
- 2-3-305 Fourniture d'informations ponctuelles sur le transfert d'écotechnologies (1996,1997)
- 2-3-306 Maintenance et mise à jour de la base de données sur les pesticides et l'environnement (1996,1997)
- 2-3-307 Maintenance et mise à jour de la base de données sur les produits agrochimiques et l'environnement (1996,1997)
- 2-3-3081 Mise à jour de la base de données sur la demande sectorielle d'énergie et analyse de la situation énergétique en Asie [1 produit reporté de 1994-1995]

2.4 Supports et services d'information

a) Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, dossiers d'information :

- 2-4-101 Promotion du développement écologiquement rationnel et durable

c) Expositions et autres supports visuels :

- 2-4-201 Expositions et matériels d'information sur la Journée mondiale de l'eau et la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1996,1997)

2.5 Activités opérationnelles

a) Services consultatifs :

- 2-5-101 Promotion de la mise en oeuvre du Programme d'action régional pour un développement écologiquement rationnel et durable dans le cadre du suivi de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, d'Action 21 et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 2-5-102 Renforcement des capacités de mise en oeuvre des conventions environnementales et des conventions internationales pertinentes sur l'élimination des déchets dangereux, et des capacités de promotion des audits de déchets
- 2-5-103 Participation communautaire et création d'actifs dans le cadre de la gestion de l'environnement côtier; évaluation et étude d'impact concernant des activités de développement durable et d'assistance technique en zone côtière
- 2-5-104 Politiques de mise en valeur, de conservation et de gestion de l'énergie, évaluation de l'impact environnemental et des risques liés aux systèmes énergétiques, options et technologies en matière de ressources énergétiques (gaz, charbon, électricité, biogaz, etc.)
- 2-5-105 Promotion des applications des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, des combinaisons d'énergies (solaire, éolienne et géothermique entre autres) et approvisionnement des zones rurales en énergie (intégration des aspects énergétiques et des aspects environnementaux)
- 2-5-106 Planification et gestion des réseaux électriques — notamment planification intégrée des ressources, rendement et aspects environnementaux
- 2-5-107 Prospection minérale et gestion environnementale en rapport avec la mise en valeur des ressources minérales
- 2-5-108 Politiques et stratégies minérales en matière de mise en valeur des ressources, économie des ressources minérales, législation et promotion des investissements
- 2-5-109 Géologie environnementale et application de la géologie à la planification de l'utilisation des sols
- 2-5-110 Mise en valeur et gestion intégrées des ressources en eau; renforcement des programmes de protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, et gestion efficiente des ressources et réseaux urbains; lutte contre les effets des catastrophes naturelles dues à l'eau
- 2-5-111 Applications des techniques spatiales au développement durable, plus particulièrement sous l'angle des politiques générales; renforcement des institutions et application des SIG et de la télédétection à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
- 2-5-112 Renforcement des capacités nationales d'application des techniques spatiales au développement (télédétection et applications connexes des SIG notamment)
- 2-5-114 Renforcement et étude des actions nationales et sous-régionales visant au transfert d'écotechnologie et au renforcement des capacités en ce domaine
- 2-5-116 CITYNET (Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains) — promotion de la coopération ONG-villes
- 2-5-117 RESETAP (Réseau des instituts de formation, de recherche et d'information pour les établissements humains en Asie et dans le Pacifique) — promotion de la recherche participative sur l'environnement urbain

2-5-118 Promotion et mise au point de formules de remplacement pour les pesticides, renforcement des bases de données sur les engrais, mise en place d'une législation efficace

b) Formation de groupe, séminaires et ateliers :

2-5-201 Programme d'action régional pour un développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique, y compris en ce qui concerne les changements climatiques mondiaux

2-5-202 Participation des principaux groupes aux actions de conscientisation écologique et de gestion de l'environnement (secteur privé en particulier)

2-5-204 Préservation des ressources et rendement énergétique; sources d'énergie nouvelles et renouvelables, eu égard en particulier à l'approvisionnement des zones rurales en énergie (biogaz compris)

2-5-205 Options et technologies en matière de ressources énergétiques (technologie charbonnière, tarification du gaz, infrastructures, etc.) et tables rondes sur les investissements dans le secteur du gaz naturel (1996, 1997)

2-5-206 Planification et gestion des réseaux électriques, notamment interface énergie-environnement

2-5-207 Techniques de prospection minérale et méthodes d'évaluation des ressources, et gestion environnementale en rapport avec la mise en valeur des ressources minérales

2-5-208 Géologie économique, économie des ressources minérales, législation, et promotion des investissements dans le domaine de la prospection et de l'exploitation des minéraux

2-5-209 Facteurs géologiques de la planification de l'utilisation des sols et de la comptabilité des ressources

2-5-210 Politiques marines intégrées et évaluation et mise en valeur des ressources marines autres que biologiques

2-5-211 Tarification de l'eau, économies d'eau et utilisation économique de l'eau; formations de groupe (CTPD) en matière d'évaluation, de mise en valeur durable et intégrée, et en matière de protection des ressources en eau et écosystèmes aquatiques

2-5-212 Promotion des investissements aux fins des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, rôle des femmes dans le contexte des ressources en eau et du développement durable, prévention des catastrophes naturelles

2-5-213 Mise en oeuvre de la Déclaration de Beijing sur les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique, du Plan d'action pour les applications des techniques spatiales au développement durable et de la Stratégie de coopération régionale : programme régional pour les applications des techniques spatiales

2-5-214 Application de la télédétection et des SIG à la gestion des ressources en terres et de la mer et à la surveillance des écosystèmes tropicaux

2-5-215 Renforcement des capacités nationales en matière d'application des techniques spatiales au développement, notamment télédétection et applications connexes des SIG

2-5-216 Techniques de surveillance, de cartographie et d'échantillonnage pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles

2-5-217 Prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques, notamment lors de la modélisation et de la simulation des systèmes macroéconomiques

2-5-218 Évaluation de la mise en place d'un mécanisme de décision régional coopératif visant à promouvoir le transfert d'écotechnologies — notamment expositions TECHTRANS

2-5-219 Population et environnement

- 2-5-220 Promotion de la salubrité des villes et de la remise en état des établissements humains (1996, 1997)
- 2-5-221 Protection de l'environnement et urbanisme dans les villes secondaires (1997)
- 2-5-222 Notions écologiques concernant la protection des cultures et la nutrition des plantes; et la mise au point, la commercialisation et la gestion de produits agrochimiques pour favoriser le développement agricole durable

2.6 Coordination, harmonisation et liaison

- 2-6-001 Collaboration avec le CAC et les autres organismes, institutions et départements du système des Nations Unies et contribution à leurs travaux pour les activités concernant le sous-programme
- 2-6-002 Organisation et service du Sous-Comité interinstitutions pour l'environnement et le développement durable en Asie et dans le Pacifique
- 2-6-003 Organisation et service du Sous-Comité des ressources en eau pour l'Asie et le Pacifique
- 2-6-004 Organisation et service du Sous-Comité pour le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable

Sous-programme 3 : Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social

Situation actuelle et orientation :

1. Malgré la remarquable croissance économique et les changements structurels enregistrés dans la région de la CESAP, la pauvreté généralisée y perdure et restera sans doute à des niveaux élevés pendant la présente décennie. On estime, à l'heure actuelle, que près de 800 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté dans la région, dont la moitié dans la pire misère. Ces chiffres représentent environ les trois quarts des êtres humains vivant en état de pauvreté absolue. L'expérience montre qu'une croissance économique rapide ne suffit pas en soi à garantir l'élimination ou une réduction substantielle de la pauvreté. Par conséquent, une approche holiste du développement économique et social, centrée essentiellement sur la dépaupérisation, s'impose dans la région.
2. Les principaux objectifs du sous-programme 3 consistent à faire mieux comprendre les tendances, questions et problèmes liés à la pauvreté et à améliorer qualitativement et quantitativement les données et analyses correspondantes, ainsi qu'à développer les capacités des pays dans leur action visant à renforcer la qualité des services sociaux afin de répondre aux besoins essentiels des pauvres en Asie et dans le Pacifique. Au cours des deux premiers exercices biennaux du plan à moyen terme, ces objectifs ont été atteints grâce à une série d'activités — services fournis aux organes délibérants, recherche, information et assistance technique. On s'est particulièrement attaché à mobiliser les pouvoirs publics en adoptant les plans d'action régionaux suivants : Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP; Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (révisé en 1994); Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; Plan d'action régional sur l'urbanisation; Déclaration de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique; Déclaration de Bali sur la population et le développement durable.
3. Les activités proposées pour la période 1996-1997 consisteront essentiellement à aider les pays membres dans leur action de dépaupérisation, cela par la croissance économique, par des investissements visant à augmenter la productivité des pauvres, par la facilitation de leur accès à des emplois rémunérateurs et par l'amélioration de la qualité de la vie moyennant amélioration des systèmes de prestation sociale. On s'efforcera notamment d'appuyer la mise en oeuvre des plans d'action régionaux susmentionnés. Le programme de travail comprend un ensemble d'activités complémentaires (services fournis aux organes délibérants, recherche, information et activités opérationnelles) portant sur des aspects fondamentaux (entre autres choses : incidences de la libéralisation macroéconomique sur la dépaupérisation, sécurité sociale et services en faveur des pauvres, mise en valeur des ressources humaines pour les pauvres, aspects démographiques, urbanisation, développement rural, participation des femmes au développement, incidences de la technologie sur les pauvres).

4. Ces activités seront exécutées sous la conduite du Comité pour la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social, qui se réunit normalement une fois par an. La CESAP fournira d'autre part des services fonctionnels à la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique, qui se réunira en 1997 à la place du Comité afin d'examiner le suivi du Sommet mondial pour le développement social.

Activités :

3.1 Coopération internationale

e) Relations extérieures :

3-1-101 Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et appui à ces organisations sur les questions concernant le sous-programme

3.2 Services fournis aux organes délibérants

a) Documentation à l'intention des organes délibérants :

3-2-101 Rapport à la Commission sur les questions de dépaupérisation (1996, 1997)

3-2-102 Rapport annuel à la Commission sur l'application de la Déclaration de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique (1996, 1997)

3-2-103 Rapport à la Commission sur l'examen à mi-parcours des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (1997)

3-2-104 Rapport à la Commission sur l'application de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 (1996)

3-2-105 Rapports au Comité pour la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social (4 en 1996)

3-2-106 Rapport au Comité pour la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social sur l'application du Plan d'action régional sur l'urbanisation (1996)

3-2-107 Rapports à la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique (3 en 1997)

b) Services fonctionnels :

3-2-201 Services fonctionnels nécessaires pour la Commission (1996, 1997)

3-2-202 Services fonctionnels nécessaires pour le Comité pour la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social (1996)

3-2-203 Services fonctionnels nécessaires pour la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique (1997)

d) Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :

3-2-301 Réunion spéciale d'experts sur la phase III du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP, et établissement des rapports connexes (1996)

3-2-302 Réunion spéciale d'experts sur l'application de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, et établissement des rapports connexes (1997)

- 3-2-303 Réunion spéciale d'experts sur l'analyse du rôle de la femme en matière de planification familiale, et établissement des rapports connexes (1996)
- 3-2-304 Réunion spéciale d'experts sur les préparatifs de la Conférence ministérielle sur l'urbanisation (1998), et établissement des rapports connexes (1997)
- 3-2-305 Réunion spéciale d'experts sur le suivi régional de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et établissement des rapports connexes (1996)
- 3-2-3071 Préparatifs régionaux de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (1995) [1 produit reporté de 1994-1995]

3.3 Publications

a) Publications périodiques :

- 3-3-101 *Human Resources Development Newsletter* (semestr.)
- 3-3-102 *Social Development Newsletter* (semestr.)
- 3-3-103 *Asia-Pacific Population Journal* (trimestr.)
- 3-3-104 *Population Headliners* (6 numéros en 1996, 6 en 1997)
- 3-3-105 *Newsletter on Poverty Alleviation Initiatives* (trimestr.)
- 3-3-106 *WINAP Newsletter* (1 numéro en 1996, 2 en 1997)
- 3-3-1071 *Women in Development Newsletter* (2 numéros en 1994, 2 en 1995) [1 produit reporté de 1994-1995]

b) Publications non périodiques :

- 3-3-201 Incidences de la libéralisation macroéconomique sur la croissance économique et la dépaupérisation (1996)
- 3-3-202 Analyse des programmes de dépaupérisation au niveau local (1997)
- 3-3-203 Directives de mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (1996)
- 3-3-204 Politiques concernant les nouvelles questions sociales en Asie et dans le Pacifique (1996, 1997)
- 3-3-205 Sécurité sociale pour les pauvres dans la région de la CESAP (1996)
- 3-3-206 Politiques et programmes visant à renforcer le rôle de la famille en matière de protection sociale (1997)
- 3-3-207 Répertoire des centres d'excellence pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (1996)
- 3-3-208 Procédures d'enregistrement des ONG s'occupant de mise en valeur des ressources humaines (1996)
- 3-3-209 Approches innovatrices de la dépaupérisation par la planification et la prestation de services pour la mise en valeur des ressources humaines en Asie et dans le Pacifique (1996)
- 3-3-210 Politiques et programmes de mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes (1997)
- 3-3-211 Approches en matière de réduction de la demande de drogues par l'action communautaire dans la région de la CESAP (1997)

- 3-3-212 Approches relatives à la prévention en matière de VIH/sida par l'action communautaire dans la région de la CESAP (1997)
- 3-3-213 Manuel de formation à l'action communautaire face aux grands problèmes sociaux — pauvreté, toxicomanie, VIH/sida (1997)
- 3-3-214 Gestion des organisations d'entraide des handicapés (1996)
- 3-3-215 Production et distribution d'appareils pour handicapés (1997)
- 3-3-216 Approches pour l'élaboration de politiques nationales d'ensemble concernant les personnes âgées (1997)
- 3-3-217 Fécondité et planification familiale : tendances dans la région de la CESAP (1997)
- 3-3-220 Rôle du vieillissement et de la dynamique familiale dans la population (1997)
- 3-3-221 Aspects démographiques de la condition féminine, du développement et de la pauvreté (1997)
- 3-3-222 Recueil des programmes de travail interinstitutions sur la dépaupérisation rurale (1996)
- 3-3-223 Incidences des réformes de marché et de la libéralisation des prix sur le développement agricole et rural (1996)
- 3-3-224 Création d'emplois ruraux par le mécanisme du marché aux fins de la dépaupérisation rurale (1997)
- 3-3-225 Manuel sur la dépaupérisation rurale par reproduction des opérations réussies (1997)
- 3-3-226 Développement de la participation populaire à la gestion des affaires publiques urbaines (1997)
- 3-3-227 Expériences en matière de systèmes d'épargne et de crédit urbains de type communautaire (1996)
- 3-3-228 Répertoire des organisations non gouvernementales s'occupant des questions intéressant les femmes (1996)
- 3-3-229 Amélioration de la condition des femmes en état de pauvreté (1997)
- 3-3-230 Promotion des petites entreprises industrielles dans les villes et villages aux fins de la création d'emplois et de la dépaupérisation en zone rurale (1997)
- 3-3-2311 Annuaire des publications périodiques sur les femmes en Asie et dans le Pacifique (1995) [1 produit reporté de 1994-1995]
- 3-3-2321 Elaboration de politiques locales pour faire face aux conséquences du vieillissement (6 numéros en 1994, 1 en 1995) [1 produit reporté de 1994-1995]
- 3-3-2331 Accessibilité des contraceptifs dans certains pays (HB) [1 produit reporté de 1992-1993]
- 3-3-2341 Modalités innovatrices en matière d'infrastructure et de prestation de services aux établissements pour groupes à faible revenu (1995) [1 produit reporté de 1994-1995]
- 3-3-2351 Directives pour l'élaboration de politiques nationales d'ensemble sur le vieillissement (1995) [1 produit reporté de 1994-1995]
- 3-3-236 Législation pour l'égalité des chances des handicapés et leur pleine participation au développement: exemples de la région de la CESAP

c) *Supports techniques :*

- 3-3-301 Matériels de formation sur la planification et la prestation de services pour les pauvres en matière de mise en valeur des ressources humaines (1996)
- 3-3-302 Banque de données sur les politiques et programmes de mise en valeur des ressources humaines dans le cadre des systèmes de gestion de bases de données ESIS et EBIS (1997)
- 3-3-303 Matériel de formation pour la promotion du développement des qualifications des jeunes et de leurs possibilités d'emploi (1997)
- 3-3-304 Produits et services de la banque de données POPIN en relation avec les systèmes de gestion de bases de données ESIS et EBIS (1996, 1997)
- 3-3-305 Produits et services du POPIN (1996, 1997)
- 3-3-306 Fiche de données démographiques (1996, 1997)
- 3-3-307 Base de données régionale sur la participation des femmes au développement en relation avec les systèmes de gestion de bases de données ESIS et EBIS (1997)
- 3-3-308 *Asia-Pacific Fact Sheet on Drug Demand Reduction and HIV/AIDS Prevention* (4 numéros)

3.4 Supports et services d'information

a) *Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, dossiers d'information :*

- 3-4-101 Supports d'information pour la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique (1997)
- 3-4-102 Supports d'information pour marquer la mi-Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1997)

3.5 Activités opérationnelles

a) *Services consultatifs :*

- 3-5-101 Incidences de la libéralisation macroéconomique sur la croissance économique et la dépaupérisation
- 3-5-102 Dépaupérisation dans le cadre de programmes au niveau local
- 3-5-103 Appui à l'application de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP
- 3-5-104 Appui à l'application du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP
- 3-5-105 Appui à l'application du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés
- 3-5-106 Appui à l'application de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 3-5-107 Appui à la création d'emplois ruraux par le mécanisme du marché
- 3-5-108 Appui à l'application du Plan d'action régional sur l'urbanisation et aux forums de l'urbanisme
- 3-5-109 Appui à l'application de la Déclaration de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique

b) *Formation de groupe, séminaires et ateliers :*

- 3-5-201 Incidences de la libéralisation macroéconomique sur la croissance économique et la dépaupérisation
- 3-5-202 Échange de données d'expérience sur la dépaupérisation dans le cadre de programmes au niveau local

- 3-5-203 Renforcement des capacités nationales d'application de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP
- 3-5-204 Promotion de la protection sociale pour répondre aux besoins essentiels des pauvres
- 3-5-205 Renforcement du rôle de la famille en matière de protection sociale
- 3-5-206 Promotion des politiques et programmes de mise en valeur des ressources humaines
- 3-5-207 Amélioration de l'utilisation des ressources humaines dans le secteur public
- 3-5-208 Promotion de l'équité entre les sexes dans le cadre de la mise en valeur des ressources humaines
- 3-5-209 Promotion de l'emploi et du développement des qualifications pour les jeunes à faible revenu, et de la participation des jeunes au développement
- 3-5-210 Élaboration et renforcement des programmes communautaires de réduction de la demande de drogues et de prévention en matière de VIH/sida
- 3-5-211 Amélioration de la qualité de la vie de divers groupes défavorisés dans le cadre de politiques et programmes innovateurs
- 3-5-212 Renforcement des politiques en matière de population
- 3-5-213 Amélioration de l'analyse démographique
- 3-5-214 Renforcement du Réseau POPIN Asie-Pacifique et des projets du réseau
- 3-5-215 Politiques et programmes de dépaupérisation rurale et urbaine axés sur des groupes cibles
- 3-5-216 Création d'emplois para-agricoles et autres qu'agricoles et incidences sur la dépaupérisation rurale
- 3-5-217 Création d'emplois par le mécanisme du marché aux fins de la dépaupérisation rurale
- 3-5-218 Réunion spéciale d'experts sur la dépaupérisation rurale dans le cadre d'un régime de libéralisation économique
- 3-5-219 Urbanisme et gestion urbaine participatifs et tenant compte de la situation comparative des sexes
- 3-5-220 Gestion des sols dans l'optique d'un accès équitable à la terre
- 3-5-221 Dépaupérisation des femmes
- 3-5-222 Application de la Déclaration de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique
- 3-5-223 Renforcement des capacités technologiques des petites entreprises industrielles dans les villes et villages, en vue d'une meilleure compétitivité
- 3-5-224 Mise en oeuvre du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés
- 3-5-2251 Mise en place d'une base d'information complète sur les questions de pauvreté [produit reporté de 1994-1995]
- 3-5-2261 Programmes d'appui institutionnel à la dépaupérisation rurale et l'utilisation de la biomasse agricole [produit reporté de 1994-1995]
- 3-5-2271 Introduction, utilisation et évaluation des technologies classiques et nouvelles en zone rurale [produit reporté de 1994-1995]

3.6 Coordination, harmonisation et liaison

- 3-6-001 Organisation et service de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée de l'application de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP
- 3-6-002 Organisation et service de l'Équipe spéciale interorganisations pour l'Asie et le Pacifique chargée des problèmes relatifs aux handicapés
- 3-6-003 Organisation et service du Comité régional interinstitutions pour la dépaupérisation
- 3-6-004 Organisation et service du Comité régional interorganisations pour l'urbanisation
- 3-6-005 Appui technique et fonctionnel au Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique, institut régional de la CESAP
- 3-6-006 Collaboration avec le CAC et les autres organismes, institutions et départements du système des Nations Unies et contribution à leurs travaux pour les activités concernant le sous-programme
- 3-6-007 Organisation et service de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique
- 3-6-008 Organisation et service du Sous-Comité interorganisations pour la prévention du VIH-sida

Sous-programme 4 : Transports et communications

Situation actuelle et orientation :

1. Les activités programmées visent : a) à analyser l'évolution des problèmes de transport, de communication et de tourisme dans la région et à élaborer des solutions pratiques; b) à coordonner et harmoniser les activités de transport, de communication et de tourisme entreprises dans la région par les organisations et les institutions spécialisées du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales aux niveaux sous-régional et régional; c) à renforcer la coopération interrégionale avec les régions de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de la Commission économique pour l'Europe (CEE); d) à mettre en oeuvre le Programme d'action régional pour la phase II (1992-1996) de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique; e) à mettre en oeuvre le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique.

2. Le Programme d'action régional pour la phase II (1992-1996) de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique a été élaboré à la suite de consultations très complètes avec les membres et membres associés de la Commission; il a été ensuite approuvé par la Réunion des ministres responsables des transports et des communications (juin 1992) et par la Commission à sa quarante-neuvième session (1993). Cette réunion des ministres avait décidé de ne pas donner un caractère figé au Programme d'action régional de manière à pouvoir prendre en compte l'évolution des tendances en matière de développement économique, politique et social. En conséquence, ce programme a été révisé et amendé chaque année. La même approche a été adoptée lors de l'élaboration du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique.

3. Le sous-programme permet de fournir, pour le développement des transports et des communications, une assistance correspondant aux besoins spécifiques des divers groupes de pays, compte tenu de la diversité géographique de la région (cas particulier des pays archipels, des pays sans littoral et des pays fluviaux) et de la différence des niveaux de développement économique (cas particulier des nouvelles économies industrielles, des économies en transition défavorisées et des pays les moins avancés). Dans le même temps, on a identifié des problèmes communs aux pays de la région, notamment : manque de données et d'information, caractère périmé des cadres législatifs et commerciaux, insuffisance des investissements et de l'entretien sous l'angle du développement infrastructurel, difficultés de gestion et d'exploitation, manque de personnel adéquatement formé, déficiences en matière de planification intégrée et de coordination entre les différents modes de transport, lenteur des transferts de technologie et l'acquisition du savoir-faire administratif, manque d'attention à l'égard des questions d'environnement et de sécurité dans le domaine des transports, et inadéquation des infrastructures et des transports en zone rurale.

4. Étant admis que la croissance économique constitue l'un des grands facteurs de la dépaupérisation, de l'amélioration de la qualité de la vie de la population et du développement durable, et aussi que la croissance économique présuppose absolument des infrastructures et des services de transport et de communication, le sous-programme a été agencé pour soutenir au maximum la croissance économique des pays de la région. Parmi les autres aspects importants de ce sous-programme, on citera notamment l'analyse et la prise de conscience de l'évolution de la problématique des besoins infrastructurels dont la satisfaction est indispensable si l'on veut un développement économique et social durable dans la région, et le renforcement de la coordination et de la coopération interinstitutions dans le domaine des transports et des communications au niveau régional.

Activités :

4.1 Coopération internationale

e) Relations extérieures :

4-1-101 Coopération avec les organisations gouvernementales, non gouvernementales et intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et appui à ces organisations pour les questions concernant le sous-programme

4.2 Services fournis aux organes délibérants

a) Documentation à l'intention des organes délibérants :

4-2-101 Rapport au Conseil économique et social sur la phase II (1992-1996) de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique (1996)

4-2-102 Rapports annuels à la Commission sur l'état d'avancement du sous-programme (1996 et 1997)

4-2-104 Rapport au Comité sur l'évaluation de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique (1997)

4-2-105 Rapport au Comité sur le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1997)

4-2-106 Rapport au Comité sur le développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (1997)

4-2-107 Rapport au Comité sur les questions d'environnement et de sécurité dans le domaine des transports (1997)

4-2-108 Rapport au Comité sur la participation du secteur privé au développement et à l'exploitation des systèmes de transport et de communication (1997)

4-2-109 Rapport au Comité sur les politiques et la planification du développement touristique (1997)

4-2-110 Rapports à la Conférence ministérielle sur les infrastructures (3 en 1996)

4-2-111 Rapports à la Réunion intergouvernementale sur le développement touristique (3 en 1996)

b) Services fonctionnels :

4-2-201 Services fonctionnels nécessaires pour les sessions de la Commission (1996, 1997)

4-2-202 Services fonctionnels nécessaires pour le Comité pour les transports et les communications (1997)

4-2-203 Services fonctionnels nécessaires pour la Conférence ministérielle sur les infrastructures (1996)

4-2-204 Services fonctionnels nécessaires pour la Réunion intergouvernementale sur le développement touristique (1996)

4.3 Publications

a) Publications périodiques :

4-3-102 *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific* (1996 et 1997)

4-3-103 *Decade News* (2 numéros en 1996)

4-3-104 *ESCAP Tourism Review* (ann.)

4-3-105 *ESCAP Tourism Newsletter* (semestr.)

b) Publications non périodiques :

4-3-201 Directives relatives au transport écologique (1997) (HB)

4-3-202 Perspectives en matière de transport maritime conteneurisé et de développement portuaire (1996) (HB)

4-3-203 Directives concernant la participation du secteur privé aux opérations portuaires (1996) (HB)

4-3-204 Transport de marchandises dangereuses (1997) (HB)

4-3-206 Rôle des transports et communications dans la dépaupérisation (1997)

4-3-207 Manuel pour la formation d'instructeurs en matière de transport par voie d'eau intérieure (1996) (HB)

4-3-208 Besoins d'informations en relation avec la gestion du transport par voie d'eau intérieure (1997) (HB)

4-3-209 Développement du réseau routier dans les républiques d'Asie (1996) (HB)

4-3-210 Couloirs de transport terrestre entre l'Asie centrale et l'Europe (1996) (HB)

4-3-211 Spécifications applicables aux itinéraires du Chemin de fer transasiatique (1996) (HB)

4-3-212 Carte de la Route d'Asie (édition révisée) (1997) (HB)

4-3-213 Développement touristique dans les pays riverains du Mékong (1997) (HB)

4-3-214 Questions de politique générale touchant l'expansion du tourisme, le renforcement de la coopération régionale et la promotion du tourisme intrarégional (1996) (HB)

4-3-216 Sécurité routière dans la région

4-3-2171 Développement du tourisme dans le bassin du Mékong (2 en 1995) [2 produits reportés de 1994-1995]

c) Supports techniques :

4-3-301 Modèles de planification des politiques de transport (1997) (HB)

4-3-302 Base de données pour la surveillance et la coordination des activités d'appui à la phase II (1992-1996) de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique et au Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1997) (HB)

4-3-303 Opérations de mise en forme et réalisation de logiciels pour la base de données sur la Route d'Asie (1997)

4.5 Activités opérationnelles

a) Services consultatifs :

- 4-5-101 Évaluation économique et financière du développement des infrastructures de transport
- 4-5-102 Commercialisation et participation du secteur privé aux opérations de transport
- 4-5-103 Opérations portuaires
- 4-5-106 Renforcement des capacités nationales d'expansion du tourisme

b) Formation de groupe, séminaires et ateliers :

- 4-5-202 Transport multimodal, opérations de transit et logistique
- 4-5-203 Environnement et sécurité dans le domaine des transports
- 4-5-204 Développement des infrastructures rurales
- 4-5-205 Développement des petits ports et des services de transport interinsulaires
- 4-5-206 Commercialisation et participation du secteur privé aux opérations de transport
- 4-5-207 Évaluation économique et financière du développement des infrastructures de transport
- 4-5-208 Facilitation des transports maritimes
- 4-5-209 Développement, gestion des transports et travaux d'entretien dans ce secteur
- 4-5-210 Développement touristique

4.6 Coordination, harmonisation et liaison

- 4-6-001 Collaboration avec le CAC et les autres organismes, institutions et départements du système des Nations Unies et contribution à leurs travaux pour les questions concernant le sous-programme
- 4-6-002 Organisation et service des réunions interinstitutions en relation avec la phase II de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique et le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 5 : Statistiques

Situation actuelle et orientation :

1. Dans l'ensemble de la région, les niveaux de développement statistique et l'accès aux informations statistiques se sont améliorés en même temps que les besoins des utilisateurs augmentaient beaucoup, surtout dans des domaines d'intérêt plus récents qui obligent à désagréger les données par sexe et en fonction d'autres critères. Par ailleurs, les capacités statistiques et les possibilités d'accès aux données restent extrêmement variables d'un pays de la région à un autre : c'est notamment vrai pour la technologie informationnelle, secteur dans lequel l'écart entre les pays plus avancés et les pays moins avancés semble se creuser.

2. Le sous-programme Statistiques continuera de répondre aux objectifs suivants : aider les pays membres et les groupes de pays à développer et à améliorer leurs capacités de recensement, de collecte, de traitement, d'analyse et d'utilisation des données nécessaires pour formuler, suivre et évaluer les plans et politiques de développement; améliorer l'accessibilité des données portant sur la région et les pays qui la composent en collectant auprès des pays membres des statistiques démographiques, sociales, économiques et autres et en stockant ces données sous une forme qui permette de les récupérer et de les diffuser par différents moyens; favoriser l'utilisation des technologies informationnelles modernes dans le secteur public de façon à renforcer — tant au niveau des services centraux qu'au niveau infranational — la capacité de planifier et de gérer le développement économique et social.

3. Pour l'exécution du sous-programme, on tiendra compte des besoins statistiques prioritaires liés aux programmes de travail relatifs à la coopération économique régionale, à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'à la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social, tels qu'ils ont été notamment formulés dans divers plans d'action régionaux. Les incidences statistiques des actions et thèmes mondiaux (Agenda pour le développement, Action 21, développement humain viable, etc.) seront également prises en compte.

4. Au cours de la période biennale 1996-1997, on s'attachera plus particulièrement à faire du Comité de statistique le pôle régional de développement statistique, conformément aux recommandations de la Commission de statistique de l'ONU. Cela impliquera de participer davantage à l'élaboration, à l'application et au suivi des méthodes et normes statistiques, et de jouer un plus grand rôle dans la coordination de la coopération technique statistique dans la région.

5. Pour l'essentiel, il s'agira de l'application du Système de comptabilité nationale version 1993 (SCN) et du développement des statistiques des services; du renforcement des travaux portant sur les statistiques ventilées par sexe et sur le développement et l'utilisation des données relatives à la pauvreté; des préparatifs initiaux du recensement "2000" de la population et de l'habitation; de l'amélioration régulière des statistiques environnementales et de la comptabilité de l'environnement et des ressources naturelles.

6. Au cours de la période biennale, l'information statistique et l'informatisation du secteur public feront de plus en plus appel aux moyens perfectionnés de la technologie informationnelle tant à la CESAP qu'en dehors. On tâchera avant tout d'opérationnaliser complètement le Système d'information statistique de la CESAP (ESIS) — possibilité d'accès en ligne en particulier —, de promouvoir l'échange de données informatisé et de mettre en réseau les services statistiques nationaux de la région.

Activités :

5.1 Coopération internationale

e) Relations extérieures :

5-1-101 Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et appui à ces organisations pour les questions concernant le sous-programme

5.2 Services fournis aux organes délibérants

a) Documentation à l'intention des organes délibérants :

5-2-101 Rapport à la Commission sur l'état d'avancement du sous-programme (1997)

5-2-102 Cinq rapports au Comité de statistique (1996)

b) Services fonctionnels :

5-2-201 Services nécessaires pour le Comité de statistique (1996)

d) Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :

5-2-301 Groupe d'experts des statistiques (1997)

5-2-3021 Groupe d'experts des statistiques (1995) [1 produit reporté de 1994-1995]

5.3 Publications

a) Publications périodiques :

5-3-101 *Statistical Newsletter* (semestr.)

5-3-102 *Government Computerization Newsletter* (semestr.)

- 5-3-103 Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique (1996, 1997)
- 5-3-104 *Foreign Trade Statistics of Asia and the Pacific* (1997)
- 5-3-105 *Statistical Indicators for Asia and the Pacific* (trimestr.)
- 5-3-106 *Asia-Pacific in Figures* (1996, 1997)
- 5-3-1071 *Government Computerization Newsletter* (2 numéros en 1994, 2 en 1995) [1 produit reporté de 1994-1995]

b) Publications non périodiques :

- 5-3-204 Publications techniques sur les statistiques socioéconomiques et environnementales (1996, 1997)
- 5-3-2051 Aperçus statistiques par sous-région (un) [1 produit reporté de 1992-1993]
- 5-3-2061 Guide opérationnel des statistiques environnementales (HB) [1 produit reporté de 1992-1993]

c) Supports techniques :

- 5-3-301 Développement et maintenance du Système d'information statistique de la CESAP, relié au Système d'information économique et sociale de l'ONU (1996, 1997). Des services d'information statistique ponctuels seront fournis par les moyens traditionnels et directement par serveur. On envisage également de diffuser les données par disquettes et/ou disques optiques compacts.

5.5 Activités opérationnelles

a) Services consultatifs :

- 5-5-101 Questions organisationnelles et institutionnelles ayant trait aux services statistiques nationaux
- 5-5-102 Application du Système de comptabilité nationale version 1993 (SCN); aspects divers des statistiques économiques
- 5-5-103 Aspects divers des statistiques sociales et démographiques
- 5-5-104 Échange de données informatisé et activités de réseau; conception et mise en place de systèmes d'information des administrations publiques
- 5-5-1051 Exécution de la Phase VI du Programme de comparaison internationale dans la région de la CESAP [produit reporté de 1994-1995]

b) Formation de groupe, séminaires et ateliers :

- 5-5-202 Aspects divers des statistiques économiques, notamment application du Système révisé de comptabilité nationale (SCN) et du Programme de comparaison internationale (PCI)
- 5-5-203 Aspects divers des statistiques démographiques et sociales
- 5-5-204 Statistiques et comptabilité environnementales
- 5-5-205 Conception et mise en place de systèmes d'information des administrations publiques

5.6 Coordination, harmonisation et liaison

- 5-6-001 Coordination avec le CAC et les organismes, institutions et départements du système des Nations Unies et contribution à leurs travaux statistiques dans divers domaines
- 5-6-002 Appui technique et fonctionnel à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), institut régional de la CESAP

Sous-programme 6 : Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement

Situation actuelle et orientation :

1. Les activités programmées sont conçues en fonction des objectifs du sous-programme tels que formulés dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (révisé et adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/214) puis révisé et approuvé par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-quatrième session. Ces activités sont axées sur les besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement qui se heurtent à des difficultés particulières de développement, et elles visent à appuyer l'action menée par ces pays pour accélérer le rythme de leur développement économique et social de manière à pouvoir s'associer à l'élan économique général de la région de la CESAP.

2. Du point de vue structurel, les pays les moins avancés se caractérisent communément par des ressources nationales réduites et une population active employée en majorité dans l'agriculture de subsistance. En raison de leur taux d'épargne intérieure généralement faible, ces pays sont fortement tributaires de l'assistance extérieure et des envois de fonds de l'étranger pour le financement de leurs investissements et de leurs importations. Le gros de leurs exportations concerne un petit nombre de matières premières et de produits semi-finis, pour lesquels les prix et les recettes sont instables. La mise en valeur des ressources humaines y est limitée et la majorité de la population ne jouit pas des services minimaux en matière de soins de santé, d'éducation, de logement et de services sociaux. Les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée et le manque d'infrastructures matérielles et institutionnelles sont des obstacles considérables et des catastrophes naturelles d'une fréquence et d'une violence de plus en plus marquées ont perturbé le processus de développement dans un grand nombre de ces économies.

3. En ce qui concerne les PMA, les activités consisteront essentiellement à les aider à parvenir aux objectifs fixés dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Conformément aux directives de la Commission (résolution 49/8 du 29 avril 1993), le secrétariat procède actuellement à un examen général à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action afin d'en évaluer les résultats et de recommander des mesures pour mieux l'exécuter. Au cours de la période biennale, les activités viseront surtout à rendre plus efficaces les décisions et mesures prises au niveau national, notamment en appuyant la mise en oeuvre des réformes économiques entreprises par les pays les moins avancés en vue de l'amélioration de la gestion macroéconomique, de la modération des interventions directes, de la mobilisation accrue des ressources intérieures, de la promotion du développement du secteur privé, de la réforme des entreprises du secteur public, du développement des apports d'investissements et de technologies en provenance de l'étranger et de la mise en place de mesures plus efficaces face aux divers problèmes sociaux (dépaupérisation, mise en valeur des ressources humaines et protection de l'environnement en particulier). On s'attachera aussi à la question d'apports financiers suffisants au bénéfice des pays les moins avancés, y compris sous l'angle de la qualité, de l'appariement des offres et besoins d'assistance, et de la bonne utilisation de cette assistance par les pays les moins avancés bénéficiaires.

4. Il est des obstacles majeurs à la croissance des pays insulaires en développement du Pacifique : la petite taille de leurs marchés intérieurs, la faible diversification de leurs ressources (naturelles et humaines), leur forte dépendance vis-à-vis des importations, les déséconomies d'échelle en matière de prestation des services infrastructurels, et la concentration poussée de leurs exportations sur quelques produits de base (avec la vulnérabilité commerciale accrue qui en résulte). Les activités privilégieront donc l'analyse des problèmes et difficultés spécifiques que ces pays rencontrent lorsqu'ils tâchent d'améliorer leur performance économique en libéralisant, en déréglementant, en développant et en diversifiant leurs échanges et leurs investissements et en renforçant leurs capacités correspondantes. L'Organe spécial pour les pays en développement insulaires du Pacifique permettra à ces pays et au reste de l'Asie de dialoguer et d'échanger les données d'expérience. Ces activités seront complétées par des activités de coopération technique et de consultation spécifiques. Cette action est prescrite par la Commission à l'annexe IX de la résolution 48/2 du 23 avril 1992 (mandat de l'Organe spécial pour les pays en développement insulaires du Pacifique) et dans la résolution 48/9 (renforcement de l'assistance de la CESAP aux pays insulaires du Pacifique), ainsi que dans la recommandation formulée par elle à sa cinquantième session concernant le thème des travaux de l'Organe spécial.

5. Les pays sans littoral de la région de la CESAP sont confrontés à des problèmes particuliers de transit et de transport. Ils sont tributaires des facilités et services de transport de surface et de transit des pays voisins, d'où dépenses de fret supplémentaires, perte de temps et risques accrus sur le plan du commerce extérieur. Les activités seront donc orientées vers l'examen des problèmes particuliers des pays sans littoral en matière de commerce de transit et de transport, et vers des recommandations touchant les moyens de résoudre ces problèmes en conformité avec les instruments juridiques internationaux. Le développement des opérations de transit et du transport multimodal aidera les pays sans littoral à développer leur économie et à augmenter leurs recettes d'exportation.

Activités :

6.1 Coopération internationale

e) Relations extérieures :

6-1-101 Liaison et coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur des questions liées aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux pays insulaires en développement du Pacifique, en appui au programme de travail.

6.2 Services fournis aux organes délibérants

a) Documentation à l'intention des organes délibérants :

6-2-101 Rapport de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral à la Commission (1997)

6-2-102 Rapport de l'Organe spécial pour les pays en développement insulaires du Pacifique à la Commission (1997)

6-2-103 Rapport à l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral (1997)

6-2-104 Rapports à l'Organe spécial pour les pays en développement insulaires du Pacifique (2 en 1997)

b) Services fonctionnels :

6-2-201 Services fonctionnels nécessaires pour les sessions de la Commission (1996, 1997)

6-2-202 Services fonctionnels nécessaires pour la troisième session de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral (1997)

6-2-203 Services fonctionnels nécessaires pour la quatrième session de l'Organe spécial pour les pays en développement insulaires du Pacifique (1997)

6.3 Publications

b) Publications non périodiques :

6-3-201 Suivi de l'examen à mi-parcours des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (1997)

6-3-202 Élimination des obstacles institutionnels à l'application de politiques macroéconomiques par les pays les moins avancés (1996)

6-3-203 Amélioration de la gestion des ressources dans les pays les moins avancés (1997)

6-3-204 Rapports entre population et développement dans les pays les moins avancés (1997)

6-3-205 Pays insulaires en développement : questions de politique générale et de développement institutionnel liées à l'intensification du commerce et des investissements, en particulier avec l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est (1997)

- 6-3-206 Manuel pour la conception et l'application des mesures de stabilisation, de libéralisation et de déréglementation économiques dans les pays insulaires en développement du Pacifique (1996)
- 6-3-207 Étude des capacités de transport maritime et des capacités portuaires des pays insulaires en développement (1997)
- 6-3-208 Élaboration d'options de remplacement des navires vétustes dans les pays insulaires du Pacifique (1997)

c) Supports techniques

- 6-3-3011 Base de données sur le transport maritime interinsulaire (1994-1995) [1 produit reporté de 1994-1995]

6.5 Activités opérationnelles

a) Services consultatifs :

- 6-5-101 Réformes économiques dans les pays les moins avancés
- 6-5-102 Gestion économique et financière dans les pays insulaires en développement du Pacifique
- 6-5-104 Renforcement des capacités institutionnelles, notamment développement du secteur privé afin de promouvoir les investissements industriels et le transfert de technologie
- 6-5-105 Promotion du développement durable dans les petits Etats insulaires en développement

b) Formation de groupe, séminaires et ateliers :

- 6-5-201 Suivi de l'examen à mi-parcours des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés
- 6-5-202 Séminaire régional sur l'amélioration de l'accès des femmes aux circuits de crédit et aux circuits financiers officiels dans certains pays parmi les moins avancés
- 6-5-203 Solution des problèmes institutionnels rencontrés par les pays les moins avancés dans l'application des politiques macroéconomiques
- 6-5-204 Amélioration de la gestion des ressources dans les pays les moins avancés
- 6-5-205 Renforcement des politiques générales et des capacités institutionnelles aux fins du développement des échanges et des investissements dans les pays insulaires en développement du Pacifique
- 6-5-206 Stabilisation, libéralisation et déréglementation économiques dans les pays insulaires en développement du Pacifique
- 6-5-208 Développement des opérations de transit et du transport multimodal dans les pays sans littoral
- 6-5-209 Réorientation des politiques générales et renforcement des capacités en vue d'un développement industriel et technologique efficace, y compris promotion des investissements et des transferts de technologie dans l'industrie
- 6-5-2102 Stages de formation nationaux sur l'élaboration d'un cadre macroéconomique quantitatif (modèle) pour la conception et l'évaluation des politiques dans les pays les moins avancés [produit reporté de 1994-1995]

6.6 Coordination, harmonisation et liaison

- 6-6-001 Coordination avec le CAC et les autres organismes, institutions et départements du système des Nations Unies et contribution à leurs travaux pour les activités concernant le sous-programme

Annexe II

ETAT DES INCIDENCES AU REGARD DU BUDGET-PROGRAMME DES MESURES ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

1. Les résolutions adoptées par la Commission à sa cinquante-deuxième session n'ont aucune incidence financière supplémentaire au regard du budget ordinaire de l'ONU pour 1996-1997. Lors de l'estimation du coût du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, des ressources seront demandées au titre du budget ordinaire pour exécuter les activités listées aux alinéas c) et e) du paragraphe 4 de la résolution 52/4, relative à la promotion de la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en Asie et dans le Pacifique.
2. Il conviendra de se procurer des ressources extrabudgétaires pour financer la mise en oeuvre des activités prévues dans huit des 11 résolutions adoptées à la cinquante-deuxième session de la Commission.

Annexe III

**RÉUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES TENUES DURANT
LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE**

<i>Organe et membres du bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport^a</i>
Comité pour la coopération économique régionale	Cinquième session Bangkok 2-3 avril 1996	E/ESCAP/1017
<i>Président :</i> Sundar Nath Bhattarai (Népal)		
<i>Vice-présidents :</i> Alexei N. Borodavkin (Fédération de Russie)		
Paul A. M. Vehmeyer (Pays-Bas)		
<i>Rapporteur :</i> Tuvdendorjiin Janabazar (Mongolie)		
Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	Bangkok 27-28 novembre 1995	E/ESCAP/1020
<i>Président :</i> Yingpan Manasikarn (Thaïlande)		
<i>Vice-présidents :</i> Akbar Hossain (Bangladesh)		
Lyonpo C. Dorji (Bhoutan)		
Xie Zhenhua (Chine)		
Surna T. Djajadindingrat (Indonésie)		
Yasu Kanou (Japon)		
Timbo Keariki (Kiribati)		
Datuk Law Hieng Ding (Malaisie)		
Ismail Shafeeu (Maldives)		
Zamba Batjargal (Mongolie)		

^a On pourra se procurer auprès du Bureau des commissions régionales, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, des exemplaires des rapports qu'on n'aurait pas pu obtenir par les circuits de distribution habituels à New York ou à l'Office des Nations Unies à Genève.

<i>Organe et membres du bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport^a</i>
<p><i>Vice-présidents :</i> (<i>suite</i>)</p> <p>Iqbal Hussain Khatak (Pakistan)</p> <p>Virgilio Marcelo (Philippines)</p> <p>Jinseung Chung (République de Corée)</p> <p>Souli Nanthavong (République démocratique populaire lao)</p> <p>Chao Yong Nam (République populaire démocratique de Corée)</p> <p>Teo Chee Hean (Singapour)</p> <p>Fakafauva (Tonga)</p> <p>Chun Tuan Nha (Viet Nam)</p> <p><i>Rapporteur :</i> Virgilio Marcelo (Philippines)</p>		
Comité pour la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social	Deuxième session 25-29 septembre 1995	E/ESCAP/1023
<p><i>Président :</i> R. K. Nayak (Inde)</p> <p><i>Vice-présidents :</i> Marietta Primicias-Goco (Philippines)</p> <p>Pham Gia Khiem (Viet Nam)</p> <p><i>Rapporteur :</i> Zhang Mingyu (Chine)</p>		
Comité pour les transports et les communications	Deuxième session Bangkok 6-10 novembre 1995	E/ESCAP/1026
<p><i>Président :</i> Ranjit Gupta (Inde)</p> <p><i>Vice-présidents :</i> Yoshiharu Kagawa (Japon)</p> <p>D. T. P. Collure (Sri Lanka)</p> <p>Sathien Vongvichien (Thaïlande)</p> <p><i>Rapporteur :</i> Hans de Jong (Pays-Bas)</p>		

Annexe IV

PUBLICATIONS ET DOCUMENTS DE LA COMMISSION

A. Publications destinées à la vente

<i>Titre</i>	<i>Publications des Nations Unies (numéro de vente)</i>
<i>Asia-Pacific Development Journal</i> Vol. 1, n° 2, décembre 1994 Vol. 2, n° 1, juin 1995	E.95.II.F.30 E.96.II.F.3
<i>Asia-Pacific in Figures 1995</i>	E.96.II.F.14
<i>Assessment of Water Resources and Water Demand by User Sector in Myanmar</i>	E.95.II.F.13
<i>Development Papers</i> n° 17, <i>The Lessons of East/South-East Asian Growth Experience</i> n° 18, <i>Macroeconomic Reforms in the Economies in Transition</i>	E.95.II.F.11 E.96.II.F.2
<i>Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 1996</i>	E.96.II.F.18
<i>Foreign Trade Statistics of Asia and the Pacific 1989-1993</i>	E/F.96.II.F.17
<i>Guidebook to Water Resources, Use and Management in Asia and the Pacific,</i> vol. 1 : <i>Water Resources and Water Use</i> (Water Resources Series n° 74)	E.96.II.F.15
<i>Integrated Water Resources Management in Asia and the Pacific</i> (Water Resources Series n° 75)	E.96.II.F.16
<i>Small Industry Bulletin for Asia and the Pacific, n° 29</i>	E.95.II.F.14
<i>Statistics Indicators for Asia and the Pacific</i> Vol. XXV, n° 1, mars 1995 Vol. XXV, n° 2, juin 1995 Vol. XXV, n° 3, septembre 1995 Vol. XXV, n° 4, décembre 1995 Vol. XXVI, n° 1, mars 1996	E.95.II.F.29 E.95.II.F.31 E.95.II.F.48 E.95.II.F.49 E.96.II.F.20
<i>Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific, n° 65</i>	E.96.II.F.13

B. Documents présentés à la Commission

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/1015	Incidences de l'évolution économique et sociale récente : résumé de l' <i>Economic and social survey of Asia and the Pacific 1996</i> (Etude sur la situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique 1996)	5 (a)
E/ESCAP/1016 et Corr.1 et 2	Dépaupérisation rurale et développement durable en Asie et dans le Pacifique : Résumé	5 (b)
E/ESCAP/1017	Rapport du Comité pour la coopération économique régionale sur sa cinquième session	6 (a)
E/ESCAP/1018 et Add.1 et Add.1/Corr.1	Problèmes et faits nouveaux et programme de travail de la Commission : coopération économique régionale	6 (a)
E/ESCAP/1019	Rapport sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	6 (a)
E/ESCAP/1020	Rapport sur la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	6 (b)
E/ESCAP/1021	Rapport sur les progrès réalisés en matière de développement durable et sur les questions à approfondir	6 (b)
E/ESCAP/1022	Problèmes et faits nouveaux dans la gestion intégrée des ressources naturelles dans la région Asie-Pacifique	6 (b)
E/ESCAP/1023	Rapport de la deuxième session du Comité pour la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social, et suivi	6 (c)
E/ESCAP/1024	Progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résolutions et décisions relatives à la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social	6 (c)
E/ESCAP/1025	Rapport du Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique	6 (c)
E/ESCAP/1026	Rapport du Comité pour les transports et les communications à sa deuxième session	6 (d)
E/ESCAP/1027	Programme d'action régional pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique	6 (d)
E/ESCAP/1028	Questions importantes dans le domaine statistique	6 (e)
E/ESCAP/1029	Rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	6 (e)
E/ESCAP/1030	Problèmes et faits nouveaux et programme de travail de la Commission : pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires	6 (f)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/1031	Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001	7 (a)
E/ESCAP/1032 et Corr.1	Bilan de l'exécution du programme de travail pour 1994-1995	7 (b)
E/ESCAP/1033 et Add.1 et Add.1/Corr.1	Planification du programme : propositions de modification du programme pour 1996-1997	7 (c)
E/ESCAP/1034 et Add.1	Calendrier provisoire des réunions (avril 1996-mars 1997)	7 (d)
E/ESCAP/1035	Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées	8
E/ESCAP/1036	Renforcement de la coopération interorganisations en matière de promotion du développement économique et social dans la région	9
E/ESCAP/1037	Rapport du Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique	10
E/ESCAP/1038	Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	10
E/ESCAP/1039	Rapport de la Commission du Mékong	10
E/ESCAP/1040	Rapport du Comité des typhons	10
E/ESCAP/1041 et Add.1	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	11
E/ESCAP/1042	Date, lieu et autres questions concernant la cinquante-troisième session de la Commission	12
E/ESCAP/1043	Modification du mandat de la Commission	4

Annexe V

MANDAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Adopté par le Conseil économique et social à sa quatrième session, modifié à ses sessions ultérieures et révisé en application de diverses résolutions de l'Assemblée générale.

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale "recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient", et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avec le mandat suivant :

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et du Pacifique et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et du Pacifique, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à condition que ces

services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou des organismes compétents des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

2. Les territoires de l'Asie et du Pacifique mentionnés au paragraphe 1 comprendront : l'Afghanistan, l'Arménie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la Chine, la Corée, la Fédération de Russie, les Fidji, Guam, Hong-kong, les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, les Iles Marshall, les Iles Salomon, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, Kiribati, Macao, la Malaisie, les Maldives, la Micronésie (Etats fédérés de), la Mongolie, Myanmar, Nauru, le Népal, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, l'Ouzbékistan, le Pakistan, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Polynésie française, la République démocratique populaire lao, le Samoa, les Samoa américaines, Singapour, Sri Lanka, le Tadjikistan, la Thaïlande, les Tonga, le Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu et le Viet Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam, étant entendu que tout État situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront Guam, Hong-kong, les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, Macao, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, les Palaos, la Polynésie française et les Samoa américaines.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ce territoire, de cette partie ou de ce groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires vient à assurer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des États membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des États admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle

consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans la résolution 1296 (XLIV) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions économiques régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commission pourra, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera à Bangkok (Thaïlande).

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

Annexe VI

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Tel qu'établi à la première session de la Commission, confirmé et adopté à sa deuxième session, et modifié aux sessions ultérieures

Chapitre premier

SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission :

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil. À la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 49.

Article 3

La Commission invite tout État membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

Chapitre II

ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie I, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie I peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes :

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter;

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session. La Commission inscrit la question à son ordre du jour si les deux tiers au moins des membres présents et votants en décident ainsi.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

Chapitre III

REPRÉSENTATION, VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et les deux Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

Chapitre IV

BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un État membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un État membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'État membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet État membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

Chapitre V

SECRETARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

Chapitre VI

CONDUITE DES DÉBATS

Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans

ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 28

À tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 31

Les projets de résolution et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 33

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 34

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote tout d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 36

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII

.VOTE

Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 38

Sous réserve des dispositions de l'alinéa b) de l'article 6, les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 39

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 40

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 41

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 42

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 43

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

Chapitre VIII

LANGUES

Article 44

L'anglais, le chinois, le français et le russe sont les langues de travail de la Commission.

Article 45

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans les autres.

Chapitre IX

COMPTE RENDUS

Article 46

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des États membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales des catégories I et II, ou qui figurent sur la Liste et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 48

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 49

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales des catégories I et II ou qui figurent sur la Liste.

Chapitre X

PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 50

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

Chapitre XI

CONSULTATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Article 51

1. Lorsqu'un point dont on a proposé l'inscription à l'ordre du jour provisoire d'une session contient une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités qui se rapportent à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif entre en consultation avec l'institution ou les institutions intéressées et fait rapport à la Commission sur les moyens qui permettent d'assurer un emploi coordonné des ressources des diverses organisations.

2. Lorsqu'une proposition, présentée au cours d'une réunion et tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités, se rapporte à des questions qui intéressent directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence

internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif, après avoir consulté dans toute la mesure possible les représentants de l'institution ou des institutions intéressées qui participent à la réunion, attire l'attention des participants sur ces aspects de la proposition.

3. Avant de prendre une décision sur les propositions susvisées, la Commission s'assure que les institutions intéressées ont dûment été consultées.

Chapitre XII

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 52

Les organisations non gouvernementales des catégories I et II peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission. Les organisations qui figurent sur la Liste peuvent se faire représenter à celles de ces séances qui sont consacrées à des questions relevant de leur domaine d'activité.

Article 53

Les organisations des catégories I et II peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision et lorsqu'ils ont déjà été distribués sous quelque autre forme aux membres ou aux membres associés de la Commission ou de ses organes subsidiaires.

Article 54

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits :

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations de la catégorie I n'est distribué *in extenso* que s'il ne comporte pas plus de 2 000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2 000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le texte des exposés écrits présenté par une organisation de la catégorie II n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 1 500 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 1 500 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou un autre organe subsidiaire en fait expressément la demande;

f) Le Secrétaire exécutif peut, en consultation avec le Président ou la Commission elle-même, inviter les organisations figurant sur la Liste à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a), b), c) et e) ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

g) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle, lorsqu'un membre ou membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 55

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories I et II soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations qui figurent sur la Liste peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 56

Sous réserve des dispositions de l'article 23, la Commission peut recommander qu'une organisation non gouvernementale spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues aux alinéas d) et e) de l'article 54 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Chapitre XIII

SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 57

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 58

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 59

À moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

Chapitre XIV

RAPPORTS

Article 60

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XV

AMENDEMENTS ET SUSPENSION D'APPLICATION

Article 61

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
